

HEBDOMADAIRE  
DU SYNDICAT  
GÉNÉRAL DE  
L'ÉDUCATION  
NATIONALE

# SYNDICALISME *universitaire*

## Rapports des sections pour le congrès de Tours

- 3 - premier degré
- 12 - écoles normales
- 14 - second degré
- 27 - o.s.p.
- 29 - intendance universitaire
- 30 - personnels de service
- 32 - catégories c et d
- 33 - administration universitaire
- 34 - c.e.t.

---

C.E.G. - Transition - Cycle pratique  
Le rapport paraîtra dans le prochain numéro

Personnels techniques et administratifs  
du C.N.R.S. lire page 40

SGEN  
CFDT

N° 514 - 22 janvier 1970

# PRELIMINAIRES

**S**YNDICALISME UNIVERSITAIRE présente aujourd'hui le numéro consacré aux rapports des degrés (1). Les responsables élus au Bureau National chacun par leur section (2) tiennent à donner quelques précisions en particulier aux adhérents venus nombreux depuis le dernier congrès et qui seraient encore imparfaitement au courant des structures et du fonctionnement du S.G.E.N.

Les responsables syndicaux doivent assurer une double tâche :

— l'action quotidienne d'administration des sections et la défense des intérêts professionnels individuels ou collectifs des adhérents ;

— l'élaboration des grandes options du syndicat en matière de politique confédérale et universitaire.

Contrairement à ce que pensent certains, ces deux tâches sont assumées conjointement par tous les membres du Bureau National Général. Il n'y a pas d'un côté des fonctionnaires syndicaux dévoués dont le rôle se restreindrait aux premières tâches et de l'autre quelques responsables chargés de penser l'orientation générale.

Les secrétaires des sections, élus par leur Assemblée Générale au Congrès, participent de droit aux délibérations du Bureau National Général. Ils sont donc co-responsables et solidaires de sa politique.

En effet, le S.G.E.N. n'est pas comme la F.E.N. une fédération de syndicats ayant chacun leur politique propre, le raccordement se faisant tant bien que mal au sommet. Au S.G.E.N., la politique syndicale est le fruit de la collaboration de tous à tous les niveaux et notamment au sein du B.N.G.

Inversement, si des questions catégorielles peuvent ne pas avoir un lien évident avec l'orientation générale, les positions et l'action d'un degré ou d'une section concernant les problèmes importants tels que la formation des maîtres, les structures et le fonctionnement des établissements scolaires, s'insèrent étroitement dans la politique générale qui tient compte à la fois des revendications spécifiques des sections et des options majeures du syndicat.

Ainsi lorsque le secrétaire de la section du 1<sup>er</sup> Degré a rendu compte de sa participation au stage de Sèvres sur la rénovation pédagogique du 1<sup>er</sup> Degré, le B.N.G. a-t-il décidé d'en faire un éditorial, discuté et approuvé par lui.

Lorsqu'une action syndicale d'envergure se développe dans les sections et peut avoir des conséquences décisives — comme en mai et juin 1968 — l'ensemble du B.N.G. discute les orientations proposées par la section intéressée.

Les membres du B.N.G., élus des sections, insistent sur cette cohérence entre la politique générale et la politique des degrés. Admettre qu'elles puissent être indépendantes c'est admettre que les responsables de degrés peuvent se dédoubler et adopter des positions différentes en B.N. de leur section et en B.N.G. ou alors qu'ils sont purement et simplement réduits à un rôle de figuration ce que n'admettraient pas les adhérents qui les élisent.

C'est pourquoi un adhérent d'une section pour porter un jugement valable sur l'activité et l'orientation des responsables de sa section doit avoir aussi pris connaissance du rapport général. L'approbation ou le rejet de celui-ci entraîne par voie de conséquence l'approbation ou le rejet de l'activité et de l'orientation des responsables de la section au sein du B.N.G.

Enfin les responsables de sections, élus au B.N.G., estiment qu'ils ne peuvent conduire une action dans leur section en fonction de n'importe quelle orientation générale ni de n'importe quelle conception syndicale. C'est pourquoi ils ne présenteront leur candidature que dans la mesure où ils seront assurés de travailler au sein d'une équipe nationale qui saurait, tout en développant une action dynamique et concrète, assurer la continuité de la politique syndicale suivie jusqu'ici.

Un responsable de section n'aborde pas non plus dans son rapport que des problèmes catégoriels ou techniques. Il peut, suivant les circonstances, avoir à y inclure des questions considérées comme générales mais qui se posent d'une manière aiguë dans la section dont il a la responsabilité. C'est ainsi que le rapport second degré traite de la démocratie syndicale du rôle de l'Université et de la contestation permanente, sujets d'une actualité brûlante dans certains établissements. Les responsables des autres sections souhaitent que leurs adhérents se reportent à ces quelques pages du rapport second degré avec lesquelles ils se déclarent entièrement d'accord.

**Les responsables de sections élus au B.N.G.**

(1) Pour des raisons techniques, le rapport des C.E.G. paraîtra la semaine prochaine, mais sa responsable s'associe à ce texte.

(2) Le B.N.G. comprend deux types d'élus :  
— Les responsables de sections élus par l'Assemblée de leur degré lors du congrès national et qui en sont membres de droit ;  
— Les responsables de secteurs généraux (trésorerie, action revendicative, action pédagogique, action confédérale...) élus par le Comité National.

# Premier degré

**P**OUR le Congrès de 68, nous avons pris le parti de ne publier dans S.U. qu'un sommaire du rapport d'activité qui avait été envoyé aux sections sous forme de circulaire ronéotée, afin de réserver toute la place disponible aux études consacrées à la formation permanente des instituteurs et à la direction d'école.

Nous adoptons cette année la formule inverse. La **polyvalence des maîtres** du 1<sup>er</sup> degré, thème de notre congrès de Tours, a fait l'objet d'un rapport introductif et d'un questionnaire qui ont été diffusés dans les sections fin décembre. Il nous a paru cependant nécessaire d'en donner un résumé dans ce numéro (voir page 10).

Avant d'ouvrir le premier chapitre, formulons **trois remarques** :

1. Préparé et rédigé par le Secrétaire National, ce rapport est présenté au nom du Bureau National de la section qui en a délibéré au cours de sa séance du 15 janvier 1969.

2. C'est un rapport d'activité et d'orientation. Une distinction entre ces deux termes peut être commode ; elle est en fait artificielle. Il s'agit certes de faire le bilan de l'activité syndicale depuis Pâques 68. Mais outre que cet examen n'est possible qu'en faisant référence aux objectifs définis par les congrès précédents et notamment celui de Mulhouse, les conclusions, quelles qu'elles soient, débouchent évidemment sur l'avenir : il convient de tracer les lignes directrices de notre action syndicale pour l'étape suivante, en précisant la position du syndicat sur telle ou telle question, en prenant, collectivement, des options et des engagements. On remarquera d'ailleurs, au fil de ce rapport, que les problèmes ne se posent jamais en termes statiques.

3. Bien des questions sont passées sous silence, des revendications catégorielles et des problèmes particuliers n'ont pas trouvé place dans ce rapport, et nos camarades n'y trouveront peut-être pas toujours leur compte. Les contraintes matérielles du journal en sont partiellement la cause. **Nous nous efforcerons de combler les lacunes importantes dans les numéros suivants, et par le moyen de circulaires et de bulletins.** En revanche, nous espérons que ce rapport y gagne en cohésion et en netteté.

## LA VIE DE LA SECTION

### Les structures

Le Congrès de Mulhouse avait attentivement étudié le problème de l'adaptation de nos structures syndicales à l'évolution de fait des CEG, accentuée à l'époque par le projet d'un statut particulier des professeurs de CEG.

La situation nouvelle créée par le décret du 30 mai 1969 n'a pas pris le SGEN au dépourvu. Au niveau national,

la section des CEG est une réalité depuis plusieurs années déjà : il y a un secrétariat national CEG, une Commission administrative distincte, constituée indépendamment de celle du 1<sup>er</sup> degré depuis 1966. Le Congrès de Mulhouse avait conclu en ces termes : « Il est nécessaire que les sections départementales prennent sans attendre les dispositions qui permettront de faire face à la situation nouvelle en prévoyant notamment des structures distinctes pour le 1<sup>er</sup> degré et les CEG. **Les maîtres des classes de transition et des classes pratiques** seront probablement maintenus dans le corps des instituteurs. Compte tenu du niveau d'enseignement et des établissements où ils exercent, il est préférable qu'ils soient rattachés à la section des CEG. »

### C.E.G. - Transition - Cycle pratique

Le rapport paraîtra dans le prochain numéro de « Syndicalisme Universitaire », daté du 29 janvier 1970.

Cette dernière disposition doit retenir l'attention. Elle ne fait pas problème au niveau national, où elle présente l'avantage, notamment d'assurer une répartition mieux équilibrée des tâches entre les deux secrétariats et de faciliter la coordination des activités au niveau 1<sup>er</sup> cycle (CEG - CES - LYCEES). Par contre, des difficultés sont possibles dans les départements pour deux raisons :

— Les PEGC sont constitués en corps académiques, et leur gestion administrative relève désormais des Rectorats ; cette particularité conduit à organiser la vie syndicale au niveau académique. Les maîtres des classes de transition et des classes pratiques continuent à appartenir au cadre départemental des instituteurs, et leur gestion est assurée par les Inspections académiques. **Ils sont assis entre deux chaises** : pour ce qui concerne la vie syndicale quotidienne, les problèmes pédagogiques, les conditions de travail, les questions relatives au fonctionnement des établissements, leurs préoccupations et leurs intérêts les rapprochent des autres catégories de personnels du 1<sup>er</sup> cycle ; pour la gestion de leur carrière (promotions, mutations notamment), pour tous les problèmes statutaires, ils relèvent du 1<sup>er</sup> degré.

— En dépit d'une communauté d'intérêts évidente entre les maîtres du 1<sup>er</sup> cycle, il faut prendre garde au risque d'un certain cloisonnement entre les catégories, que renforce le statut particulier des PEGC. La distinction entre trois types d'enseignement que la politique ministérielle s'efforce de maintenir, la situation d'« apartheid »

qui est faite aux classes de transition et aux classes pratiques dans beaucoup de CES font redouter l'isolement des maîtres qui y exercent.

Il serait illusoire de chercher une solution générale à ce problème : les mesures à prendre sont différentes suivant les situations locales. L'essentiel est que les sections 1<sup>er</sup> degré et les sections CEG y soient attentives et se concertent pour le régler au mieux.

### Le service pédagogique

La diffusion d'un bulletin ou de brochures pédagogiques avait été considéré par le Congrès de Mulhouse comme « un service indispensable ». Depuis longtemps déjà, CHANTIER-JEUNES, bulletin pédagogique réalisé pour les débutants par une équipe de militants lyonnais, sous l'impulsion de notre camarade H. TOURNISSOU, avait cessé de paraître ; au cours des années 64-68, plusieurs tentatives pour rétablir cette publication avaient échoué, et toutes les sections départementales déplorait cette carence.

L'engagement pris à Mulhouse a été tenu. Il faut dire aussitôt que nous devons ce résultat, pour une large part, à R. FROMAGEAT, qui a accepté de prendre à la rentrée de 1968 la responsabilité nationale des questions pédagogiques. Il avait été admis qu'une publication pédagogique ne pouvait être assurée sans « le concours effectif des sections départementales ». Le premier souci de FROMAGEAT et du Bureau national fut donc de constituer un réseau de correspondants pédagogiques et de responsables départementaux, puis deux outils furent créés simultanément :

a) Le premier, ACTION PEDAGOGIQUE, est un bulletin de liaison adressé aux militants et qui a pour but de développer un travail collectif : il comprend des informations, des documents, et le projet des fiches pédagogiques destinées au second bulletin : CHANTIER-SGEN.

b) La modification du titre, par rapport à l'ancien CHANTIER JEUNES, indique que cette publication ne s'adresse pas seulement aux débutants. Elle comprend en effet aussi des fiches de réflexion et de recherche, qui peuvent servir de point d'appui soit à un travail individuel, soit à un travail en groupe.

Le travail important et régulier accompli par FROMAGEAT et tous ceux qui l'aident se mesure à la production : depuis un peu plus d'un an, cinq numéros d'ACTION PEDAGOGIQUE ont été diffusés et quatre numéros de CHANTIER-SGEN sans compter le numéro spécial de la rentrée 69 présenté en tirage offset.

Ces débuts prometteurs ne doivent pas faire oublier le caractère encore fragile de l'entreprise. L'organisation actuelle appelle certainement des améliorations. Il appartient aux sections départementales d'en discuter, et de faire une critique constructive. Mais il faut envisager aussi une autre perspective de développement, dont nous allons parler dans un instant.

### Les commissions d'études

A côté de la Commission administrative et du Bureau national, organes directeurs de la section, fonctionnent des commissions spécialisées : commission des maternelles, de l'enfance inadaptée, des psychologues scolaires.

Il n'est pas possible de présenter un compte rendu détaillé de leur activité, et on se limitera à quelques observations précises :

1. Le rapport du congrès de Mulhouse signalait que la commission de l'Enfance inadaptée était « le point noir de la section du 1<sup>er</sup> degré ». Des dispositions ont été prises, dès la rentrée 68, pour tirer ce secteur de la mauvaise passe qu'il traversait. La situation n'est pas parfaitement rétablie, mais le redressement est incontestable : une équipe a été reconstituée avec CHOQUET, BOURGAREL, REMBERT, BAZIN, Danièle FRANCO, PAGE, plusieurs réunions nationales ont été organisées ; enfin, et ce n'est pas le moins important pour nos camarades de l'E.I. que la chronique 1<sup>er</sup> degré de SU laissait sur leur soif, un bulletin d'information a été créé : SGEN-EI, dont le numéro 4 vient de paraître.

### Enfance inadaptée

Un compte rendu d'activité plus détaillé et un inventaire des principaux problèmes seront publiés ultérieurement, soit dans « S.U. », soit dans le bulletin « S.G.E.N.-E.I. ».

2. Il y a un problème commun aux maternelles et à l'E.I. : ces commissions informelles et épisodiques ne permettent pas un travail régulier et efficace. Il faut les doubler d'un secrétariat, organisme restreint qui se réunit plus fréquemment et assure, par un partage précis des tâches, la continuité de l'activité : formule appliquée déjà à l'EI, et que les maternelles viennent à leur tour d'adopter.

3. Le problème ne se pose pas dans les mêmes termes pour les psychologues scolaires, en raison de la dimension beaucoup plus réduite de cette catégorie. Animée par M. SAVIGNY (qui a participé aux travaux de la commission ministérielle « Orientation »), la commission des psychologues a été très active en 68-69. Mais ces collègues sont appelés à se détacher de la section du 1<sup>er</sup> degré : la création d'un service unifié de l'Orientation scolaire et professionnelle leur ouvre en effet la perspective d'une intégration statutaire aux personnels de ce service. D'ores et déjà, ils travaillent, au SGEN, en liaison étroite avec la section de l'OSP (voir le rapport d'H. ANGEVILLE, page 27).

4. Se pose enfin le problème d'une commission pédagogique qui donnerait une meilleure assise aux activités conduites par FROMAGEAT, et qui permettrait de structurer un certain nombre de fonctions qui ne sont pas ou mal assumées actuellement : citons notamment les liaisons avec l'Institut Pédagogique National, les associations et les organismes pédagogiques (Ecole Moderne, GFEN, CEMEA, etc.) et au sein même du SGEN avec la commission socio-pédagogique nationale. Au niveau départemental, avec les mêmes objectifs, la constitution de commissions ou groupes de travail est sans doute le meilleur moyen d'assurer la prise en charge collective de nos deux bulletins pédagogiques et d'en garantir la continuité.

### Démocratie syndicale

La contestation, en mai 68, n'a pas épargné les syndicats. C'est pourquoi nos camarades du second degré ont rappelé dans leur rapport (§ 1), notre conception de la démocratie syndicale. Le Bureau National du 1<sup>er</sup> degré, qui a pris connaissance de ce texte et en a approuvé la teneur, y renvoie les lecteurs de ce rapport.

Il n'est pas utile, dans ce rapport, d'épiloguer sur la grève et les événements de mai 68. Le rapport général tire, d'un point de vue syndical, les conclusions et les leçons de cette période exceptionnelle, et on ne formulera, à notre niveau, que quelques remarques.

Mai 68 a bouleversé les perspectives de l'action syndicale telles qu'elles se dessinaient à ce printemps. Un mouvement revendicatif ne s'était pas développé depuis longtemps avec une telle force, mais surtout, on pourrait avoir tendance à l'oublier déjà, il exprimait une volonté de changement radical. Les revendications qualitatives étaient placées au premier plan par les instituteurs en grève : conditions de travail, fonctionnement de l'institution scolaire, formation professionnelle, participation à la gestion. **Le SGEN a manifesté en cette occasion sa capacité et sa position de « leadership ».** Son audience s'est accrue **considérablement** et le travail de réflexion et de recherche mené depuis des années a soudain débouché. La remarque de PIETRI, dans le rapport qu'il a présenté au dernier Comité National est particulièrement vrai pour le SGEN 1<sup>er</sup> degré : « Pour beaucoup de collègues, Mai a aidé une « prise de conscience », à laquelle la réflexion syndicale, son obscur combat mené dans le passé ont donné tout leur sens ». C'est ainsi que, par exemple, la conception générale, l'organisation et les conditions d'une formation permanente définies un mois plus tôt par le Congrès de Mulhouse, ont reçu en mai 68, dans toutes les assemblées, les réunions de grévistes où elles ont été présentées, une large approbation. Autre signe de cette influence, les résultats du SGEN aux élections des représentants du personnel au Conseil départemental dans deux départements de la région parisienne, en juin 68 : 17,5 % des voix dans l'Essonne, 25 % dans le Val-de-Marne.

Les résultats des négociations des 4 et 5 juin ont provoqué déception et amertume. La création de 4.500 postes budgétaires à la rentrée 68, ayant pour but de ramener à 25 élèves par classe les effectifs des cours préparatoires était le seul résultat évident, précis et immédiat de quatre semaines de grèves. La mesure était appréciable certes, mais ne satisfaisait pas d'autres revendications au moins aussi importantes : **allègement du service des maîtres, formation professionnelle, droit syndical, participation à la gestion, que le S.G.E.N. a défendues avec vigueur mais le plus souvent seul**, au cours de ces négociations dont les commissions créées par le Ministère E. FAURE ont été un prolongement.

### Rénovation pédagogique

Après quatre mois de travail, la sous-commission du 1<sup>er</sup> degré a déposé ses conclusions devant la commission plénière le 5 février 69 (cf. SU n° 487). Rappelons brièvement le jugement que nous avons porté : « Projet cohérent, en beaucoup de points excellent, profondément novateur, la plupart des exigences et des propositions formulées par nos congrès depuis dix ans y sont incluses. L'élaboration de ce projet était un préalable. Il appartient maintenant au gouvernement de l'officialiser, et de planifier le développement de la réforme, en créant les moyens matériels et institutionnels nécessaires ». **L'organisation de la semaine et le service des maîtres, la polyvalence, la formation permanente sont les points sur lesquels le SGEN a centré son action dans cette sous-commission, non sans résultats (voir § suivants).**

## Formation des maîtres

Un mois plus tard (cf. SU n° 491 et le rapport de la section des Professeurs d'EN dans ce numéro) la sous-commission de formation des maîtres du 1<sup>er</sup> degré déposait à son tour son rapport, beaucoup moins satisfaisant dans l'ensemble. Certes, un bon nombre d'idées et de principes que nous défendons s'y trouvent affirmés, concernant notamment la durée, le niveau, le contenu de la formation. Mais il comprend des lacunes et des imprécisions qui reflètent les désaccords profonds qui se sont manifestés dans cette sous-commission sur les structures de la formation (la réforme des E.N.), les spécialisations de la fonction d'instituteur (accès aux enseignements de 1<sup>er</sup> cycle), la formation permanente.

Dans une perspective à court terme (réorganisation du CAEI liée à une conception nouvelle du stage), la formation des maîtres de l'Enfance inadaptée a été étudiée et débattue parallèlement dans un groupe de travail où notre camarade Pierre BAZIN a fait prévaloir le point de vue du SGEN.

### Formation des maîtres

Voir aussi le rapport « Ecoles Normales » (dans ce numéro) et le rapport général dans le numéro précédent (pages 14-25-37).

Au cours du premier trimestre de cette année scolaire, le Ministère a réuni un « groupe de travail des Ecoles normales » dans le but de régler, dans un plan à moyen terme, un certain nombre de problèmes : **redéfinition du service des professeurs d'EN et des maîtres d'application, formation des remplaçants en exercice, suppression progressive des auxiliaires par l'unification du recrutement et la création d'emplois de titulaires-remplaçants.** Seul le premier de ces points a fait l'objet d'un accord sur des mesures qui n'ont toujours pas été entérinées par une décision ministérielle. Pour le reste, le groupe de travail s'est enlisé : échec imputable pour une part à l'opposition du SNI au transfert des classes du bac dans les lycées, et pour une autre aux réticences et aux rétractations du Cabinet du ministre.

### Bilan

Que nous ont apporté, en bref la grève de mai 68, les négociations de juin et l'action syndicale intense de l'année 68-69 ?

1. **Un allègement des effectifs dans les cours préparatoires (25 élèves par classe), par une dotation supplémentaire importante de postes budgétaires.**
2. **Une bonification indiciaire (10 points) plus importante pour les débuts de carrière (15 points).**
3. **La généralisation de la formation professionnelle en deux ans, et l'organisation de stages dans les EN à l'intention des maîtres en exercice.**
3. **Un projet de réforme de l'enseignement maternel et élémentaire.**
4. **L'arrêté du 7 août 1969 (réduction de la semaine scolaire ; tiers-temps pédagogique ; formation permanente).**

5. La mise en œuvre de la réforme de l'école primaire (instruction du 5 décembre 69 sur l'animation pédagogique et la formation permanente ; instruction du 8 décembre 69 sur l'éducation physique et sportive ; nouveaux programmes de mathématiques ; possibilité d'instituer des conseils d'école).

## SEMAINE SCOLAIRE ET SERVICE DES MAÎTRES

Le problème de la semaine scolaire et du service des maîtres a occupé une grande place dans l'actualité syndicale depuis Pâques 68. Il a fait couler beaucoup d'encre, provoqué de longues et parfois difficiles discussions. Aussi est-il nécessaire d'y revenir assez longuement. Quelle a été l'action du SGEN dans cette affaire ? Quelle est notre position sur l'arrêté du 7 août 1969 ? Quels peuvent être maintenant nos objectifs ?

Le SGEN a été le premier, parmi les organisations syndicales à réclamer la libération du samedi après-midi ; le premier aussi à réclamer une formation permanente intégrée à l'activité professionnelle quotidienne et fondée sur un travail de recherche collectif : conception qui justifie l'équipe pédagogique et l'introduction dans le service des maîtres d'un temps consacré à la formation permanente qui ne se réduit pas, cela va sans dire, à ce travail en équipes.

L'arrêté du 7 août 1969 satisfait ces deux revendications. Il ne diminue pas, au sens strict, le service de l'instituteur ; en fait, la réduction du temps de présence aux élèves et la libération effective du samedi après-midi sont une amélioration importante de nos conditions de travail.

### Historique

Pour apprécier à sa juste mesure le succès que représente cet arrêté, il convient d'en faire brièvement l'historique. Aux négociations de l'Education Nationale (4 et 5 juin 1969), le S.G.E.N. a été seul à réclamer la diminution du service hebdomadaire par la libération du samedi après-midi. En sous-commission de rénovation pédagogique (1<sup>er</sup> degré), c'est encore le SGEN qui a revendiqué cette mesure, en préalable à tout projet de réorganisation de la semaine scolaire (9 octobre). C'est donc à notre actif qu'il faut mettre, pour commencer, la prise en considération de cette question. Quinze jours plus tôt, en séance plénière, le Directeur de la Pédagogie avait précisé qu'il n'était pas question de réduire l'horaire des classes élémentaires.

En réalité, on l'a bien vu par la suite, c'est la réduction du temps d'accueil des enfants par l'école qui faisait difficulté. La semaine scolaire de 27 heures a été rapidement acceptée, sous réserve que les enfants soient accueillis et occupés le samedi après-midi. Et à qui les confier, sinon aux instituteurs ? Ce n'est pas le SGEN qui a repoussé la première solution présentée à la sous-commission du 1<sup>er</sup> degré par son président : 25 heures de classe en maternelle, CP, CE, 27 au CM, un service d'accueil étant organisé par les municipalités et les associations locales avec le concours éventuel des maîtres.

C'est sur ce point que se sont partagées les forces en présence. A ceux qui donnaient la priorité au rôle social de l'école, nous avons constamment opposé l'impératif de la formation permanente. Pour le SGEN, il s'agissait d'obtenir à la fois la réduction de la semaine scolaire et la possibilité pour les maîtres de tenir des réunions de travail : possibilité condamnée par l'organisation d'un service d'accueil qu'ils auraient été tenus d'assurer.

Le 5 février, la sous-commission du 1<sup>er</sup> degré déposait ses conclusions ; elle ne tranchait pas la question :

« Le service des maîtres est de 30 heures. Il comprend d'une part 27 heures de présence aux élèves et les services de surveillance afférents (à l'exclusion de la surveillance d'inter-classe), d'autre part 3 heures hebdomadaires consacrées au travail en équipe et à la formation permanente (...). A titre transitoire, il peut également être consacré par roulement à l'encadrement des élèves présents le samedi après-midi à l'école. »

Le 17 février, le Directeur de la Pédagogie réunissait dans son bureau un groupe de travail restreint pour l'examen d'un projet d'arrêté qui s'inspirait de ces conclusions, à l'égard desquelles le SNI, entre-temps, avait révisé sa position : il déclarait ouvertement son opposition à la notion d'équipe pédagogique et réclamait en conséquence 27 heures de services correspondant à 27 heures de classe. Le SGEN, pour sa part, exprimait à nouveau son refus de toute obligation de service d'accueil le samedi après-midi. Le Ministère abandonna ce projet.

Nous avons par la suite multiplié les interventions, fait valoir nos arguments, présenté des propositions. Notre but était précis : obtenir la libération du samedi après-midi, sans compromettre le développement de la formation permanente, et suivant des dispositions telles que cette mesure serait généralisée sans difficulté.

L'arrêté du 7 août, à l'égard de ces exigences, nous a donné satisfaction : il inclut la formation permanente au service des maîtres, il n'impose pas des séances de travail hebdomadaires, il libère les maîtres de tout service obligatoire le samedi après-midi.

En réclamant une formation permanente statutaire, nous n'avons jamais prétendu imposer le travail en équipes. Dans une déclaration datée du 9 janvier 1969, le Bureau national, rappelant « les conditions indispensables à la mise en œuvre d'une formation permanente et notamment au fonctionnement d'équipes pédagogiques », mentionnait explicitement « l'appel au volontariat ». En septembre dernier, il confirmait ce point de vue. Nous savons qu'on n'opère pas un changement aussi radical d'habitudes et d'attitudes par voie réglementaire. Mais il est capital que la formation permanente soit reconnue comme un élément du service des maîtres.

Avec le recul de quelques mois, tenant compte des exigences et des intérêts contradictoires qui se cristallisaient sur ce problème, on peut juger que l'arrêté du 7 août apporte, dans l'état actuel des choses, une solution satisfaisante. Que cette mesure ne soit pas suffisante pour engager la réforme de l'enseignement élémentaire, c'est évident. Aussi bien l'avons-nous toujours considérée comme une condition et non comme un moyen. Avant de juger si l'action du Bureau national a été conforme au mandat qu'il avait reçu, nous invitons nos camarades à relire attentivement la résolution générale et la motion sur la formation permanente du Congrès de Mulhouse.

\*\*

Le problème du service des maîtres n'est cependant pas totalement réglé. Nous gardons pour objectif un service hebdomadaire de 27 heures. Plusieurs solutions sont possibles, qui ne sont d'ailleurs pas exclusives l'une de l'autre :

— Il est difficile d'envisager une nouvelle diminution de l'horaire d'enseignement des maîtres sans qu'une solution soit apportée au problème social posé par la réduction du temps de présence des enfants à l'école ; c'est pourquoi la Commission ministérielle a préconisé la création d'éducateurs spécialisés qui seraient chargés d'encadrer

les enfants en dehors du temps scolaire ; la création de postes d'instituteurs supplémentaires (par exemple 6 maîtres pour 5 classes), autre moyen retenu par cette même commission, répond aussi à ce souci.

— Il faut tenir compte encore d'autres considérations : l'organisation de l'année scolaire ; la nature même de la fonction de l'instituteur : le problème du service des instituteurs est lié à celui de la polyvalence.

La question est complexe : elle exige incontestablement une étude approfondie, qui sera entreprise à ce congrès.

## LA REFORME DE L'ECOLE PRIMAIRE

L'arrêté du 7 août comprend une autre disposition importante : le tiers-temps pédagogique. Faut-il rappeler que cette mesure faisait partie des objectifs pédagogiques du SGEN depuis le Congrès de 1966 (CAEN), qui en avait demandé « l'extension rapide » ? On peut regretter qu'elle ait été généralisée du jour au lendemain, sans que les maîtres y aient été préparés, et faire valoir que cette modification formelle ne peut par elle-même opérer une transformation des contenus et des méthodes de l'enseignement. On peut remarquer à l'inverse qu'une nouvelle pédagogie était incompatible avec le morcellement et la rigidité de la répartition hebdomadaire antérieure. Il est plus positif d'approuver l'institution réglementaire du tiers-temps et d'agir pour obtenir les moyens nécessaires à sa mise en œuvre. C'est la position qu'a adoptée le Bureau national qui formulait le 3 septembre trois exigences prioritaires : la réduction des effectifs, la mise en place d'un équipement en locaux et en matériel, le concours de maîtres spécialisés.

\*\*

Le départ de la réforme de l'école élémentaire a été donné au stage de Sèvres, les 6 et 7 octobre. Malgré notre accord avec les objectifs et l'orientation générale définis par le Ministre (finalité de l'école élémentaire, démocratisation, renouvellement des programmes et des méthodes), c'est un avis réservé que nous avons prononcé sur le projet présenté. C'est que le Ministre est resté très discret sur les moyens indispensables au développement de la réforme, tant institutionnels que financiers. (Voir l'éditorial de « S.U. » n° 504 : Une entreprise encore mal assurée.)

\*\*

La mise en œuvre de la réforme de l'école élémentaire pose de nombreux problèmes. Nous en avons retenu deux.

### L'animation pédagogique

On fait grand cas, depuis le mois d'octobre, de l'animation pédagogique. Rappelons à ce sujet les propos du Ministre : « Il est clair que les objectifs immédiats sont l'organisation du cadre de l'enseignement : le tiers-temps, et du cadre de la réflexion collective : l'animation pédagogique. C'est ensuite, mais en commençant sans délai, la rénovation générale des méthodes pédagogiques qui s'appuiera sur l'animation à la base... » Animation : idée-force ou mot magique ? La Commission de réno-

vation pédagogique avait insisté sur cette fonction nouvelle. Le SGEN y attache beaucoup d'importance et demande que les directeurs d'école et les inspecteurs lui consacrent une part importante de leur activité.

Mais la réforme pose le problème fondamental de l'information et de la formation des maîtres, et l'animation ne saurait y suffire, non plus que les émissions radiotélévisées ou les publications que le Ministère a développées depuis le début de cette année. Quant aux stages en EN, voués eux aussi à l'animation (« nous allons former 20.000 animateurs, en deux ans »), les conditions dans lesquelles ils ont été organisés cette année sont si mauvaises qu'on ne peut en tirer une conclusion. En fondant la réforme sur « un processus d'auto-éducation des instituteurs », le Ministre néglige une exigence constamment rappelée par le SGEN : des structures de formation permanente au niveau départemental et notamment la transformation des Ecoles Normales en Centres de formation et de recherche pédagogique, capables de répondre aux besoins des maîtres en exercice.

Quoi qu'il en soit, il conviendra de préciser notre conception de l'animation pédagogique : outre les inspecteurs et les directeurs d'école, les professeurs d'EN, les maîtres d'application, les conseillers pédagogiques sont appelés à remplir cette fonction. La Commission de rénovation pédagogique a proposé que l'inspecteur soit « assisté par une équipe pédagogique, maîtres itinérants d'école annexe et personnel spécialisé (au moins 1 pour 100 maîtres mis en place dans les 5 ans à venir) ». Le Secrétariat de la Jeunesse et des Sports recrute des conseillers en EPS. Une circulaire récente recommande d'associer des professeurs de second degré à la rénovation pédagogique.

Ces mesures nouvelles, ces projets nous imposent une réflexion syndicale sur cette question : recrutement, formation, conditions de travail, rôle des animateurs.

### La polyvalence

L'instituteur doit-il être polyvalent, donc capable d'enseigner toutes les matières à tous les niveaux ?

Après de longues discussions, provoquées par les représentants du SGEN, la Commission de Rénovation Pédagogique a répondu en février 1969 par l'affirmative à cette question. Le Ministre et le Directeur de la Pédagogie, lors du stage de sensibilisation à la Rénovation Pédagogique qui s'est tenu à Sèvres en octobre dernier, ont appelé l'option prise par le Ministère en faveur de la polyvalence. Les partisans de la polyvalence totale de l'instituteur forment une coalition assez hétérogène. Les uns y voient la garantie de l'unicité du corps des instituteurs, les autres la défendent au nom de la pédagogie globale ; l'Administration enfin, trouve des avantages budgétaires sérieux au « statu quo ».

Pour nous, la polyvalence de l'instituteur est un leurre. Actuellement, continuer à vouloir un seul maître jusqu'à 11 ans, c'est en fait ne pas vouloir la polyvalence de l'enseignement. Il y a plusieurs années (1964) que le SGEN revendique des maîtres spécialisés pour l'éducation physique et l'éducation artistique et manuelle à l'école primaire. Toutefois, les modalités de l'intervention de ces maîtres dans la classe n'avaient jamais été définies avec précision : le problème n'est pas simplifié par le projet de réforme pédagogique qui intègre étroitement les disciplines artistiques aux activités d'éveil et qui préconise une organisation souple de l'emploi du temps. Au sein même de notre section SGEN 1<sup>er</sup> degré, on a pu constater que les avis sur la polyvalence étaient partagés. Il était

donc indispensable de remettre à l'étude ce problème très largement. On remarquera aussi que **la polyvalence est au point de convergence de toute une série de problèmes : l'organisation de l'activité scolaire, le service des maîtres, la formation professionnelle** appellent des solutions différentes suivant le parti que l'on prend. Un point de vue syndicaliste ne peut non plus négliger les possibilités de **promotion interne** qui sont généralement liées à une spécialisation.

Au moment où le Ministre érige la polyvalence des maîtres en dogme, il importe avant tout de faire le point sur la situation de fait. Si quelques instituteurs, peu nombreux, souhaitent garder en charge a totalité de l'enseignement dans leur classe, la majorité des maîtres enseigne à contre-cœur telle discipline « accessoire », réduit le temps qu'il lui consacre au strict minimum. Dans les cas extrêmes (sont-ils rares ?) cette (ou ces) matière disparaît totalement de l'activité hebdomadaire réelle de la classe.

Nous devons regarder cette situation en face pour en mesurer l'ampleur, en rechercher les causes, imaginer des remèdes. Nous devons enfin nous interroger sur les fondements mêmes de la polyvalence, sur les problèmes que pose la formation des maîtres « à vocation multiple », sur les conséquences qui découlent pour nous, syndicalistes, de cette surqualification que représenterait une polyvalence réelle. (Voir en annexe, des extraits du rapports de R. FROMAGEAT.)

## LES MATERNELLES

Dans les maternelles, on pourrait presque dire qu'il n'y a qu'un problème, celui de la **surcharge des classes**, tellement il se pose de façon aiguë. « Aggravation alarmante de la situation » : c'était le constat du congrès de Mulhouse, qui affirmait « la volonté du SGEN de maintenir une action énergique pour s'opposer à la dégradation de l'école maternelle ».

### 35 élèves par classe

Sous l'impulsion de Claude JEAN, secrétaire de la Commission des Maternelles, et du Bureau national, **cette action a été organisée et menée sans relâche. Rappelons-en les temps forts :**

a) Diffusion d'une brochure d'information sur l'école maternelle : annoncé et préparé dès avril 1968, ce document, arrivant à point nommé, est largement distribué en mai dans la région parisienne et à la rentrée scolaire suivante dans les départements (aux IA, IDEN, députés, sénateurs, conseillers généraux, municipalités, CODER, CFTD, journalistes, etc.).

b) Aux négociations de l'Education Nationale (4 et 5 juin), le SGEN demande avec insistance que les maternelles bénéficient avec les cours préparatoires, d'une priorité dans les mesures qui seront prises pour alléger les effectifs.

c) Une enquête est lancée fin juin sur la fréquentation, car il est apparu, aux cours de ces négociations, que le Ministère s'obstinait dans l'idée que les effectifs réels sont très inférieurs aux effectifs inscrits.

d) A la Commission de rénovation pédagogique (octobre-décembre 69), le SGEN, représenté par Claude JEAN, revendique un maximum de 35 élèves par classe. Cette proposition, qu'il est seul à défendre, ne sera pas retenue.

e) En mai 69, le SGEN décide d'organiser la limitation des effectifs. Préparée par les sections départementales

en juin, cette action sera annoncée et expliquée à la conférence de presse tenue à Paris le 4 septembre.

La Commission administrative du 1<sup>er</sup> degré (réunion des 9 et 10 novembre) en a dressé le bilan. Presque toutes les sections qui y ont participé ont fait acte de résultats satisfaisants. Le Congrès de Tours devra compléter et préciser ce bilan, et décider si cette action doit être poursuivie en 1970 et suivant quelles modalités.

\*

\*\*

Mais voici qu'un **danger nouveau menace l'école maternelle**. Les propos tenus par M. Olivier Guichard devant l'Assemblée Nationale le 1<sup>er</sup> novembre dernier ont provoqué une très vive émotion. On se rappelle que, faisant état de la scolarisation croissante des enfants de 2 et 3 ans, le **Ministre s'est déclaré partisan « d'une formule nouvelle »** qui consisterait à confier l'enseignement maternel, au moins pour partie, à un personnel moins qualifié que les institutrices : « Est-il raisonnable de confier les 1.300.000 enfants (effectifs prévus dans 5 ans) à des institutrices, à des maîtres formés à enseigner les enfants de 5 à 11 ans ? ».

Effectivement les activités à l'école maternelle ne sont pas les mêmes dans une classe de petits et dans une classe de grands. A mesure que l'enfant grandit, les activités individuelles se réduisent au profit des activités collectives, la part laissée aux jeux au profit de celle consacrée à des exercices plus précis. Cependant les institutrices travaillent exactement dans le même esprit et suivant la même finalité. Quel que soit l'âge de l'enfant, il s'agit de le faire vivre dans un milieu éducatif, d'organiser pour lui des activités qui, pour avoir l'apparence du jeu, n'en sont pas moins toujours motivées par un souci pédagogique qui les intègre dans un projet éducatif réfléchi visant au développement psychomoteur de l'enfant, à l'acquisition du langage et des autres moyens d'expression, à la découverte du monde qui l'entoure, à la socialisation. On remarquera d'autre part que plus l'enfant est jeune, plus le travail de l'institutrice est difficile et que le rôle de l'école maternelle dans la démocratisation est peut-être plus grand au niveau de la section des petits qu'au niveau de la section des grands. **C'est un personnel hautement qualifié que réclame l'enseignement maternel.**

### Opposition au projet ministériel

Outre une grande vigilance, le projet ministériel nous impose un travail de réflexion.

a) On ne pourra en effet s'y opposer efficacement qu'avec l'appui de l'opinion publique et plus précisément celui des parents. Pour la majorité de ceux-ci, notre conception du rôle de l'école maternelle et les exigences qui en découlent ne sont pas des évidences. Il est nécessaire de préparer et d'organiser une campagne d'information et d'explication.

b) Le Ministre met indirectement en question l'organisation et le contenu de la formation professionnelle initiale des maîtres du 1<sup>er</sup> degré. Il estime qu'une institutrice, en raison même de son niveau de qualification, a mieux à faire qu'à s'occuper des enfants de deux à quatre ans. **Nous répondons qu'il faut tendre au contraire vers une formation plus complète et plus adaptée des institutrices de maternelles**, tenant compte des exigences spécifiques de cette fonction au premier rang desquelles se place une **connaissance approfondie de la psychologie des jeunes enfants**. Sans faire de l'enseignement préscolaire une spécialisation, la création d'une option « maternelles » dans l'organisation de la formation professionnelle permettrait de se rapprocher de ce but. Cette proposition n'est pas nouvelle, de la part du S.G.E.N., mais elle doit être étudiée de façon plus précise.

En reprenant le même propos, devant le Sénat, le 2 décembre, M. Guichard a rappelé que « dans le V<sup>e</sup> Plan, il avait été envisagé de former pour l'école maternelle des aides-éducatrices ». La Commission scolaire du V<sup>e</sup> Plan avait été en effet consultée par le Ministère sur un projet consistant à créer un cadre d'aides-maternelles, mais avait émis « un avis de principe favorable » avec les précisions suivantes :

1° « Il devrait être clairement précisé que la mission de ces aides-maternelles n'est pas de se substituer à l'encadrement normal qui est assuré par des institutrices qualifiées. Cette mission consisterait essentiellement d'une part à assurer la garde des enfants avant l'ouverture et après la fermeture des classes, ainsi que pendant l'intervalle compris entre les classes du matin et de l'après-midi, et d'autre part à assister éventuellement la maîtresse pendant les heures d'enseignement pour s'occuper matériellement des enfants, comme le font d'ores et déjà dans un certain nombre de cas les femmes de service des écoles maternelles. »

2° « Les conditions d'emploi de ce personnel devraient être étudiées avec soin ; à cet égard, on peut penser qu'il pourrait être prévu en moyenne deux aides maternelles pour deux classes maternelles, l'une travaillant le matin et l'autre l'après-midi. »

Attentive à ce problème, la Commission des maternelles avait conclu en ces termes (« S.U. » n° 417, 2 février 1967) :

« Notre conception de l'enseignement maternel, de son rôle, de ses exigences s'oppose à l'emploi généralisé d'aides maternelles qui se substitueraient aux institutrices ou qui même les seconderaient directement dans leur fonction d'enseignante.

Ceci étant bien précisé, il devient assez difficile de situer la place que pourraient occuper des aides maternelles. Leur fonction recouperait celle des femmes de service qui constatent que leur rôle s'est considérablement élargi et souhaitent en conséquence une qualification supérieure qui n'atteindrait pas cependant le niveau de formation des aides maternelles.

Y a-t-il place à la fois pour les femmes de service et les aides maternelles, sans empiètement sur la fonction des institutrices ? »

Telle est la question qui se pose à nouveau, bien qu'elle n'apparaisse pas dans ces termes dans la perspective précise où se place le projet du Ministre.

## REVALORISER LA FONCTION D'INSTITUTEUR

Examinant les résultats de notre action syndicale depuis 1966, le rapport du Congrès de Mulhouse attirait l'attention sur les conditions de cette action : « L'action d'un syndicat minoritaire peut être très efficace, et le S.G.E.N. en a fait la démonstration. Son audience, qu'il tire de la valeur de ses analyses et de ses études, de la cohérence et de la solidité de ses projets, est incontestable... Mais cette efficacité (s'agissant des problèmes majeurs, tels que formation des maîtres, service hebdomadaire, structures scolaires...) est rarement perceptible sur une courte période, telle que celle qui sépare deux congrès. »

Cette dernière remarque souligne le caractère exceptionnel des deux années que nous venons de vivre, marquées par les événements de mai 68 et l'ébranlement qu'ils ont provoqué. Nous avons essayé de montrer, dans ce rapport, quelle a été l'action du S.G.E.N. aux négociations de juin 68 et dans les commissions ministérielles issues de ces négociations ; et quels ont été les résultats obtenus.

### Action revendicative

Pour l'action revendicative générale : rémunérations, zones de salaire, indemnité de résidence, droit syndical, problèmes sociaux, travail à mi-temps, on se reportera au rapport général, publié dans le numéro précédent (pages 10 - 12 et 33 - 35). En ce qui concerne les questions corporatives, un compte rendu d'activité sera présenté ultérieurement.

Nos revendications ont incontestablement progressé ; le bilan est positif. Le progrès de l'enseignement maternel et élémentaire est-il cependant réel ? L'examen de la situation n'autorise par une réponse affirmative.

Bien qu'on puisse objecter qu'il est encore trop tôt pour mesurer les résultats de l'entreprise de « rénovation pédagogique » engagée par le ministère, une constatation s'impose : **les moyens ne sont pas à la mesure des objectifs et des déclarations d'intention.** Aussi bien en ce qui concerne la formation professionnelle que les conditions de travail (effectifs, locaux, installations, équipement, service hebdomadaire, polyvalence), on est loin du compte et l'institution du tiers-temps, avec toutes ses implications, met au contraire en relief les besoins aigus de l'école maternelle et primaire. « Il convient, a remarqué la Commission de rénovation pédagogique, de ne pas attendre la mise à disposition de tous les moyens nécessaires pour entreprendre des actions nécessaires, même limitées, partout où cela est possible ». Nous en sommes d'accord. Mais à condition qu'on ne s'en tienne pas là et qu'on ne compte pas indéfiniment sur la bonne volonté des maîtres.

### Reclassement indiciaire et nouveau statut

Autre considération essentielle : le S.G.E.N. a toujours mis en relation la dégradation de l'école primaire et le **déclassement professionnel et social** de l'instituteur. La réforme du premier degré appelle une revalorisation de notre fonction qui commande deux exigences :

a) une amélioration de la situation matérielle de l'instituteur ; à cet égard l'accroissement de la **qualification professionnelle** est un facteur déterminant. Mais il faut engager l'action pour obtenir un **reclassement indiciaire** des catégories B (dont font partie les instituteurs), suivant une stratégie analogue à celle qui a permis d'obtenir récemment celui des catégories C et D. La Fédération des fonctionnaires C.F.D.T., qui a été le moteur de cette action, propose le même processus pour les catégories B. Une commission (à laquelle participent, pour le S.G.E.N., Martinet, Panier et Duquesne) travaille depuis le début de ce mois à l'élaboration d'un **plan de reclassement**, et nous espérons être en mesure, si le calendrier de travail est respecté, de présenter au Congrès de Tours des propositions précises ;

b) la revalorisation de la condition de l'instituteur passe aussi par un **nouveau statut**, qui serait à la mesure de ses **responsabilités professionnelles et sociales.** C'est un problème que nous avons peu étudié jusqu'à présent ; rappelons cependant des revendications précises qui s'inscrivent dans cette perspective, avec le souci de défendre la dignité des maîtres :

1. réforme des **modalités de l'inspection** ;
2. **suppression du choix dans l'avancement** ;
3. **unification du recrutement et de la formation** ; impliquant la suppression de l'auxiliaariat (remplaçants, suppléants) et la **création d'emplois de titulaires-remplaçants.**

## QUELQUES OBSERVATIONS

1°) Un camarade du Bureau National a regretté que ce rapport ne fasse pas mieux ressortir l'action du S.G.E.N. depuis 2 ans.

Soulignons d'abord que les rapports des sections et le rapport général sont complémentaires. Il est indispensable de lire celui-ci pour avoir une vue d'ensemble de l'activité du Syndicat et pour être informé des problèmes généraux qui n'apparaissent pas dans les rapports de section. Mais il est vrai que ce rapport « 1<sup>er</sup> degré » n'est pas un compte rendu d'activité détaillé et complet. Il ne signale pas non plus tous les problèmes. On ne peut d'ailleurs, même à l'occasion d'un Congrès, les étudier tous et il nous paraît de meilleure méthode de ne traiter qu'un choix de questions, en prenant de plus un thème central. Ce fut la formation permanente à Mulhouse ; ce sera la polyvalence à Tours.

2°) Un membre du Cabinet d'E. Faure, caractérisant d'un mot les différents syndicats de l'Education Nationale, a défini un jour le S.G.E.N. comme le « syndicat pédagogique ». Ce n'était pas de sa part une critique, mais ce propos est à rapprocher de l'opinion de ceux d'entre nous qui considèrent que le S.G.E.N. a tendance à négliger l'action revendicative au profit de la réflexion et de l'action pédagogique. Tout en notant que cette orientation est souvent un motif

d'adhésion au S.G.E.N., il faut bien voir que nos préoccupations pédagogiques sont constamment inscrites dans une perspective d'action revendicative (voir les conclusions de l'annexe « Action Pédagogique » dans le rapport général).

3°) Le S.G.E.N. ne serait pas ce qu'il est s'il avait maintenu son action au niveau du corporatisme. Si l'équilibre, toujours difficile à tenir, entre les différents niveaux de l'action syndicale, est quelquefois rompu au détriment de l'action corporative, c'est surtout en raison du manque de moyens.

La totalité des tâches (courrier, rédaction de « S.U. », organisation, liaisons avec les sections, démarches, réunions, questions revendicatives, problèmes pédagogiques, etc., sans oublier la participation quotidienne à l'activité du syndicat général), a longtemps reposé sur un seul et unique permanent.

La situation s'est beaucoup améliorée depuis deux ans : FROMAGEAT, à la rentrée 68, puis PAGE à la rentrée 69, ont pris en charge une partie de ces tâches. Mais le volume des affaires à traiter est en augmentation constante et la section nationale du 1<sup>er</sup> degré ne dispose que d'une demi-sécrétaire (20 heures par semaine) et le service général du tirage et de l'expédition (courrier, circulaires, bulletins) est de plus en plus souvent surchargé. L'efficacité d'un syndicat dépend aussi de ses moyens financiers.

Guy DUQUESNE  
et le Bureau National du 1<sup>er</sup> degré.

## Annexe

# La polyvalence en question

## LES FONDEMENTS DE LA POLYVALENCE

### 1. SENS DE L'EDUCATION

La vraie question n'est pas celle de la polyvalence des maîtres, mais celle de la polyvalence de l'enseignement, et plus encore celle de l'unité effective de l'action pédagogique (l'unité d'action n'entraîne pas nécessairement la solitude de l'acteur). Le problème fondamental est donc celui du but : pour développer la personnalité, on ne peut pas ne pas vouloir mettre en œuvre l'intégralité des dimensions de la personne de l'enfant. L'intelligence ne peut se développer isolée de ses composantes affectives et sociales. L'unité effective de l'action éducative doit toujours être réalisée. Au sens strict, polyvalence signifie donc pluralité des moyens. Les finalités des diverses disciplines sont secondes par rapport au but unique que l'on veut atteindre. Les maîtres ne sont que des médiateurs, les agents de réalisation du but éducatif.

### 2. LES BESOINS DES ELEVES

Les travaux de la psychologie moderne ne justifient pas, au contraire, pour l'édification équilibrée de la personne, la présence d'un seul maître. L'enfant se développe par les relations qu'il entretient aussi bien avec un groupe d'adultes qu'avec son groupe de semblables.

Ce sont donc les nécessités des fins éducatives, les nécessités des sujets en cours d'éducation, aussi bien que les nécessités de metteurs en œuvre de l'éducation qui suscitent pour la compétence des maîtres, des exigences qu'il nous faudra définir.

### Polyvalence

**Vous ne pouvez pas étudier le problème de la polyvalence, thème central du Congrès de Tours, sans avoir en mains le rapport complet de R. Fromageat (11 pages ronéotypées plus un questionnaire). Les demander à votre secrétaire départemental ou au S.G.E.N., 1<sup>er</sup> degré, 5, rue Mayran - PARIS (9<sup>e</sup>).**

### 3. LES ARGUMENTS PSYCHOLOGIQUES

Si l'on se place sur le strict plan psychologique, il est bien difficile de trancher pour ou contre la polyvalence des maîtres.

#### Du point de vue affectif

La relation affective est nécessairement antérieure à tout enseignement. Elle doit être sécurisante. Le maître unique semble le mieux répondre à ce besoin. Mais l'enfant a aussi besoin de faire l'apprentissage de l'autonomie et de la difficulté. La présence constante du même

maître peut aboutir à un nouvel état de dépendance, voire à des réactions d'opposition. La présence de plusieurs maîtres lui présentera différentes images de l'adulte et plusieurs compétences susceptibles de le motiver.

#### Du point de vue intellectuel

L'enfant s'adapte plus facilement aux désirs d'un maître unique et avance plus vite dans l'apprentissage. Par ailleurs les matières enseignées ne sont pas séparées et chacune s'appuie sur des capacités identiques de l'enfant. Il est indispensable d'unifier au maximum notre enseignement pour répondre aux besoins des enfants.

Comment unifier un enseignement dispensé par plusieurs maîtres ?

Cependant des maîtres différents présenteront pour l'enfant les aspects divers d'une même réalité. Cette variété au sein d'une équipe de maîtres, déclenchera chez l'enfant des réactions génératrices de progrès.

En définitive, il importe avant tout de savoir à quel âge l'enfant a surtout besoin d'être sécurisé, et à quel âge il a surtout besoin d'être incité à progresser. La polyvalence « mâche » le travail de synthèse et de généralisation, la pluralité des maîtres exige de lui cet effort. A quel âge l'enfant en est-il capable ?

#### 4. LES ASPECTS PEDAGOGIQUES

● Dans la nouvelle pédagogie, toutes les disciplines s'interpénètrent.

● L'enfant ne se livre entièrement que dans une atmosphère de confiance : la polyvalence du maître unique semble répondre à ce besoin.

● La pédagogie nouvelle préconise des groupes de niveaux variables selon les disciplines, qui font éclater la structure de la « classe » et font appel à l'équipe des maîtres. Et pourtant le groupe « classe » est également nécessaire pour sécuriser, initier à la vie commune...

#### 5. PEUT-ON FORMER DES MAITRES POLYVALENTS ?

Exiger que tout maître soit polyvalent, cela suppose réunies pour le moins deux conditions :

- un choix parmi les candidats à l'enseignement ;
- une formation.

Mais comment déceler les aptitudes de ceux qui se destinent à l'enseignement et éliminer tous ceux qui n'ont pas les aptitudes requises : contact avec les enfants, équilibre physique et nerveux, inaptitude au travail en équipe, inaptitude au dessin, au chant, au travail manuel ou à l'éducation physique ?

Trouvera-t-on assez d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré ? Aura-t-on les formateurs nécessaires ?

### ELEMENTS DE SOLUTION

Les idées énumérées ci-dessous ne rendront pas polyvalents les maîtres qui ne le sont pas actuellement. Mais elles permettraient peut-être de rendre l'enseignement polyvalent...

A — 1. Une formation solide pour chaque maître en français et en mathématiques et en discipline dite d'éveil (histoire-géographie-sciences).

Beaucoup de maîtres considèrent que ces matières peuvent et doivent être assurées par chacun dans sa classe ou dans des groupes de niveaux comprenant des élèves de plusieurs classes d'une école importante.

2. Chaque maître serait formé convenablement dans une option qui correspond à son aptitude dominante : éducation musicale, artistique plastique et picturale, manuelle, physique.

3. Il pourrait ainsi y avoir dans chaque école impor-

tante, en théorie du moins, un spécialiste de chaque matière qui se chargerait des démonstrations, des conseils concernant sa spécialité et qui rendrait possibles des échanges de service organiques dans l'école (1).

L'équipe pédagogique de l'école prendrait ainsi en charge toutes les matières. Elle devrait se réunir fréquemment pour préparer le travail, assurer les liaisons indispensables et collationner les observations faites par chaque maître au sujet de chaque élève.

Une difficulté : pour le mouvement du personnel, chaque poste devrait être étiqueté par spécialité.

B — Créer un corps itinérant de maîtres spécialisés (cf. les conseillers itinérants d'éducation physique qui fonctionnent dans quelques circonscriptions). Ils seraient particulièrement chargés des maîtres isolés (petites écoles maternelles et milieu rural).

C — Organiser l'équipe pédagogique du secteur (zone de recrutement du C.E.S.). Il y a (en principe) un professeur spécialisé d'éducation musicale, d'éducation artistique, de travail manuel (maîtres de 4<sup>e</sup> terminale pratique) dans chaque C.E.S. Ils pourraient devenir les conseillers itinérants des écoles maternelles et primaires de leur secteur.

Avantages : contacts avec les maîtres dont les classes alimenteront les classes de 6<sup>e</sup> du C.E.S. l'année ou les années suivantes, connaissance des enfants qui leur permettrait de prolonger ce qui aura été entrepris dans les écoles sous leur impulsion, début de constitution de la grande équipe pédagogique du secteur de recrutement du C.E.S.

Difficultés : peu de maîtres spécialisés actuellement dans les C.E.S.

Il faudrait également définir autrement le service de ces maîtres : un temps d'enseignement au C.E.S. + un temps de service comme itinérant.

#### Une spécialisation dans l'intérêt des maîtres

Si l'on veut organiser la promotion de l'instituteur, il faut bien se rendre compte que la formation « polyvalente » actuelle lui interdit en fait toute « évasion » vers le haut. En effet, au niveau du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement supérieur les études sont spécialisées (lettres ou mathématiques). Ce problème a des conséquences en aval : le maître, s'il veut poursuivre ses études en vue d'une promotion, peut-il encore être bivalent (français et mathématiques). Conséquences sur l'enseignement dispensé dans les classes élémentaires ?

Dans un autre ordre d'idées, demander au maître d'acquiescer une formation polyvalente devrait entraîner des conséquences sur le plan de l'action revendicative : une plus grande qualification devrait être mieux rémunérée...

R. FROMAGEAT.

(1) Echanges de service autorisés par la circulaire du 8-12-1969 en ce qui concerne l'éducation physique et les activités d'éveil.

### VADE MECUM DES INSTITUTEURS et des PERSONNELS C. E. G.

à jour au 1<sup>er</sup> septembre 1969

**8 francs**

(port compris)

Toute commande doit être  
accompagnée d'un chèque

**S. G. E. N.**  
C.C.P. - PARIS 8776-93

# Écoles normales

**R**ICHES de promesses, décevantes quant aux réalisations, telles ont été les deux années qui viennent de s'écouler. Cette situation n'est pas particulière aux professeurs d'Ecole Normale, et on en verra le reflet dans l'ensemble des rapports soumis au jugement des adhérents de notre syndicat. On se bornera donc ici à traiter ce qui nous concerne spécifiquement.

## DES THESES SOLIDES

Ce n'est pas d'hier que nous travaillons sur la question de la formation des instituteurs, et que nous dénonçons l'inadaptation des Ecoles Normales à leur mission, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. Le **Congrès de Mulhouse** avait réaffirmé notre doctrine : formation de durée prolongée, réalisée au sein de l'Université et en liaison avec celle des autres enseignants dans des **Instituts Universitaires de Pédagogie**, formation initiale organisée dans la perspective d'une formation permanente. Le travail avait été poussé dans le détail dans les années précédentes, et seuls des contretemps d'ordre matériel nous avaient empêché de rédiger un **plan de formation professionnelle**, discuté lors d'une session d'études syndicales à Lyon en 1967, et qui donnait des indications précises sur horaires, méthodes et programmes de cette formation. Ce plan a été rédigé à l'occasion des « événements » de mai et publié en juin 1968 pour aider aux discussions qui se sont déroulées alors dans toutes les E.N.

## DANS LE MOUVEMENT

C'est donc sans naïveté que nous pouvons dire que nous étions prêts, sur cette question notamment. Et nous avons vu avec intérêt que la grande partie des collègues, la grande partie aussi des normaliens, dans l'immense et désordonné, mais intéressant travail de commissions, dans chaque E.N. et aux Congrès Normaliens de mai et juin 1968, **redécouvraient des idées qui nous étaient familières**. On se rendait compte alors qu'il n'était pas normal que la formation des instituteurs se fasse à l'écart des Universités, qu'elle se limite à un contact pratique avec des classes sélectionnées, qu'elle soit reléguée au second plan dans le fonctionnement des E.N. par les impératifs de la préparation au baccalauréat. Beaucoup de commissions, à la base, ont alors inventé... les I.U.P. Et le document indiqué plus haut a été bien accueilli.

## DE LA COUPE AUX LEVRES

On ne dira pas que tout ce mouvement n'a servi à rien (et il a servi notamment à lever une bonne partie des

préventions dont le S.G.E.N. était encore l'objet de la part de nombreux collègues de la F.E.N.). Mais les résultats immédiats ont été assez limités. La formation professionnelle a été portée à **deux ans**, sur des instructions provisoires délivrées avec retard, ce qui a été préjudiciable à une bonne mise en route ; les textes sur le C.F.E.N. nouvelle mode n'ont été publiés qu'en juin 1969, alors qu'ils étaient prêts depuis le mois de février !

Pendant ce temps, le Ministère réunissait une **commission d'études sur la formation des maîtres**. Si cette commission n'aboutissait à rien de positif en ce qui concerne le second degré, elle réussissait à présenter en mars un plan cohérent en ce qui concerne la formation des instituteurs, plan dans lequel nous pouvions reconnaître un bon nombre de nos idées, sur la durée de la formation, sur son caractère universitaire, sur son contenu même. Mais la discussion n'a pas été jusqu'au chapitre des **structures**, malgré les efforts des représentants du S.G.E.N. (disons en passant que la participation au travail des commissions a occupé une grande partie du temps du secrétaire de notre section, et l'a empêché de traiter un certain nombre d'autres questions. Mais ce ne fut pas du temps perdu). Pourquoi cette limitation ? Un malencontreux mouvement de grève des normaliens au printemps 1969, pour la « défense des E.N. » (entendez : le maintien des classes de baccalauréat) a joué ; mais, plus profondément, on **peut se demander si beaucoup de gens**, en dehors du S.G.E.N., **tiennent réellement à un lien organique avec l'Université**, les uns parce que cela coûterait plus cher, les autres parce que cela briserait un ghetto commode.

## TRAVAIL AU MINISTERE

Nous ne voulions pas en rester au stade des spéculations théoriques, et nous avons, dans le temps qui nous restait, multiplié les interventions au ministère, tant auprès du Directeur de la Pédagogie qu'auprès des membres du Cabinet de M. Faure, puis de M. Guichard, sous forme de notes et d'audiences. Ces interventions ont porté sur le **recrutement et la formation des professeurs d'E.N.**, dans la ligne de nos études antérieures, sur l'**organisation des stages** (situation et recyclage) sur les **garanties à offrir aux professeurs d'E.N.** qui seraient touchés par la

### Directeurs d'études de C.R.-P.E.G.C.

Se reporter à la note de Rioul, parue dans le bulletin de rentrée de notre section.

transformation de leurs établissements. Il nous a été affirmé en particulier qu'ils seraient, le cas échéant, nommés dans la même ville, nonobstant tout blocage de postes. Tout récemment, nous sommes intervenus à plusieurs reprises à propos des **promotions 1968-1969**, bloquées on ne sait pourquoi; ces promotions ont été signées le 15 décembre, et devraient parvenir sous peu aux intéressés.

## AMENAGER LE PROVISOIRE

On nous promettait, au temps de M. Faure, que la formation en trois ans, puis en quatre, ne saurait tarder. L'austérité et M. Guichard font qu'il faut admettre qu'on en restera un bon moment aux deux ans, et un groupe de travail (auquel nos avons dû insister pour participer, d'autres organisations syndicales préférant nous tenir à l'écart!) s'est réuni à nouveau au premier trimestre 1969-1970, pour revoir, on ne sait pourquoi, les horaires de la F.P., et, ce qui est plus tangible, pour étudier une **redéfinition du service des professeurs d'Ecole Normale**. Il a été admis d'intégrer dans ce service des réunions de concertation de l'équipe des professeurs de F.P. et les inspections, et de fixer la même durée de cours (12 heures) pour les divers grades (sans préjudice pour les agrégés).

## FORMER TOUS LES INSTITUTEURS

Le Ministère a enfin reconnu qu'il ne s'agissait plus de former une minorité d'instituteurs privilégiés, mais bien tous les futurs maîtres, y compris donc les remplaçants; et il a étudié plusieurs plans visant à **faire passer tous les remplaçants dans les E.N.** d'ici quelques années. Le corollaire était la disparition des classes de baccalauréat dans les mêmes délais (ce qui, notons-le en passant; ne devrait donc pas amener à supprimer des postes de professeurs, sauf cas particuliers). Nous avons enregistré avec satisfaction que nos collègues du S.N.P.E.N. se ralliaient à cette perspective, après l'avoir longtemps rejetée. Mais il semble que le S.N.I. ne partage pas encore ces vues, malgré certaines déclarations.

Les séances du groupe de travail sont actuellement suspendues, depuis le 12 décembre. Parce que nous avons demandé avec insistance que l'on prenne dès maintenant les mesures touchant au **service des professeurs d'E.N.** (puisque le travail correspondant est déjà effectué), alors que les membres du Cabinet du Ministre prétendent régler ensemble tous les problèmes de la formation des instituteurs, ce qui risque de nous emmener aux calendes grecques.

## EXPANSION SYNDICALE

De même que nos positions rencontrent un accueil favorable chez beaucoup de collègues, nous constatons que notre implantation dans les E.N. se renforce, et devient plus régulière. Cela tient au contenu même de nos positions sur les E.N., cela tient aussi aux positions d'ensemble du S.G.E.N. et à l'action de la C.F.D.T. Nous ne pouvons que nous en réjouir, et continuer un travail intense dans ce sens. Une de nos forces est notre structure de syndicat général. Ce ne sera donc qu'un léger inconvénient pour nos collègues que de **se reporter aux autres éléments du rapport d'activité du S.G.E.N. depuis 1968**, dans les trois numéros préparatoires au Congrès : rapport du Premier Degré et de la Commission Pédagogique pour ce qui concerne la formation des maîtres,

rapport du Second Degré pour ce qui touche notre situation corporative de professeurs, rapport d'activité et d'orientation pour l'ensemble de la vie du syndicat.

## PERSPECTIVES D'ACTION

Tout n'est pas réglé pour autant; rien n'est jamais réglé d'ailleurs pour un syndicat.

Le syndicat, et notamment notre section de professeurs d'E.N., doit **poursuivre sa réflexion** sur l'organisation des I.U.P., sur les modalités et sur le contenu de la formation permanente des maîtres et de la recherche pédagogique, qui doit s'intensifier. Notre journée du 25 janvier, comme celles que nous avons tenues l'an dernier, permettra d'avancer sur quelques points.

Mais il faut aussi **poursuivre et intensifier l'action**: car il est loin d'être sûr que les choses marchent dans le sens que nous souhaitons. Un lien organique des E.N. avec les Universités ne semble pas souhaité par l'Administration; les textes sur la structure du service des professeurs d'E.N. ne sortiront pas tout seuls. Enfin, nous devons étudier l'organisation de **l'animation pédagogique** selon la circulaire du 5 décembre 1969. Le rôle des E.N. y semble mince, même si on a convoqué au stage d'Orléans, destiné à mettre en marche le dispositif, bien des professeurs d'E.N.; et surtout, il est encore moins sûr que l'opération « animation pédagogique » sera dotée des moyens indispensables à sa réussite.

\*\*\*

Nos thèses sur la formation des instituteurs ont marqué des points dans les deux années qui précèdent. Elles ne passeront dans la pratique qu'au prix d'une action syndicale constante, à la base comme au plan national. Tous les collègues adhérents du syndicat sont responsables de cette réussite, et appelés à y travailler.

Le secrétaire de la section professeurs d'E.N. :  
Jacques GEORGE.

## RAPPORT GÉNÉRAL D'ACTIVITÉ

### Errata à S.U. n° 513

Page 5 1<sup>re</sup> colonne dernière ligne  
avant « ménages » lire « entre les besoins des ».

Page 6 1<sup>re</sup> colonne, A, avant-dernière ligne  
au lieu de « se dégageront » lire « se dégageraient »  
sous-titre 2<sup>e</sup> colonne, lire **UNE EXPLOSION**.

Page 7 1<sup>re</sup> colonne, vers la fin du paragraphe **DIALOGUE**  
après « dans les communiqués » lire « du 6 mai au 10 juin ».

Page 15 2<sup>e</sup> colonne, 3<sup>e</sup> ligne  
au lieu de « en 3 mois » lire « en 3 ans ».

Page 26 2<sup>e</sup> colonne, alinéa 4  
au lieu de « Denoël 1939 » lire « Denoël 1969 ».

Page 29 1<sup>re</sup> colonne, 7<sup>e</sup> ligne  
après « pas plus » ajouter « d'engagement partisan ».

Page 32, 2<sup>e</sup> colonne, **AVANT PROJET DE RESOLUTION**,  
1<sup>re</sup> ligne après « présenté », ajouter « au nom du Bureau National ».

# Second degré

**C**OMME nous l'annoncions dans le « S.U. » précédent, voici le rapport de la section du second degré : activité depuis le Congrès de Mulhouse (avril 1968) et proposition d'orientation pour les deux prochaines années, à débattre au Congrès de Tours (mars 1970).

Le précédent rapport de Congrès tenait 8 pages. Celui-ci craque dans ses pages. Un seul « S.U. » de 40 pages aurait à peine réussi à contenir le compte rendu de l'activité syndicale et l'exposé des points en débats sur lesquels il faudrait avoir une position de Congrès. Cette abondance de matière révèle, s'il en était besoin, que depuis deux ans la vie syndicale a été singulièrement animée et transformée. On veut parfois présenter le syndicalisme comme impuissant, mais bien des choses ont changé grâce à la pression syndicale. Pour des raisons techniques (et aussi parce que aucun adhérent ne pourrait, en sus du rapport général, étudier attentivement un tel pavé) les secrétaires du second degré, avec l'accord du B.N. second degré, ont limité leur rapport aux questions qui leur ont paru prioritaires. Qu'elles concernent la gestion du personnel, la vie dans les établissements, le rôle de l'Université ou la démocratie syndicale, elles traitent toutes de problèmes de votre vie quotidienne de professeurs. Si vous avez eu des difficultés dans l'année, soit dans votre établissement, soit dans votre section syndicale, si vous n'avez pas toujours été d'accord avec les prises de position de vos responsables syndicaux (ou ce qu'on vous a présenté comme tels), lisez attentivement ces quelques pages et participez aux réunions préparatoires au Congrès.

Nous avons insisté ici surtout sur les conséquences des grèves de mai-juin 68 dans le syndicat et dans l'Université (au sens où l'entend le S.G.E.N., des maternelles aux facultés) ; sur la vie dans les établissements : conseils, rapports avec les parents d'élèves, « contestation » des élèves ; sur la charge des enseignants et la redéfinition du service ; sur le recrutement, la formation des maîtres et la liquidation de l'auxiliaire ; sur la gestion du personnel.

Les problèmes concernant plus spécialement les catégories, ainsi qu'un certain nombre de questions qui n'ont pu être traitées à fond dans ce rapport, seront présentées dans les prochains numéros de « S.U. » (1). En particulier, l'analyse des possibilités d'action locale, les difficultés de l'unité d'action syndicale, les rapports avec le ministère, et les associations de parents d'élèves, etc. Nous y reviendrons.

Enfin, nous devons préciser à tous les adhérents que le rapport du second degré est inséparable et du rapport général paru dans le précédent numéro et des autres rapports de degré ou de secteurs, ainsi que le précise la page commune à l'ensemble des rapports en tête de ce numéro, page que nous vous demandons de lire avant de poursuivre ce rapport.

L. CARTIER  
Ch. MONTAGNIER

---

(1) Une prochaine circulaire du Secrétariat national s'efforcera de vous aider par des questions précises ou par des résumés succincts dans la préparation de vos réunions de section.

Ce rapport a été approuvé par le Bureau National de la Section Second Degré le 14 janvier 70, après avoir été discuté et amendé par l'ensemble de ses membres. Mais nos camarades Armand (S.A.G., Orléans), Fleith, et George (Secr. Nat. de la Section Ecoles Normales), ont déclaré que, sans être en désaccord fondamental sur la partie concernant le rôle de l'Université, ils auraient préféré la voir figurer dans un rapport général, et ont refusé de prendre part au vote sur cette partie.

# I - Des sujets controversés dans le second degré

MAI-JUIN 1968

La grève de mai-juin 68 et ses conséquences restent évidemment l'événement majeur de ces 2 années. Nous n'avons pas à l'envisager dans son ensemble (1) mais au niveau de nos responsabilités propres de secrétaires de la section du second degré. Or il est apparu à ce moment-là et encore depuis, que les élèves et l'enseignement du second degré étaient avec les étudiants et l'enseignement supérieur à « l'épicentre du tremblement de terre ». La crise générale a été révélatrice du malaise des enseignants et des enseignants que le récent congrès de Mulhouse venait de mettre en évidence.

## L'action pédagogique au Congrès de Mulhouse

En effet que l'on veuille bien reprendre les grandes lignes de la motion « action pédagogique » (déjà !) votée par l'assemblée générale du second degré à Mulhouse.

Elle insistait sur ce malaise et le décalage croissant entre l'école et la vie. Elle envisageait comme remèdes :

— La lutte contre un système bureaucratique et centralisateur auquel on devait tenter de substituer la participation des élèves et des enseignants à la gestion administrative et pédagogique, pour encourager les initiatives et créer une vie démocratique à l'intérieur de l'établissement.

— La lutte pour la démocratisation de l'enseignement, contre le cloisonnement des disciplines (travail en équipe), contre la séparation entre l'enseignement général et l'enseignement technique, pour le recyclage et la formation permanente ;

— Et en conclusion la redéfinition du rôle du maître et les incidences de cette redéfinition sur sa carrière et ses conditions de travail.

C'est-à-dire tout ce qui sera au centre des débats de mai. Nous n'avons pas la naïveté de penser que cette motion a créé le mouvement. Nous pensons que le S.G.E.N., plus attentif que d'autres syndicats, aux inquiétudes des enseignants avait senti venir une crise et tenté de la prévenir en proposant des solutions concrètes. Pas plus que les autres, le S.G.E.N. n'avait prévu qu'elle éclaterait si tôt, mais les solutions auxquelles ses militants avaient déjà réfléchi ont servi de points de repère aux collègues en grève.

D'autre part la crise de mai-juin 68 n'a pas été seulement une crise de l'enseignement, elle a été aussi une crise syndicale qui n'a épargné aucune organisation et dont le S.G.E.N. comme les autres, a subi et subit encore les conséquences, notamment au niveau des militants du second degré.

Nous ne reviendrons donc pas longuement sur les événements en eux-mêmes, sauf pour signaler certains faits ou certaines prises de position engageant l'avenir. Nous nous attacherons simplement à dégager la ligne suivie par les responsables de la section et les principes qui ont guidé leur action puisque c'est de cela qu'ils doivent rendre compte.

## Cohérence de l'action

Il faut, d'entrée de jeu, préciser trois choses. Au cours de la crise :

— Le second degré n'a jamais agi seul indépendamment du reste du syndicat ;

— Les responsables du second degré, en tant que membres du B.N.G., ont participé à l'élaboration de la politique générale du syndicat et en sont totalement solidaires ;

— Même s'il a pu y avoir au jour le jour certaines divergences d'appréciation entre les membres du B.N.G., ce qui est normal en période de crise, il n'y a jamais eu de divergences entre l'action du second degré et les autres sections ou secteurs du syndicat.

Ceci devait être précisé car il serait inexact d'opposer l'action du second degré et de ses responsables à celle des responsables d'autres sections. Les secrétaires du second degré ont participé à toutes les discussions et prises de position générales et ont donc constamment vérifié la cohérence existant entre celles-ci et les positions propres au second degré (2).

## Rappel sommaire des événements et des positions prises

On se souvient qu'après le Congrès de Mulhouse le S.G.E.N. préparait un mouvement revendicatif pour le 24 mai. L'A.G. du second degré avait donné au B.N. en vue de cette grève, un mandat à la fois large et précis : action dans le cadre de la préparation du budget et des options du VI<sup>e</sup> Plan en liaison avec toutes les organisations syndicales qui le voudraient. Aucune « Cassandre » ne s'était alors levée pour prédire que, dans un mois, les professeurs seraient en grève pour 3 semaines : 2 jours paraissaient alors à peine pensables ! La crise étudiante allait tout remettre en question.

L'agitation touche les lycées parisiens dès le 8 mai. Les consignes données ce jour-là par les responsables du second degré seront, par la suite, étendues à tous les établissements au fur et à mesure que l'agitation des élèves gagnera la province.

— Assurer la sécurité des élèves en évitant notamment qu'ils soient laissés à eux-mêmes dans la rue ;

— Leur permettre d'exprimer leurs revendications dans de larges débats et discussions.

La section du second degré appelle à la grève du 13 mai et aux manifestations. Elle demande de continuer l'action par la discussion sur les lieux de travail « pour la réforme démocratique de la gestion des établissements d'enseignement ».

Le 18 mai, dans une conférence de presse, les responsables préconisent la poursuite du dialogue avec

(1) Ce qui est fait par le rapport général auquel nous renvoyons.

(2) Une seule exception : le communiqué lancé par la section de l'Enseignement Supérieur, le 4 mai 1968, a été, vu l'urgence, rédigé en l'absence des secrétaires de degrés en session à Bierville et leur participation aurait sans doute fait modifier certains termes du communiqué à défaut du fond avec lequel nous étions d'accord.

les élèves, une attitude compréhensive envers les mouvements d'élèves.

La question des examens commence à se poser sérieusement. La section second degré du S.G.E.N. prend fermement parti contre le boycott des examens mais demande leur report et propose une formule simplifiée pour le baccalauréat qui laisserait la plus grande initiative aux conseils de classe, position qu'elle défendra jusqu'au bout.

Depuis le 11 mai à Paris et, un peu plus tard, en province, les cours ont cessé dans la plupart des établissements. Professeurs et élèves discutent sur l'avenir de l'enseignement et de leurs établissements. Aucun ordre de grève n'a été cependant donné officiellement. Le 20 mai l'ensemble des organisations syndicales donnent l'ordre de grève mais sous une forme totalement nouvelle : c'est une grève active où les grévistes sont dans les établissements alors que les non grévistes restent en général chez eux, ce qui contribuera sans doute à donner aux premiers une impression assez fautive d'unanimité. Car ce sont ces non grévistes qui, après la grève, effrayés par ce qui a été proposé dans les discussions, fonderont les Groupes Autonomes.

### Les négociations Education Nationale des 4 et 5 juin

Après les négociations générales de Grenelle les 25 et 26 mai, l'action des responsables du second degré est tout entière dirigée vers l'ouverture de négociations avec le ministère. Celles-ci se déroulent finalement les 4 et 5 juin 1968. La grève continue pendant ce temps-là. PIETRI, Secrétaire général adjoint, dirige la délégation du S.G.E.N. Au nom du second degré, L. Cartier insiste au cours des négociations sur les points suivants :

- Droits syndicaux (3), en particulier la reconnaissance de la section syndicale d'établissement ;
- La diminution des effectifs par classe (4) ;
- L'allègement de service des certifiés, des P.T. et P.T.A., des M.I.-SE, des auxiliaires non licenciés pour terminer leur licence ;
- La liquidation de l'auxiliariat ;
- Le recrutement de personnel d'infrastructure : administration, secrétariat, laboratoires, agents de service, documentalistes, etc.
- Le maintien de la formation des maîtres en 5 années (5) ; (dont une pour la formation psycho-pédagogique).
- La formation permanente des maîtres, incluse dans le service ;
- La réforme de l'Inspection générale.
- La nécessité de réformer complètement les Conseils d'établissement et de leur donner les pouvoirs de participer réellement à la gestion démocratique de leur établissement (6).

Le résultat a paru décevant aux responsables du S.G.E.N. C'est pourquoi, au lendemain des négociations, ils sont intervenus pour obtenir des décisions supplémentaires sur deux points : la réforme des conseils d'établissement et un calendrier d'abaissement progressif des effectifs de classe. Ils se sont heurtés à un refus catégorique du ministre. Dès lors, il apparaissait qu'aucun avantage nouveau ne serait acquis dans l'immédiat.

Les C.E.T. reprennent les premiers le travail. Mais les enseignants de second degré sont particulièrement déçus. L'attitude incertaine du S.N.E.S. qui commence par pousser à la poursuite de l'action puis fait volte-face et demande la cessation de la grève, désoriente les militants. Les responsables du S.G.E.N., par ailleurs, comprenant que la conjoncture devient de moins en moins favorable, inclinent à la reprise du travail. Il en résulte, dans certaines académies, une réelle tension dans les assemblées syndicales. A partir du 10 juin cependant, la plupart des académies souhaitent la reprise du travail. Le S.G.E.N. annonce la fin de la grève pour le 12 juin.

### Les conclusions tirées

Une C.A. extraordinaire du second degré s'est tenue le 16 juin pour faire le point. De ses débats il est ressorti :

— Qu'une fraction importante des militants de certaines académies (Paris, Rennes, Toulouse) ont critiqué violemment les responsables du second degré pour avoir cessé la grève avant d'avoir obtenu des satisfactions plus importantes ;

— Mais que la ligne suivie par la section S.G.E.N. second degré dans l'action et la négociation est largement approuvée par l'ensemble des sections académiques ;

— Que les événements ont montré la solidité des structures syndicales S.G.E.N. au niveau académique, compte tenu des conditions locales très différentes. Les responsables nationaux avaient laissé la plus large initiative aux sections académiques dans les limites des objectifs définis à Mulhouse : les comptes rendus des responsables académiques ont montré, avec les variantes inhérentes aux situations particulières, que cette ligne avait été suivie par tous.

La C.A. a précisé ainsi les orientations pour les semaines à venir :

- Eviter la retombée de l'élan syndical et pédagogique ;
- Eviter la cassure prévisible entre les enseignants grévistes et partisans des réformes et les autres, s'efforcer de les rallier au maximum à un plan raisonnable de transformations ;
- Travailler à la libéralisation de la vie scolaire au niveau des établissements.

Ces orientations ont guidé l'action des secrétaires nationaux et des membres du B.N. Comme il devait être précisé lors d'une C.A. du 9-11-68 (« S.U. » n° 497 du 28-11-68, p. 10) : « Le S.G.E.N. se situe à égale distance des partisans de la restauration du régime ancien, des C.A.L. enragés et de la position rigide des camarades communistes. » Position certes difficile mais à laquelle nous sommes tenus fermement.

Quelles conclusions tirer des événements de mai et juin 68 ? Ils sont révélateurs d'une crise grave, au niveau du second degré et de l'Université, mais également au sein de la société française et, plus probablement, de la société industrielle. Quelque chose a bougé : on ne pouvait très bien savoir quelle en serait la signification mais nous devons être attentifs à tout ce que ce mouvement pouvait comporter de positif pour le présent, comme nous devons rester attentifs à ses éventuels prolongements.

En même temps, il fallait rester réaliste, et la tâche syndicale primordiale a été de saisir l'occasion de ce mouvement revendicatif sans précédent, au moins dans le second degré, pour obtenir des résultats durables. Ces résultats sont en-dessous de nos espérances (comment ne le seraient-ils pas puisque, pour beaucoup, « tout a été possible »). On n'échaude plus des militants syndicalistes. Ils savent que l'ouvrage est toujours à remettre sur le métier. Eux qui ont pu paraître en retrait de la ligne avancée des troupes de mai et juin, se retrouvent à nou-

(3) Noter que c'est grâce à l'intervention de Pietri qui l'étude de cette question a été inscrite dans le relevé de conclusions.

(4) 3.500 postes d'enseignants et 1.000 postes de service ont été créés. Les effectifs ont été abaissés à 35 (1<sup>er</sup> cycle) et 40 (second cycle). Le service des P.T.A. a été abaissé à 32 h et des P.T. à 30 h, le relevé des conclusions a en outre décidé des mesures exceptionnelles pour la liquidation de l'auxiliariat et l'allègement du service des étudiants surveillants.

(5) Le relevé des conclusions a inscrit ce point.

(6) Le S.G.E.N. a été le seul à présenter cette revendication. Pendant toute la première moitié des discussions, le Ministre l'a écartée, puis il a fini par en inscrire le principe dans le relevé des conclusions. Il faut se souvenir que ce point était l'un des principaux soucis des grévistes.

veau en tête d'adhérents qui commencent à se laisser trainer.

Ceci ne serait que la conclusion logique de tout mouvement revendicatif un peu dur, si la crise de mai et juin 68 et ses suites, dans les établissements ou dans la vie syndicale, n'avaient mis en cause certains principes de la vie syndicale ou démocratique auxquels le S.G.E.N. est attaché.

## DEMOCRATIE SYNDICALE

### La crise de la démocratie syndicale

Dix ans de régime gaulliste ont peu à peu déshabitué les Français de la pratique démocratique. Les éloges dithyrambiques de la « majorité silencieuse », celle qui refuse de s'exprimer, comme la critique venimeuse de tous les organismes intermédiaires entre la masse et le pouvoir (syndicats, parlement, partis, etc.) accusés de verbiage et d'impuissance ont vicié la vie politique et ont finalement enfanté ce qu'il y a eu d'anarchique dans les mouvements de mai : refus de toute structure, de toute forme d'intégration à une société, etc.

Mais cela a aussi entraîné la suspicion de nombre des adhérents envers leurs responsables, le goût de plus en plus vif pour la « démocratie directe » et le référendum (7), la mystique d'une base abstraite qui s'exprimerait (comment ?) en dehors des assemblées syndicales. On a pu le constater au moment de la grève de mai et juin 1968 lorsque certains grévistes exigeaient une consultation générale avec calcul des pourcentages pour cesser la grève et refusaient aux responsables syndicaux, soupçonnés de collusion avec le pouvoir, le droit de négocier. Voir aussi les « groupes autonomes » où chacun reste totalement maître de son action et risque couramment la contradiction avec le voisin et, par conséquent, la totale inefficacité.

Qui ne voit que ces deux attitudes : celle qui vante la masse des amorphes et celle qui prône l'anarchie, s'épaulent mutuellement et détruisent progressivement toute vie démocratique ?

### Le rôle fondamental de la démocratie d'assemblée

Le fondement de la démocratie syndicale réside dans la souveraineté des adhérents pour définir par une délibération en assemblée, les objectifs, les méthodes et la tactique de l'organisation.

Cependant, si chaque adhérent a le droit et le devoir d'exprimer son avis sur tous les problèmes posés au syndicalisme, l'orientation syndicale ne résulte pas de la simple addition des volontés individuelles (à quoi le référendum suffirait) mais de la volonté collective telle qu'elle s'exprime après étude et discussion dans les différentes assemblées syndicales (dans les sections, les académies et, pour finir, au Congrès national). (8)

Les décisions, prises à la majorité, engagent évidemment l'organisation tout entière, vis-à-vis de l'extérieur, c'est-à-dire des autorités administratives avec lesquelles sont menées les négociations, les autres organisations syndicales, la presse, etc. Elles engagent tous les adhérents militants, y compris ceux qui les ont combattues. Mais ces derniers restent naturellement toujours libres à l'intérieur de l'organisation d'œuvrer pour faire prévaloir leur point de vue.

Les diverses assemblées syndicales ne pouvant siéger en permanence, elles choisissent des secrétaires de section (d'établissement ou départementale, académique ou nationale) qui sont à la fois leurs représentants aux divers échelons du syndicat ou face à l'administration et aux

autres syndicats, et les responsables de l'exécution de la volonté collective exprimée par les assemblées.

### La « responsabilité » syndicale

Ces responsables agissent sur mandat, et c'est pourquoi les débats des Congrès et de toutes les assemblées qui précèdent le Congrès national (assemblées de section, départementales, Congrès académiques) sont si importants. Il importe que ce mandat soit aussi clair et précis que possible. C'est ainsi que l'Assemblée du second degré, à Mulhouse, ayant bien travaillé et élaboré des positions claires et précises, les responsables ont pu, en mai et juin 68, être armés pour affronter l'événement.

Mais qui avait prévu, en mai et juin 68, la forme sous laquelle les événements se sont déroulés ? Personne ou bien peu de gens. Mai 68 est sans doute un cas extrême. Il n'en reste pas moins qu'à tous les échelons les responsables ont à appliquer un mandat dans un contexte qui sera toujours largement imprévisible.

S'il lui fallait à chaque instant en référer à sa « base », le responsable ne pourrait mener aucune action rapide, donc aucune action efficace. Ceci supposerait d'abord une redistribution au jour le jour à l'ensemble des adhérents, de toutes les informations qui affluent vers le sommet (et quand il y a grève générale, comme en mai 68...). D'autre part, les délais techniques indispensables à la réunion des adhérents et à la transmission des positions dans les conditions requises par la démocratie syndicale, ne permettraient pas de faire face à l'événement. Quand les adhérents choisissent un responsable, ils lui donnent un mandat mais, en même temps, ils lui donnent leur confiance pour appliquer ce mandat au mieux des intérêts de l'organisation selon les circonstances. Sans cette liberté : liberté d'interprétation des motions (parfois extrapolation en l'absence d'indications précises), de manœuvres dans l'action, liberté dans la négociation, etc., les responsables syndicaux auraient une position intenable.

Il en est de même pour les responsables à la base. Ils peuvent avoir à prendre rapidement des initiatives exigées par une situation locale imprévue (grèves d'élèves, conseil d'administration, etc.). Ils doivent veiller naturellement à ce que l'action entreprise s'inscrive dans les grandes orientations définies par les Congrès ou Comités nationaux ; ils doivent également tenir au courant, le plus rapidement possible, les responsables académiques et nationaux. Le cas échéant, rencontres et discussions avec ces derniers permettent d'aboutir à une position commune.

### Rendre compte de son mandat

La contrepartie de cette liberté tient dans le contrôle exercé sur chaque responsable : obligation de justifier son action à chaque réunion ou congrès ; de rendre compte de son mandat au terme de celui-ci ; de faire approuver ses orientations pour l'avenir. Le responsable syndical doit répondre de ses actions : c'est en ce sens qu'il est responsable. Son « pouvoir » n'est qu'un pouvoir exécutif exercé sous le contrôle d'assemblées souveraines en dernier ressort.

Mais la responsabilité va aussi plus loin et l'action des derniers mois l'a montré. Le secrétaire de section, d'aca-

(7) Voir le communiqué de la C.F.D.T. consacré au référendum le 29 décembre 1969, à propos du contrat E.D.F.-E.G.F.

(8) Si on peut concevoir dans certaines conditions politiques ou dans des pays qui ont une solide tradition démocratique comme la Suisse, une consultation de l'ensemble des citoyens par référendum à la suite d'une campagne très large où toutes les opinions auraient pu être diffusées par tous les moyens modernes d'information, l'adhésion réfléchie à un syndicat exige que l'adhérent ne donne pas un simple oui ou non mais participe aux assemblées syndicales où se discute et s'élabore la politique de son organisation.

démie ou de degré n'est pas un simple exécutant en liberté « surveillée » : sa « responsabilité » exige souvent qu'il ne se borne pas à être le simple reflet de sa base. Elu, puisque militant, plus expérimenté, mieux informé et plus disponible, il lui arrive de sentir plus vite et plus tôt que la masse des adhérents les difficultés qui vont surgir, d'être convaincu de la nécessité de les entraîner au-delà de leur position initiale sans, pour autant oublier qu'il doit expliquer et convaincre pour ne pas se retrouver coupé de la base.

Les secrétaires de la section nationale du second degré ont conduit leur action suivant cette conception de la démocratie et de la responsabilité syndicales. C'est cette conception qui inspirera leur action s'ils sont réélus.

## ROLE DE L'UNIVERSITE

Plus largement que la démocratie syndicale, le sens même de l'action syndicale a été contesté par certains au sein même du second degré. On a opposé à un syndicalisme de réforme un syndicalisme de rupture : à une université « libérale » une université « critique ». Les organisations syndicales se sont vu reprocher d'être, à l'instar de l'Université, des instruments d'intégration à la société.

Une telle polémique a continué à se développer depuis mai-juin 1968. A l'intérieur du S.G.E.N., des discussions nombreuses ont eu et ont encore lieu sur ces questions.

Cette discussion est importante : elle doit avoir lieu si c'est nécessaire, au sein des différentes sections d'établissements ou d'académies. Mais, pour être fructueuse, elle doit avoir lieu dans la clarté, et c'est pourquoi les secrétaires de la section ont estimé qu'ils devaient exposer clairement leur position.

### Réforme ou rupture ? Réforme et rupture ?

Premier point. — On oppose volontiers un syndicalisme de réforme à un syndicalisme de rupture (9). Qu'entend-on par le mot « rupture » ? L'emploi de ce terme est en effet ambigu.

L'opposition « réforme-rupture » peut signifier deux choses :

— Ou bien on oppose des **réformes progressives**, obtenues par les voies démocratiques et, pour les syndicats, par l'action syndicale débouchant sur la négociation, à une **révolution violente** qui ferait table rase des structures actuelles et, à partir de là, construirait la société idéale.

Dans le 1<sup>er</sup> cas, les responsables de la section du Second degré se déclarent pour la réforme contre la rupture qu'ils ne croient pas du rôle d'un syndicat de déclencher.

— ou bien il s'agit d'une simple différence dans le rythme de l'action : la rupture représenterait une accélération brusque, voire brutale du rythme, entraînant une crise et une prise de conscience plus aiguë des transformations à entreprendre, mais elle n'impliquerait pas une destruction préalable. Le syndicalisme se devrait de saisir cette occasion pour faire triompher ses revendications. En tout état de cause, l'action syndicale déboucherait bien sur la négociation et des réformes.

Ceci représente la position actuelle du S.G.E.N. partisan de la réforme progressive mais prêt à saisir toutes les opportunités pour faire faire à l'action syndicale un bond en avant et obtenir des changements décisifs : c'est ainsi qu'en mai, la section du second degré a saisi l'occasion de faire aboutir ses revendications prioritaires.

### Université et société

Deuxième point. On affirme que l'Université a pour mission essentielle d'intégrer les enseignés à la société

en place ; que cette société étant contestable, il faut aussi contester l'Université qui sous couleur d'être libérale est son meilleur soutien ; qu'il faut donc maintenir l'Université en état de contestation permanente, en faire une université « critique ».

Là encore il faut préciser pour éviter les malentendus : D'abord il faut préciser si par Université on entend tous les établissements d'enseignement du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> degré (supérieur). C'est dans ce sens que nous l'entendons.

### Le rôle de l'enseignement

Le rôle de toute éducation et de tout enseignement vise à assurer au mieux l'insertion de l'homme dans le monde où il doit vivre. Cette insertion peut avoir et a souvent un sens statique, suivant lequel elle consiste à adapter l'individu à une tâche, à une position sociale, prédéterminées en fonction de l'état actuel de la société ; on peut penser qu'en préparant ainsi des « êtres passifs » à s'intégrer sans grogner, on prépare un avenir tranquille ; c'est pourtant douteux, car outre le dressage à des automatismes auquel se résume alors la formation, cette conception conduit droit au sous-développement économique. Nous donnons au contraire à cette « insertion » un sens dynamique, supposant un apprentissage de la critique et des responsabilités, rendant l'individu capable d'analyser la société où il vit et d'agir pour la modifier. Ceci dit, conteste-t-on ce rôle fondamental d'insertion, au sens où nous le prenons, ou l'efficacité des moyens utilisés jusqu'ici ?

### Université « libérale » ou « critique »

Si on conteste seulement les **moyens**, on rejoint l'une des revendications fondamentales du S.G.E.N. : la démocratisation de l'enseignement c'est-à-dire la possibilité pour tous les enfants quel que soit leur milieu social ou géographique de s'insérer dans la société à la place qui revient à leurs aptitudes et non pas à la place que leur assignerait leur origine. (voir la partie V du rapport général).

Si on conteste le rôle fondamental de l'Université, il faut alors être encore plus précis et s'entendre sur le sens des mots « libérale » et « critique ».

Si on entend par Université « libérale » une université indépendante de la société, il est vrai que parler d'une université libérale est un mythe : l'université française actuelle est largement dépendante de la société industrielle capitaliste dans laquelle nous vivons. Cette dépendance pourrait-elle être réduite ? Sans doute. C'est là aussi une lutte syndicale essentielle pour le S.G.E.N. et c'est même le sens de l'affiliation du S.G.E.N. à la C.F.D.T.

L'université peut-elle dans une société autre que la société actuelle, être totalement indépendante ? C'est peu probable car on ne peut guère imaginer un type de société qui ne ferait pas peser de contraintes sur l'Université. Le rôle de l'Université est précisément, et restera dans n'importe quelle société ou régime malgré les contraintes et les pressions sociales, de « former les jeunes esprits à l'usage de la raison et de la liberté ». Par là même, sa vocation est contestataire et révolutionnaire. Si on ne le croit pas, on ne croit pas au pouvoir de la raison et de la liberté. On ne peut donc pas être un intellectuel et encore moins un enseignant. Il n'y a à ce moment-là pas d'Université possible.

On peut entendre par « Université libérale » un milieu où la liberté intellectuelle et la liberté d'expression existent réellement. Dans ce sens-là, il est difficile de dire que l'Université française n'est pas libérale, quelles que

(9) Cette question est actuellement en débat dans la C.F.D.T. pour la préparation du Congrès de Mai 1970. Vous pouvez la suivre dans « Syndicalisme ».

soient ses insuffisances en la matière. Nous devons tout faire au contraire pour préserver et développer ces libertés.

Que signifierait alors faire de l'Université française une Université « critique » ? S'il s'agit d'aboutir à une meilleure éducation de l'esprit critique et du sens des responsabilités de nos élèves, nous sommes d'accord. S'il s'agit d'élargir le nombre des enseignants conscients de la nécessité des réformes, en expliquant inlassablement nos positions, nous sommes toujours d'accord.

Mais si faire l'Université critique c'est récuser une science ou des méthodes scientifiques parce qu'elles seraient « capitalistes », si c'est récuser un homme et son enseignement parce qu'il ne refuserait pas la société actuelle, si, à la limite, cela revient à éliminer des idées ou des hommes qui n'accepteraient pas les options qu'on peut avoir pris pour l'avenir, c'est-à-dire à limiter la liberté intellectuelle et la liberté d'expression, la réponse est claire : il ne saurait être question d'accepter une telle conception de l'Université critique.

### Contestation permanente

Que signifie encore le maintien de la contestation dans l'Université ? S'il s'agit de compter sur le « challenge »,

le défi permanent que constitue le renouvellement constant des intérêts manifestés par les élèves pour stimuler la recherche scientifique et pédagogique ou simplement modifier l'esprit et les méthodes de notre enseignement, nous sommes d'accord. Mais s'il s'agit d'utiliser la force que représentent les adolescents de nos lycées comme d'une arme politique contre la « société », ou contre tel collègue, ou contre telle ou telle mesure, nous n'avons jamais été d'accord et nous ne le serons jamais quoi qu'il ait pu écrire le S.N.A.L.C. à ce sujet. C'est pourquoi la section du second degré s'est refusée à défendre aveuglément des collègues qui se sont laissés aller à ce jeu dangereux. C'est pourquoi elle a également refusé, dans ses rapports avec les élèves ou groupements d'élèves, de pratiquer une quelconque forme de paternalisme : de se livrer à une quelconque manipulation de jeunes consciences ; d'entretenir des relations privilégiées avec quelque groupe d'élèves que ce soit (C.A. des 15 et 16 mars 1969 - S.U. n° 491 du 27 mars 1969, p. 13), ce qui ne signifie pas évidemment le refus de discussion.

Comme aux principes fondamentaux de la démocratie syndicale, les responsables de la section du second degré sont attachés à la conception de l'Université telle qu'ils viennent de la définir. S'ils sont réélus c'est selon cette conception qu'ils agiront.

## II - Les grandes lignes d'action

### CONDITIONS DE TRAVAIL

#### Effectifs des classes

Le S.G.E.N. avait reçu à Mulhouse, le mandat de mener une action prioritaire sur les effectifs. Dans les négociations de juin 68, il a donc insisté sur ce point.

Le S.G.E.N. avait demandé que ce premier effort soit poursuivi avec un calendrier précis. Il s'est heurté au refus du Ministre. De plus les restrictions budgétaires actuelles entraînent une tendance générale à l'alourdissement des effectifs en violation des normes.

La lutte est donc à reprendre sur ce point.

#### Allègement du service des enseignants

Le S.G.E.N. avait également à Mulhouse reçu mandat de défendre en priorité l'allègement de service des certifiés du Second cycle, des disciplines artistiques et ménagères ainsi que des P.T.A.

C'est cette position que le S.G.E.N. a défendue à Grenoble. On sait comment la position maximaliste du S.N.E.S. a fait échouer la négociation sur les certifiés. (Voir S.U. n° 506). Cependant les P.T. ont vu leur service ramené à 30 heures, les P.T.A.I. à 32 heures. Cet allègement a été ensuite étendu aux P.T.A.C. (24 à 21 heures) et P.T.A.E.M. (27 à 24 heures). Le service des P.T.A. reste en discussion au Ministère ainsi que celui des P.T. et Chefs de Travaux.

#### Redéfinition du service

Le S.G.E.N. avait reçu mandat d'étudier les incidences sur la carrière et les conditions de travail des professeurs des transformations de l'enseignement. C'est dans cette perspective et à partir des réflexions des collègues pendant la grève de 1968 qu'il a posé le problème d'une nouvelle définition des charges de la fonction enseignante.

Le problème a été analysé à plusieurs reprises dans S.U. ou débattu dans les assemblées du syndicat (en par-

ticulier au C.N.). Nous nous bornons à redonner en note les références de ces articles (10).

On voit que l'allègement du service des enseignants est au centre des préoccupations du S.G.E.N. Suivant son habitude, le S.G.E.N. n'hésite pas à aborder ce sujet avec des idées neuves. Son but est de trouver une solution réaliste et efficace qui protège les intérêts professionnels que syndicalement il a pour mission de défendre, mais qui satisfasse également les besoins de la rénovation pédagogique actuelle. Le S.G.E.N. a toujours défendu l'idée que l'amélioration des conditions de travail des enseignants était liée à l'amélioration de la qualité du Service public.

En premier lieu, il faut séparer la demande d'allègement de service pour des personnels investis d'une charge particulière en raison de leur élection soit au C.A. ou à la C.P. soit à d'autres fonctions de représentation du personnel (C.A.P. part exemple) ou syndicales. (En particulier, 4 h de décharges pour les élus à la Commission permanente. Motion du C.N. du 15 mars, « S.U. » n° 490.)

Ce qui nous préoccupe ici, c'est la définition du service de « l'enseignant moyen » si l'on peut dire, i.e. celui qui en dehors de toute autre fonction, a la charge normale des élèves.

#### ● Reprise des revendications antérieures

Premier point : le S.G.E.N. a toujours défendu l'égalité du temps de service suivant les cycles quels que soient les titres des enseignants et admis dans une première approximation les normes suivantes (Congrès de Caen - Mulhouse) :

(10) N° 488, « Des charges nouvelles pour les enseignants » — N° 490, « Réflexions sur le service des enseignants » — N° 491, « Compte rendu de la C.A. du second degré » — N° 494, « Rénovation pédagogique : à quel prix ? » — N° 499, « Bilan et questions » — N° 500, « Tableau... noir » et « Préliminaires à une redéfinition du service des enseignants », compte rendu de la Session de Bierville — N° 501, « Un bien-être accru ? » — N° 502, « Orientations de l'action syndicale » — N° 506, « Nous n'avons pas tiré les premiers » (réponse au S.N.E.S. sur ce point précis) — N° 509, « Compte rendu de la C.A. du second degré ».

1<sup>er</sup> cycle, 18 h ; 2<sup>e</sup> cycle, 15 h ; au-delà du bac, 8 h, avec possibilités de décompte mixte pour les services « à cheval ».

Ceci étant posé, reste un deuxième point : comment tenir compte des charges nouvelles apparues avec la rénovation pédagogique de ces dernières années : multiplication des conseils de classe, des conseils par discipline, des réunions ou des rencontres avec les parents, nécessité du recyclage plus impérieuse que jamais, etc.

#### ● Des dangers d'une définition trop étroite

La revendication sur le premier point ne porte que sur la partie du service actuellement définie et ne concerne que le face à face élèves-professeur. Mais il ne faut pas s'en tenir là sous peine de tomber dans 2 dangers soulignés par une récente polémique avec le S.N.E.S.

Rien dans le système actuel ne garantit les professeurs contre l'alourdissement insupportable de la partie non définie et par voie de conséquence non limitée du service. C'est ce qui fait que la plupart des professeurs consciencieux travaillent bien plus de 40 heures.

Dans la position du S.G.E.N., il y a cependant plus que le souci, légitime, de garantir les enseignants contre une charge excessive. Il y a également la conscience de l'évolution actuelle de la fonction enseignante dans le second degré.

Car il existe un autre danger : c'est que ces tâches nouvelles ne soient pas assumées faute de les avoir définies et d'avoir dégagé pour les enseignants le temps de les accomplir.

Devenu par la prolongation de la scolarité, un enseignement de masse, l'enseignement du second degré exige par là même, une nouvelle conception de la pédagogie et des rapports maîtres-élèves. Les élèves qui entrent en 6<sup>e</sup> même dans ce qu'il est convenu d'appeler l'enseignement long, n'ont plus qu'un lointain rapport avec les élèves qui rentraient en 6<sup>e</sup> avant la guerre ou même dans les premières années qui l'ont suivie. Pour ceux-ci peut-être, pouvait-on concevoir que le rôle d'un enseignant s'arrêtait à la porte de la classe.

#### ● Orientations à définir

Aujourd'hui, il ne peut plus en être de même : rendre l'enseignement démocratique c'est le rendre accessible à tous, même aux plus défavorisés socialement ; c'est prendre en charge globalement tout élève, nous sentir responsables, non seulement de son instruction, mais aussi de son éducation, de sa formation professionnelle et de son orientation. Dans cette conception, les cours tels que l'ancien service les définissait ne sont qu'une composante parmi d'autres. (Voir en particulier « S.U. » n° 494, p. 7.)

C'est pourquoi le S.G.E.N. propose les orientations suivantes :

● Maintien du principe des services égaux à l'intérieur d'un même cycle.

● Réduction des charges de travail par la diminution des effectifs des classes et la création des heures de Travaux dirigés demandées par les commissions ministérielles.

● Affirmation que la fonction de l'enseignant n'est pas seulement d'assurer le face à face maître-élèves, mais aussi les tâches pédagogiques et éducatives inséparables de ce face à face.

● Cette évolution ne saurait traduire par une dégradation de la qualité de l'enseignement. Il convient de demander une transformation complète de la formation initiale des maîtres. Mais il convient de demander également la formation permanente des maîtres. L'intégration de cette formation dans le service (cf. motion de Mulhouse sur la formation permanente) doit être faite en priorité.

## Le service à mi-temps

Il s'agit d'une question générale qui dépasse le cadre du second degré. Il faut noter cependant :

— que le service actuel d'un enseignant du second degré se prête mieux que d'autres au mi-temps ;

— qu'il correspond à des besoins professionnels évidents quand il permet la poursuite des études et la réadaptation après une longue maladie ;

— qu'il risque cependant de n'être demandé que par les femmes mariées qui étaient particulièrement nombreuses à le réclamer pour résoudre leurs problèmes familiaux ;

— que ces emplois à mi-temps s'ils devaient se multiplier poseraient pour la gestion du personnel et pour le remplacement des personnels à mi-temps des problèmes difficiles qu'il faudra examiner de près quand le texte de la loi sera plus précis.

## ACTION PEDAGOGIQUE

La plupart des questions portées ci-dessous doivent l'être en commun avec la Commission Socio-pédagogique. Néanmoins nous insisterons sur plusieurs points :

### 1<sup>er</sup> cycle et tronc commun

Il faut rappeler le projet du S.G.E.N. sur l'organisation du 1<sup>er</sup> cycle, le tronc commun diversifié et les différences de rythme qu'il proposait (11). Au cours de la commission ministérielle de l'an dernier, on s'est heurté à une double et inconciliable exigence.

— Alléger les horaires et les programmes des élèves ;  
— Ne pas diminuer les horaires des professeurs et ne pas supprimer de disciplines.

Entre les membres de certaines organisations qui réduisaient la présence obligatoire des élèves à quelques demi-journées et le S.N.E.S. qui demandait en fin de commission l'augmentation des horaires de toutes les disciplines, les représentants du S.G.E.N. ont essayé, conformément au mandat reçu dans les précédents congrès, de défendre une voie moyenne et raisonnable.

#### ● Les moyens d'expression

Le tronc commun doit permettre de fournir à tous les enfants des chances égales, ce qui ne veut pas dire forcément la même chose pour tout le monde, mais un soutien apporté aux plus défavorisés et l'accent mis sur tout ce qui est langage et moyens d'expression (langue maternelle, langue étrangère, mathématiques, disciplines artistiques et manuelles) les autres disciplines tout aussi fondamentales à leur manière, sont cependant surtout destinées à montrer que la réalité peut être appréhendée de manière différente par les sciences naturelles ou physiques, la technologie, l'histoire, la géographie etc., plutôt qu'à faire acquérir des connaissances définitives.

A partir de la 4<sup>e</sup>, des options permettraient une orientation efficace et ce que le S.G.E.N. définit comme une pédagogie des choix. Qu'il s'agisse du latin ou des langues vivantes, les collègues de ces disciplines se sont émus de voir le S.G.E.N. accepter que par un système d'options, les élèves puissent éliminer leur discipline. A moins de maintenir les élèves en classe 6 heures par jour et obliger tous les élèves à suivre tout le temps toutes les disciplines même s'ils n'y réussissent pas, quel autre moyen y a-t-il d'alléger horaires et programmes ? C'est du moins cette orientation qu'avaient indiquée les précédents congrès. Il appartiendrait au prochain Congrès de la modifier, éventuellement.

(11) Voir le rapport général.

Dans le cas où elle ne serait pas modifiée, il faudrait agir sur 2 plans au moins :

— pour la défense des disciplines, menacées non par l'existence d'options mais par le souci du ministère de faire des économies. On sait trop que par facultatif, ce dernier entend : qui peut ne pas être offert aux élèves. Pour nous **toutes** les options et **toutes** les disciplines facultatives ou tout au moins un large éventail sans lequel il n'y a pas de choix possible, doivent être offertes aux élèves : en particulier au moins 2 possibilités de 2<sup>e</sup> langue vivante étrangère doivent être données dans tous les C.E.S. en plus de la ou les premières langues. Par exemple anglais plus allemand et espagnol ou italien ; ou anglais, allemand plus espagnol et italien ou russe. Toutes les langues vivantes enseignées dans l'établissement devraient pouvoir être choisies comme 1<sup>re</sup> langue.

Il faut aussi qu'une large information faite par les linguistes eux-mêmes et par les chefs d'établissement auprès des parents et des élèves, rappelle à ceux-ci que la maîtrise des langues vivantes est indispensable dans le monde actuel et que si les élèves n'acquièrent pas ces connaissances dans l'E.N., ils seront contraints pour la poursuite de leurs études supérieures de s'adresser à des officines commerciales dont les services ne sont pas gratuits.

Enfin, il faut attirer l'attention de nos collègues sur l'importance que peut jouer le Conseil d'Administration pour l'organisation pédagogique et la création ou le maintien des chaires dans l'établissement.

#### ● Les disciplines artistiques et manuelles

Dans le même esprit, le S.G.E.N. a défendu l'idée que dans le 1<sup>er</sup> cycle, les disciplines artistiques et manuelles en offrant aux élèves de multiples moyens d'expression, étaient indispensables au développement de la personnalité et à la démocratisation. Il s'opposera donc à l'actuelle politique qui tend à supprimer des postes et à rendre facultatives ces disciplines.

— Il n'en reste pas moins que le bilan de la commission ministérielle est très pauvre. Si la réforme consiste à grappiller une heure ou une demi-heure par-ci par-là sur les différentes disciplines ou à en rendre certaines facultatives, cela ne va pas loin.

La véritable rénovation pédagogique n'a pas été entreprise. C'est le 2<sup>e</sup> plan de notre action. Nous renvoyons ici au rapport général pédagogique. A noter que si cette rénovation était enfin réalisée, loin d'aboutir à des suppressions de postes de professeurs, elle entraînerait des créations nombreuses et importantes (extension d'un enseignement qualifié de langues vivantes à tous les élèves, multiplication des T.D. par 1/2 groupes, cours de soutien pour les plus lents, etc.).

### Orientation des élèves

Nous renvoyons au rapport de la section OSP. Syndicat Général, le S.G.E.N. a présenté une position commune à l'OSP et au second degré qui a été régulièrement représentée dans les commissions et les discussions en audiences ministérielles par notre camarade LHERBIER SAG de Reims. (voir S.U. n° 470 du 12-12-68 et 497 du 5-6-69).

### Notation, bilan du travail des élèves, Examen

Une commission ministérielle a siégé depuis plus d'un an sur ces différents problèmes sous la présidence de M. l'Inspecteur Général Sire. Elle travaille sans bruit, mais en profondeur. Le S.G.E.N. y a été régulièrement représenté suivant les thèmes à l'ordre du jour. Pour le second degré y ont participé notamment L. CARTIER, Mme CITRON, Mme GUIBERT, Mlle WEIL.

Le second degré a travaillé en liaison avec la Commission pédagogique pour l'établissement du dossier notation. Sur la notation, le second degré n'avait pas de mandat précis. Il a surtout travaillé à partir des études faites dans les commissions d'études de mai et juin 1968.

Le second degré estime qu'il faudra modifier sérieusement la formation actuelle des futurs professeurs et multiplier les séances de travail des professeurs en exercice avant que tout nouveau système de notation puisse être valablement utilisé.

La généralisation souvent hâtive du système de notation en 5 groupes et par lettres dans des établissements où les enseignants et les élèves n'avaient pas été préparés à cette transformation a eu parfois des effets plus nuisibles qu'heureux.

En ce qui concerne le **baccalauréat**, le second degré rappelle la position qu'il a défendue depuis mai/juin 1968 :

— le baccalauréat Fouchet n'était pas viable ;  
— la formule mise au point en août 1968 pour la session 1969 était **provisoire**, du moins a-t-on ainsi présenté la chose aux membres de la Commission. C'est pourquoi le S.G.E.N. s'y est rallié. Il n'aurait certainement pas donné son accord si le projet avait été retenu officiellement comme définitif.

— le second degré maintient les propositions qu'il a formulées en août 1968 en attendant une réforme conjointe du second cycle et de ses examens terminaux :

● allègement plus important des épreuves écrites et orales ;

● épreuve de français obligatoire pour tous (12)  
● rôle prépondérant de l'avis du conseil de classe du 2nd cycle et de ses examens terminaux.

Les épreuves allégées n'auraient pour but que de confirmer cet avis (la moyenne suffirait et non 12 comme actuellement) ou si elles l'infirmaient de faire procéder à un examen plus complet du candidat (13).

On ne saurait dissocier les examens couronnant le second cycle sous leurs différentes formes y compris pour le technique de l'organisation du 2nd cycle et c'est pour quoi le second degré rappelle les propositions que le S.G.E.N. a formulées depuis longtemps sur ce point.

### Le second cycle

#### ● Fallait-il discuter ?

Malgré de maigres résultats, et avec un peu de recul, nous répondons oui ; le temps passé dans la commission ministérielle « Second Cycle » n'a pas été inutile, ni dépourvu de sens (14).

Pour les classes d'âge correspondant à ce niveau, se pose concrètement au plus grand nombre, le problème de l'entrée dans la vie active. On sait combien notre système scolaire, enseignement technique compris, contribue peu et mal à la solution de ce problème. On ne peut d'un même souffle, d'une part déplorer l'inaptitude de l'école à prendre en charge les perspectives globales, et en particulier professionnelles, qu'implique cette entrée dans la vie active, et d'autre part vitupérer contre une école qui serait, vu ses défauts actuels, soumise au système capitaliste et un instrument d'asservissement à

(12) La place nous manque pour consacrer un développement assez long au problème du français. Il sera abordé dans un prochain « S.U. ».

#### (13) Exemple :

- Candidat A : Avis favorable du Conseil épreuves allégées favorables : passe
- Candidat B : Avis défavorable du Conseil épreuves défavorables : redouble
- Candidat C : Avis du conseil et épreuves ne concordent pas : examen de contrôle.

#### (14) On pourra se reporter à :

- « S.U. » n° 452, pages 28 et 29.
- « S.U. » n° 480, pages 12 et 13.
- « S.U. » n° 491, page 14.
- « S.U. » n° 494, pages 4 et 5.
- « S.U. » n° 496, pages 2, 3, 4 et 14.

ce système. Certains le font, mais peut-être, à pratiquer ces exercices périlleux, leurs facultés intellectuelles percent-elles en honnêteté ce qu'elles gagnent en souplesse... L'expérience de cette commission a bien montré, s'il le fallait encore, que les résistances opposées aux idées avancées par le S.G.E.N. ne peuvent se ramener à l'action visible ou sournoise de cet ennemi, un peu abstrait, qu'est le capitalisme ; nous nous sommes au moins autant heurtés à des inspecteurs, des représentants d'associations de spécialistes ou de parents d'élèves, au S.N.E.S. lui-même, qu'au représentant du C.N.P.F., et il serait un peu court de mettre tout ce monde dans le même sac ! Ces résistances ne sont pas de même nature, il faut en tenir compte pour avancer, et repousser les tentations d'analyses trop schématiques auxquelles peut être exposé un syndicalisme parfois exaspéré par sa relative impuissance.

#### ● Une commission décevante

« S.U. » a largement rendu compte de ses travaux. Nous ne retiendrons ici que quelques points importants.

Souignons d'abord à quel point le S.G.E.N., par la place qu'il occupe, permet à ses militants, enseignants, syndicalistes liés à une Confédération ouvrière luttant pour un socialisme démocratique qui ne soit pas seulement une juste répartition de la pénurie, d'avoir une vue globale du panorama et de présenter des propositions cohérentes. La plupart des autres participants n'avaient que des vues partielles : telle discipline s'estime « axiale » (sic), tel parent souhaite que ses enfants sachent tout, tel patron veut de la rentabilité, tel enseignant juge que seule sa catégorie d'établissement permet la démocratisation (mais pas question de laisser une liberté aux élèves), tel agrégé ne pensera qu'au niveau, etc.

Aussi bien, après deux mois de pénible mise en route, dirigée sans ordre apparent, se refusant d'employer des méthodes de travail efficaces, la Commission ne parvint-elle pas, malgré un effort de courte durée, à examiner les problèmes au fond. Un travail de confrontation de ces préoccupations parcellaires et diverses, était sans doute trop difficile. Le contenu et les méthodes d'enseignement étant presque passés sous silence, la commission chercha à mettre sur pied de nouvelles structures, ou plus exactement de nouveaux horaires ; mais sans avoir défini au préalable de lignes claires. Notre idée de distinguer dans les disciplines un fond commun, des options et des matières facultatives, fut reprise mais vidée de tout sens : le fond commun s'étendit à un tronc commun, pendant que le facultatif devenait fort aléatoire. Cahin-caha, il en sortit un « nouveau Second Cycle », agrémenté ici ou là de « classes passerelles ».

A quelques propositions, nous avons donné notre accord : par exemple la « récupération » par les C.E.T. d'élèves du primaire, l'abaissement des barrières entre scientifiques et littéraires, les travaux dirigés par demi-classe. Mais ces retouches restent tragiquement insuffisantes, elles ne permettent pas de répondre à certaines interrogations capitales qui ont été soit ignorées, soit abordées seulement par des biais, par exemple, dans des controverses vives à propos du rôle et de la place d'enseignements facultatifs.

#### ● Des questions sans réponse

Sans réponse, soit délibérément, soit par incompréhension, ces questions sont pourtant importantes à nos yeux.

Trois déséquilibres graves caractérisent nos filières : celui entre les littéraires et les scientifiques d'abord, le déficit en techniciens en second lieu, et enfin une grande différence entre les formations professionnelles masculines et féminines. Le premier est perçu clairement, le second n'intéresse que les gens du technique, alors qu'à la longue une science de haut niveau ne peut être portée

que par une vie économique, saine, quant au troisième, il n'intéresse personne.

Les mécanismes de l'orientation ont été critiqués, mais on n'orienté qu'en fonction de la formation reçue et des structures d'accueil, dont nous avons assez montré les défauts. Une large information, certes nécessaire, ne résoudra pas la question. Et une éducation des choix ne se fera que si on donne aux élèves de réelles possibilités de choix : tel devrait être le sens de nos enseignements facultatifs. L'évolution des lycées techniques, et les possibilités limitées de promotion ultérieure qu'ils donnent, est fort inquiétante ; et on peut se demander si ces structures permettent encore une démocratisation, ou bien si elles ne deviennent pas des instruments de ségrégation sociale.

Que la formation permanente dans tous ses aspects (professionnel par reconversions, recyclages, promotion, etc., ou encore social, culturel ou civique), devienne une nécessité absolue, soit de la responsabilité de l'Education Nationale, et que sa prise en compte conduirait à des transformations de l'enseignement initial, n'apparaît, et encore timidement, qu'à peu d'esprits.

L'idée d'une période complémentaire d'adaptation à l'emploi fait, elle aussi, lentement son chemin ; mais chacun, professeur, patron ou syndicaliste, la conçoit différemment et il faudra suivre de près d'éventuelles expériences dans ce domaine.

Enfin, des divergences sérieuses subsistent sur les capacités d'absorption de l'élève moyen et sur le « maximum de service » qu'on peut lui imposer : si une heure d'art et de math donnent le même travail au professeur, pourquoi ne donnerait-elle pas le même travail à l'élève ?

#### ● Pour avancer

La commission réunie l'an passé n'est pas à refaire. Il faudrait, au-delà, que le Ministère accepte et se donne les moyens d'étudier les problèmes et ait une politique pédagogique. Il n'a pas cette politique — dans le sens où gouverner c'est prévoir — en particulier à cause de la « valse » des ministres. Nous devons réclamer que le Ministère se décide à définir une politique

Mais pour la contrôler, la critiquer, l'infléchir le cas échéant, le syndicat doit lui aussi continuer à approfondir et préciser ses positions. Ceci suppose des moyens matériels et humains, et donc une taille suffisante du syndicat. Mais avoir de bons arguments, avoir des militants combatifs, ne suffit pas : c'est un fait que la voix du S.G.E.N. est aussi entendue en fonction de sa représentativité. Accroître le nombre de syndiqués au S.G.E.N. est un devoir si l'on veut que nos revendications avancent.

## RECRUTEMENT ET FORMATION DES MAITRES

### Centres de formation

#### ● Dans l'immédiat

Il est nécessaire d'améliorer le recrutement actuel : — **Sur le plan quantitatif.** Le S.G.E.N. demande l'augmentation des places mises aux différents concours de recrutement. L'E.N. est loin de recruter le nombre de professeurs prévu par le V<sup>e</sup> Plan, nombre déjà inférieur aux besoins. L'afflux de candidats permettrait pourtant sans baisse de la qualité scientifique, de pourvoir tous les postes.

— **Sur le plan qualitatif.** Par une rénovation complète du stage de C.P.R. (maintenant commun, comme nous l'avons demandé aux agrégés et certifiés) faisant une part beaucoup plus importante à la formation psychopédagogique théorique (cours, séminaires d'information et de réflexion, initiation aux techniques de groupes, etc.).

## ● Pour l'avenir

La constitution des I.U.P. suivant les projets du S.G.E.N. est la seule solution en particulier pour l'irritant problème de l'agrégation. Il est vain de réclamer un concours unique si la structure même du concours n'est pas modifiée car à ce point de vue C.A.P.E.S. et agrégation se valent.

La situation indicière des agrégés actuels pourrait être atteinte par promotion interne. Cette dernière suppose l'établissement d'une liste d'aptitude : sur quels critères (travaux, expérience pédagogique ?), par quel jury (inspection générale ?), en une seule ou en plusieurs étapes ? Autant de questions auxquelles il faut répondre. Nous y reviendrons dans les parties du rapport consacrées aux certifiés et agrégés.

## Liquidation de l'auxiliarat

Pour l'essentiel voir les rapports A.E.-M.A. parus dans le numéro 513. Ce point est inséparable de la formation des maîtres. Non seulement en effet il est anormal que les enseignants soient recrutés dans des conditions de salaires et de statut très nettement inférieures à celles de leurs collègues pour faire régulièrement le même travail, mais il est scandaleux de les recruter sans formation scientifique et pédagogique suffisante.

Pour eux, et à condition qu'ils aient les titres universitaires suffisants (licence maîtrise) le S.G.E.N. (naguère encore seule organisation syndicale contre toutes celles qui aujourd'hui se flattent d'avoir défendu les auxiliaires) a toujours demandé qu'après une année de stage (de préférence en C.P.R. ou demain dans les I.U.P.) ils passent les épreuves pratiques du C.A.P.E.S. et soient titularisés comme certifiés.

Cette revendication a triomphé après Mai 1968 et représente l'une des plus sûres conquêtes du syndicat. Mais pour le S.G.E.N. elle reste incomplète (15). Certes près de 6.000 A.E. ont été ou vont être titularisés dans le cadre des certifiés (16) et plus de 7.500 M.A. dans celui des A.E.

Reste le problème de ces A.E. voués comme leurs devanciers à la surveillance et pour lequel nous demandons l'intégration.

Reste le problème des nombreux M.A. licenciés qui ne bénéficieront pas de ces mesures d'intégration qui en principe s'arrêtent en 1970.

Restent les milliers de M.A. de disciplines techniques, artistiques et manuelles qui attendent toujours les circulaires d'application des décrets instituant des concours spéciaux enfin publiés après 15 mois de gestation. Le S.G.E.N. est intervenu pour la sortie rapide des circulaires d'application ; pour que le cas des M.A. de T.M.E. (hommes) soit résolu comme l'avait prévu le relevé de conclusions.

Dans ces conditions, le S.G.E.N. demande la reconduction du plan de liquidation. Syndicat général il inclut dans les bénéficiaires éventuels d'une telle mesure, les maîtres licenciés qui enseignent en C.E.G. ou C.E.T.

Cela supposerait que, parallèlement, et afin de ne pas recréer la situation actuelle, on tarisse progressivement le recrutement des auxiliaires en augmentant le nombre de places mises aux concours de recrutement et que soit institué un corps de titulaires remplaçants (voir « S.U. » numéro 513).

## VIE DANS LES ETABLISSEMENTS

### Suite aux grèves

Les grévistes de mai et juin 1968 avaient demandé beaucoup plus que des améliorations matérielles. Les documents, très nombreux, élaborés à la base pendant la grève, réclamaient tous des modifications substantielles

dans la gestion et l'organisation du service. Une de nos préoccupations premières a été de ne pas laisser s'enliser dans les sables de l'oubli les « revendications qualitatives » ; et c'est pourquoi nous avons insisté pour que soit rédigée la brochure « Action Pédagogique ».

Dès le mois de juillet 1968, le nouveau ministre a organisé de larges discussions sur les réformes à introduire. Nous en avons rendu compte dans « S.U. ». La présence active du S.G.E.N. a été assurée et a permis, souvent en accord avec le S.N.E.S., de faire pièce aux conservateurs qui redressaient la tête et prônaient une pure et simple « restauration ».

Dès ce moment nous avons fait observer qu'il était assez illusoire d'attendre une réelle modification démocratique des comportements dans les lycées de la seule constitution de larges conseils : les rapports élèves-maîtres sont conditionnés, entre autres choses, par les rapports maîtres-administration (notation et inspection par exemple) qu'on n'envisageait pas de réexaminer. Mais ni le S.G.E.N. ni le S.N.E.S. n'ont été entendus, il faut préciser que l'année suivante, pendant les interminables commissions pédagogiques, le S.G.E.N. a été seul à poser — et très fortement, par la voix de Prost — le problème de l'inspection générale.

## Position du S.G.E.N. devant la réforme

Les temps n'étaient donc pas venus... Pourtant, si limitée soit-elle la réforme des conseils nous a paru aller dans une direction intéressante et la section du second degré a travaillé pour la faire réussir et tirer des nouvelles dispositions en vigueur le maximum de ce qu'elles pouvaient donner.

Il nous a paru très important comme syndicalistes et comme enseignants d'éviter une cassure profonde du corps des professeurs et de parer au danger de laisser bloquer les réformes soit par des réactionnaires bruyants soit par des gauchistes qui faisaient des provocations délibérées leur moyen d'action préféré, les uns et les autres d'ailleurs également minoritaires.

Une nouvelle pratique pédagogique ne peut naître que de l'accord et de la participation active et créatrice d'une majorité d'enseignants. Or ceux-ci ne peuvent être convaincus de la nécessité d'un si lourd travail par des critiques incessantes et massives sur ce qu'ils font ou ne font pas, assorties de comportements provocants.

Cette politique, trop prudente pour certains se révèle avec du recul, la seule réaliste : le syndicat fait tout ce qu'il peut pour que ses revendications passent dans la pratique ; ce tout étant et nous le réaffirmons avec force, exclusif des moyens antidémocratiques qui ne peuvent que vicier les fins que nous poursuivons et finalement nous empêcher de les atteindre.

Ce n'est pas une politique facile : elle suppose à la base un patient et long effort d'explication ; elle a donné lieu à des interprétations contradictoires et également intéressées et fausses : pour les uns nous nous laissons intégrer au « système » par un ministre astucieux, pour les autres nous étions d'abominables et sanglants révolutionnaires ; enfin cette ligne de conduite ne tombait pas non plus dans le panneau corporatif, dans lequel d'autres

(15) Lors des négociations de juillet 1968, le S.G.E.N. avait souhaité qu'on offre la titularisation dans ces conditions à tous les licenciés et les A.E. avaient naturellement priorité mais les M.A. dans des conditions d'ancienneté à définir auraient pu devenir également des certifiés sans passer par l'étape de la catégorie A.E. qui ne nous paraissait pas justifiée. Nous nous sommes heurtés à l'opposition du S.N.E.S. qui a déclaré nettement à M. Sidet qu'il ne demandait pas l'intégration de tous les M.A. licenciés dans le cadre des certifiés.

(16) Les plus anciens nommés en définitive soit sur place soit près de chez eux.

prétendent réaliser l'unité autour de revendications additionnées, souvent exclusivement matérielles, mais dont l'ensemble est plein de contradictions.

## Difficultés de la « participation »

### ● Les textes

1) On a perdu beaucoup de temps en arguties juridiques. De tels textes doivent se modifier à la lumière de l'expérience. Le S.G.E.N. a présenté au ministère des demandes de modifications aux textes, et « S.U. » a expliqué comment les améliorations apportées en 1969 ont été limitées ; si limitées que nous avons dû récemment intervenir pour demander que des précisions ou modifications soient faites à nouveau à propos des modalités d'élection, qui font la part belle aux organisations majoritaires dans leur secteur.

### ● Participation des parents

2) Des problèmes sérieux ont été posés à propos de la participation des parents aux conseils de classe, et qui restent aigus. Il faudrait distinguer (ce qui n'est pas fait) les deux rôles du conseil de classe : organisation du travail de la classe, et, jugement individuel du travail de chaque élève ; cette ambiguïté crée des problèmes insolubles, en majorant d'ailleurs presque toujours la seconde tâche par rapport à la première. Si la participation des parents et des élèves à la première tâche ne présente pas de grosses difficultés, il n'en est pas de même pour la seconde.

Rappelons qu'en tout état de cause rien n'interdit aux professeurs de se réunir entre eux seuls pour étudier les cas les plus délicats, à un moment autre que celui qui a été fixé pour le conseil de classe officiel.

Mais le S.G.E.N. propose :

- que ce soit au corps enseignant et à lui seul de décider s'il accepte la présence de parents d'élèves aux conseils ;

- là où le système actuel n'a pas soulevé de grosses difficultés, que l'expérience puisse être poursuivie ;

- là où le corps enseignant dans sa majorité y est hostile (et il a parfois de bonnes raisons de l'être) que les conseils de classe aient lieu avec les seuls professeurs mais qu'une rencontre de tous les parents et de tous les professeurs d'une même classe (2 fois par an par exemple) permette une discussion sur les problèmes généraux de la classe et l'établissement de relations plus confiantes et plus détendues. Ce qui dans une deuxième étape permettrait sans doute une collaboration plus étroite.

Mais il importe avant tout que les collègues puissent accomplir leur tâche pédagogique dans le calme et la confiance.

### ● Des garanties pour les collègues

3) Certains collègues élus aux C.A. ont été pénalisés pour leur action. Le S.G.E.N. a demandé et obtenu que les nouveaux textes comportent des garanties sur ce point mais il faut rester vigilant.

4) D'autres collègues ont été mis en cause par des parents ou des élèves soit au cours de réunions, de conseils, soit par des interventions individuelles ou collectives auprès des autorités, parfois par des tracts anonymes et injures distribués dans les établissements, voire dans les rues.

De tels faits ont été limités, mais ces signes inquiétants ne peuvent être ignorés : c'est qu'en effet le rôle premier du syndicat, la défense des intérêts individuels des collègues, est ici mis en cause. Si la défense de collègues attaqués de façon inadmissible, par délation ou pétition, s'impose, et a été assurée le cas échéant, il reste au

moins un cas délicat. Le cas du collègue qui a contribué à une campagne contre d'autres, voire qui l'a inspirée : s'il est l'objet d'une sanction administrative, nous devons exiger que les procédures statutaires soient respectées mais nous ne pouvons aller plus loin et lui accorder un soutien inconditionnel. C'est la position qu'ont tenue le B.N. et la C.A. du second degré.

Enfin il faut se demander s'il est souhaitable d'interdire toute intervention (même maladroitement et à condition qu'elle ne soit ni discourtoise ni insolente) des parents et des élèves : ils se lasseraient vite d'une présence simplement décorative. Mais alors de quelle façon et par qui les questions posées doivent-elles être résolues ? On rejoint ici l'un des aspects du problème de l'inspection générale.

### Présence ou retrait ?

Il n'est pas étonnant qu'un certain « désenchantement » soit apparu dans ces conditions et que la tentation de se retirer des conseils ait pu se faire jour ; c'est le contraire qui nous étonnerait. Ainsi, si le S.G.E.N. continue de penser que les nouveaux conseils peuvent être utiles — et ce sera au congrès de le préciser — il devra se donner les moyens de faire face aux difficultés exposées plus haut. On peut penser, comme nous l'avons écrit, que les conseils pourraient être un instrument utile à la démocratisation de l'enseignement qui doit aussi concerner une éducation concrète aux libertés et aux contraintes de la vie démocratique ; on peut penser aussi que les conseils peuvent contribuer à une amélioration technique de la transmission des connaissances. Dans ce cas, il faudra lever une ambiguïté relative à la présence de militants syndicaux dans les conseils d'administration : ces conseils ont un rôle de gestion, que le syndicat n'a pas demandé, pour lui, qu'il ne veuille pas assumer et qu'il n'assumera pas en tant que tel.

Des militants peuvent être présentés aux collègues par le syndicat comme candidats au conseil, mais ils sont élus par l'ensemble du personnel, et l'élection à bulletins secrets en fait des représentants de cet ensemble et non du sous-ensemble syndiqué au S.G.E.N. Le rôle de la section syndicale est de contestation (elle peut donc entrer en conflit avec le conseil d'administration sur telle de ses décisions), et de contrôle (et à ce sujet nous souhaitons que les responsables syndicaux puissent être présents, à titre consultatif mais en qualité, aux réunions du C.A., ce qui constituerait une reconnaissance de la section syndicale d'établissement).

### Une action longue et patiente

Il faut enfin se rappeler qu'on ne doit pas attendre de miracle et qu'une action longue et patiente sera nécessaire. On ne saurait mieux faire que de citer la brochure « Action Pédagogique » sur ce point : « Ce qui compte, c'est la pratique de la cogestion, plus que ses règlements... La vraie victoire sera la mise en place d'habitudes démocratiques dans nos établissements. Il ne suffit pas de frapper tous les trente ans un grand coup : il faut encore durer dans l'intervalle, aménager et étendre le terrain conquis... Le succès couronnera ceux qui, par-delà la prise de conscience, sauront persévérer dans des entreprises monotones. Les événements de mai n'auront été qu'un feu de paille, un vaste et émouvant psychodrame, si nous ne sommes pas capables de transformer en décision quotidienne et inébranlable ce que nous avons senti avec vivacité. »

### GESTION DU PERSONNEL

Dans les mois qui ont précédé Mai-Juin 1968 nous avons les craintes les plus vives sur ce point : on voyait se dessiner au ministère une conception de plus en plus administrative et autoritaire de la gestion du personnel : limitation du rôle des C.A.P., application autoritaire de la carte scolaire, prévision de gestion, etc., de même que pour le personnel enseignant non agrégé, etc.

Il faut reconnaître que l'explosion de 68 en révélant le mécontentement dans tous les domaines y compris celui-là a modifié heureusement la politique du personnel du ministère.

Le S.G.E.N. a demandé :

— la remise en place des comités techniques paritaires compétents sur les questions de statuts et de conditions de travail. Le ministre a accepté de réétudier la question ;

— le maintien du contrôle des C.A.P. sur tous les grands événements de la carrière d'enseignant : première affectation, attribution de délégation de professeur certifié stagiaire, mutations, avancement, liste d'aptitude aux fonctions administratives, etc.

Ceci est acquis dans la pratique pour les titulaires. Il serait nécessaire que des textes statutaires rendent cette pratique juridiquement inattaquable (17).

— le maintien du contrôle des C.A.P. académiques sur le recrutement, le maintien et l'avancement des M.I.S.E., contrôle menacé par la circulaire ministérielle du 25 septembre 69.

Le ministre nous a répondu que ce rôle resterait inchangé. Une action au niveau académique a fait que la majorité des recteurs ont demandé au ministère de ne pas modifier les procédures de recrutement et de maintien des M.I.S.E. Voir sur ce point le rapport de catégorie.

— des garanties accordées aux collègues dont les postes étaient supprimés par les modifications de la carte scolaire : (ceci concerne surtout les certifiés).

Désormais des groupes de travail départementaux comprenant toutes les organisations syndicales, les C.A.P. académiques et pour finir les C.A.P. nationales étudient ces cas et font des propositions de solutions (circulaire du 20-2-69 reprise par la circulaire du 17-11-69). Dans certains départements ou académies, ces commissions ne se réunissent pas encore, ou pas toujours dans des conditions satisfaisantes : il y a là une action syndicale à mener.

— le maintien d'une gestion nationale pour les certifiés. Une gestion de l'avancement sur le plan académique aurait pu être techniquement concevable si elle n'avait constitué une menace pour l'avenir du recrutement des enseignants dont nous continuons à vouloir qu'il soit national. A la suite du refus des organisations syndicales pour une fois unanimes le ministère a renoncé à la gestion

académique (18).

— la suppression de la notation de 0 à 20 des enseignants et l'avancement automatique.

Le S.G.E.N. défend ces positions dans le groupe de travail qui fonctionne actuellement sur ce sujet au ministère pour le second degré et les C.E.T. (motion du congrès de Lyon 1964).

— la communication aux intéressés des appréciations mises par le chef d'établissement, l'inspecteur d'académie et le recteur et éventuellement des propositions de notes tant que celles-ci existeront.

Le S.G.E.N. était intervenu à plusieurs reprises ces dernières années pour que le système de communications de tous les avis en vigueur dans les lycées techniques soit étendu à tout le deuxième degré et non le contraire.

Le groupe de travail a émis un avis favorable sur ce point.

— un barème de mutations qui favorise la stabilité du corps enseignant non par des mesures coercitives mais par des avantages positifs.

Le barème mis au point cette année est loin de nous donner satisfaction, bien que la stabilité dans le poste ait un peu perdu de son poids (19).

— la définition d'un barème applicable dans toutes les académies pour les attributions de délégation de professeurs certifiés stagiaires afin d'éviter les distorsions de l'an dernier et le recours au seul critère de l'ancienneté.

Un barème sera appliqué qui tiendra compte des titres universitaires, des services antérieurs, des admissibilités aux concours, des notes pédagogiques et administratives.

(17) On sait que les C.A.P. telles qu'elles fonctionnent dans l'Education nationale ne sont pas rigoureusement conformes au statut de la Fonction publique.

(18) Notre camarade André, du B.N., avait, il y a plusieurs années, introduit un recours en Conseil d'Etat sur ce sujet. Ce recours vient d'être gagné ; nous y reviendrons dans S.U.

(19) Le S.G.E.N. ne s'est pas opposé « a priori » à l'utilisation de l'ordinateur pour préparer le travail des C.A.P. à condition qu'il s'agisse bien d'une préparation et non d'une décision. L'expérience faite est jusqu'ici positive de l'avis de tous les représentants du personnel. Elle sera encore étendue cette année. Mais il est évident que la définition d'un barème équitable est particulièrement importante et de la responsabilité propre des organisations syndicales et des représentants du personnel. C'est pourquoi nous y avons attaché beaucoup d'importance. (Voir « S.U. » numéro 510 et propositions du C.N.)

## Conclusion

En conclusion, il faut résumer les objectifs prioritaires.

D'abord répondre à une question qui commande les autres :

— le syndicat doit-il continuer une politique de négociations avec l'administration et accepter des réformes, même si elles ne correspondent pas entièrement à ses positions, dès l'instant qu'elles ne sont pas contradictoires avec ses orientations ?

Si la réponse est non, tout le reste n'a plus d'objet.

Si la réponse est oui, nous proposons de mettre l'accent sur les objectifs suivants :

- rénovation de la formation initiale des maîtres,
- prolongation, extension et amélioration des modalités du plan de liquidation,
- mise en place rapide de l'organisation de la formation permanente et intégration dans le service,
- redéfinition de la fonction enseignante de telle manière que le temps nécessaire pour l'accomplissement des tâches pédagogiques nouvelles soit dégagé,

— maintien de la participation des enseignants aux Conseils d'Administration afin d'en améliorer le fonctionnement avec attribution de décharges de service pour ces membres,

— mesures destinées à régler les différends qui peuvent s'élever entre professeurs et parents ou entre professeurs et élèves,

— révision du système actuel d'avancement du personnel et mise en place d'un avancement automatique.

Ces objectifs ne seront certes pas faciles à atteindre. Nous pouvons prendre contact avec les Associations de Parents d'Elèves pour trouver les mesures permettant de résoudre les conflits, discuter avec le Ministère pour la mise en place d'un nouveau plan de liquidation ou de l'avancement automatique, nous efforcer de donner aux Conseils d'Administration un rôle plus efficace et un champ d'initiative plus large.

Mais dans ces négociations, dans ces rencontres, dans ces actions, le S.G.E.N., comme toutes les autres organisations, ne pèsera que le poids que lui donnent ses adhé-

rents. Il est actuellement minoritaire, mais ne fait pas de cette situation une vocation : nos propositions et notre situation de syndicat général et confédéré sont de nature à attirer un grand nombre de collègues, car elles refusent la démagogie, qu'elle soit d'avant-garde ou réactionnaire. C'est pourquoi le principal de nos objectifs doit être de faire connaître nos positions et d'y rallier le maximum de collè-

gues pour obtenir la réalisation de nos projets. Le rythme de progression du S.G.E.N. s'est très sensiblement accéléré depuis 1968. Nous devons le soutenir et même l'améliorer encore. Cela dépend du travail des militants mais aussi des orientations à la fois dynamiques et raisonnables que nous serons capables de proposer. C'est à quoi devra s'attacher le Congrès de Tours.

## INFORMATIONS SECOND DEGRE

### M.A. DE TRAVAUX MANUELS EDUCATIFS ET ENSEIGNEMENT MENAGER

Par le décret du 11-12-69 consécutif aux négociations de juillet-août 1968, les M.A. de disciplines techniques, artistiques et manuelles pourront, dans certaines conditions, être titularisés dans le cadre des chargés d'enseignement après avoir réussi à un concours spécial. Nous rappellerons dans le prochain « S.U. » les conditions, pour chaque discipline (vous pouvez, en attendant, les demander à votre secrétaire d'établissement qui les a reçues en circulaire). Une récente circulaire (B.O. du 15-1-70) rappelle les conditions à remplir pour les M.A. de T.M.E. et E.M.

● Les M.A. ayant déjà l'un des certificats suivants du diplôme de T.M.E. et E.M. (soit économie domestique générale, soit coupe et couture) pourront se présenter au concours spécial de recrutement.

● Les M.A. ne possédant aucun de ces deux certificats

peuvent (décret du 26-4-69) se présenter à l'un d'entre eux sans condition de titres si elles justifient de **cinq années de service effectif** à temps complet en qualité de M.A., de T.M.E. et E.M. Une fois en possession de ce certificat, elles pourront alors se présenter au concours spécial.

Les conditions générales d'accès aux concours de recrutement du second degré leur sont applicables : être de nationalité française, limite d'âge 40 ans (limite reculée de tous les services validables pour la retraite, les services d'auxiliaires sont validables), remplir les conditions d'aptitude physique.

Pour les premières, attendre l'organisation des concours spéciaux.

**Aux secondes, il est rappelé que les registres d'inscription aux certificats du diplôme sont clos irrémédiablement LE 2 FEVRIER 1970.**

### VŒUX D'AFFECTATION DES NOUVEAUX CERTIFIES

Nous donnons ci-dessous un résumé de la circulaire parue au B.O. du 15-1-70.

Les instructions suivantes concernent :

1. Les stagiaires de C.P.R., les stagiaires externés rattachés à un C.P.R., les élèves des E.N.S. candidats aux épreuves pratiques du CAPES ou CAPET.

2. Les certifiés stagiaires par délégation ministérielle.

Les directeurs de C.P.R. ou d'E.N.S. doivent fournir les dossiers aux candidats du groupe 1 ; les recteurs aux candidats du groupe 2. Les premières affectations se feront cette année avec l'aide de l'ordinateur. Ceci exige que les imprimés soient remplis de façon **précise** et **exacte** et soient accompagnés éventuellement de **toutes** les pièces justificatives.

● **Les candidats susceptibles de partir au S.N.A.**

Ils doivent remplir les dossiers mais ne formulent pas de vœux d'affectation.

Ils doivent prendre toute disposition pour être incorporés entre le 1<sup>er</sup> août et le 1<sup>er</sup> octobre.

● **Sursis d'agrégation**

Joindre une demande manuscrite.

Il n'est accordé qu'aux candidats ayant obtenu la mention TB ou B et n'ayant pas déjà bénéficié d'une 4<sup>e</sup> année d'IPES pour préparer l'agrégation.

● **Sursis de nomination pour élever un enfant de moins de 5 ans**

Joindre une demande expressément formulée et une fiche d'état-civil.

● **Détachement à l'étranger, enseignement supérieur, ou autre administration**

Joindre une note manuscrite indiquant la nature de la demande.

Ne seront examinées que les demandes des candidats ayant eu mention AB, B ou TB.

Il est rappelé que l'acceptation de la demande dépend des besoins du service. Il faut attendre la **décision favorable** notifiée par la Direction des Personnels. L'accord donné par le service où l'on souhaite être détaché est insuffisant.

● **Obligation de rejoindre son poste.**

Les candidats ont intérêt à élargir au maximum le champ de leurs vœux.

On rappelle que la première affectation (même soumise à l'avis de la C.A.P.) est prononcée dans l'intérêt du service et que l'on ne peut refuser cette affectation même si on ne l'a pas demandée sous peine de perdre le bénéfice de sa réussite au concours.

● **Certifiés stagiaires par délégation**

Ils ne sont plus titulaires de leur ancien poste d'A.E. En cas d'échec ou de renonciation au bénéfice du CAPES, ils ne seront donc pas forcément renommés sur leur ancien poste.

**Les dossiers doivent être déposés dans les rectorats pour le 30 JANVIER 1970.**

Le S.G.E.N. met à la disposition des candidats sortant de C.P.R. un dossier d'information sur les premières affectations. Vous le trouverez dans les réunions ou les permanences organisées pour les stagiaires de C.P.R. par les sections académiques du S.G.E.N., réunions et permanences où l'on vous donnera en même temps une fiche syndicale à renvoyer au S.G.E.N. pour que les représentants du personnel puissent défendre votre situation en C.A.P.

# Orientation scolaire et professionnelle

## MULHOUSE 1969 - TOURS 1970

**D**EUX années lourdes d'événements. Faut-il rappeler les positions prises lors du Congrès de Mulhouse contre le projet de réforme de l'orientation conçu par les ministères Fouchet et Peyrefitte ? (S.U. n° 460 du 25.4.68). Ces positions visaient, outre un certain nombre de modalités d'application, les deux caractères principaux du projet : un système d'orientation, bureaucratique, autoritaire, cherchant à remédier au déséquilibre du système scolaire pour lui permettre de se perpétuer (limitation du développement de l'enseignement général, maintien du caractère subalterne de l'E.T.), étendant une réforme radicale de l'enseignement du second cycle et courant à une même institution, la responsabilité administrative de l'affectation des élèves, mais aussi l'information, le conseil, l'assistance pédagogique.

## LA COMMISSION MINISTERIELLE « ORIENTATION »

Une des conséquences de l'explosion sociale et universitaire de mai 1968 a été l'abandon de ce projet et la constitution d'une commission chargée d'étudier une réforme de l'orientation. Composée d'une manière assez hétéroclite, elle a eu, comme toutes les commissions ministérielles ainsi réunies un statut ambigu. Toutefois elle a permis un débat et un accord entre les principaux intéressés : représentants des A.P.E., des enseignants, des personnels du B.U.S., de la Psychologie scolaire et de l'O.S.P., sur nombre de points importants. Les travaux ont duré une bonne partie de l'année scolaire et ont été suivis régulièrement au nom du S.G.E.N. par P. Lherbier (Second degré) H. Angeville (O.S.P.) puis Savigny (P.S.).

Les conclusions des travaux de cette commission peuvent très valablement servir de cadre à la mise en place d'une réforme de l'orientation, sans vouloir signifier par là qu'elles soient parfaites, complètes, n'entraînant pas de notre part des réserves sur un certain nombre de points (S.U. n° 479 - 497, une analyse plus détaillée a été fournie dans les circulaires de la section O.S.P.).

## LES POSITIONS DU S.G.E.N.

Les positions soutenues par la délégation se sont appuyées directement sur les motions des congrès antérieurs qui depuis 1956 (Congrès de Poitiers) dégagent une doctrine cohérente en la matière. Ces motions, nous le rappelons ne sont pas seulement celles adoptées par la section O.S.P., mais par le congrès dans le cadre de la commission socio-pédagogique. Nous en retraçons brièvement les grandes lignes pour mémoire.

1. Une position ancienne définit l'orientation devant être **positive, continue**, aidant les jeunes à acquérir leur autonomie et maturité dans l'élaboration de leur projet d'avenir professionnel, elle apparaît ainsi comme essentiellement « **une éducation des choix** ».

2. Elle est le fruit d'un **travail d'équipe des éducateurs** : parents, enseignants, conseillers, personnels des services médicaux et sociaux, etc., centré sur une participation progressivement déterminante de l'enfant puis de l'adolescent.

3. Elle est indissociable d'une **information** concernant les réalités professionnelles, économiques et scolaires. Elle doit offrir les garanties d'indépendance à l'égard de toute politique particulière.

4. Elle est **conditionnée par un certain nombre d'exigences pédagogiques** qui sont déterminantes pour l'orientation des élèves (la création des secondes A et C ont eu une portée plus impérative que bien d'autres mesures liées directement aux procédures d'orientation). Il n'est guère de réalités pédagogiques qui n'aient ainsi une incidence directe ou indirecte : carte scolaire, structure des établissements, articulation des sections et de leur programme, pédagogie du 1<sup>er</sup> cycle, réforme administrative, système de notation, qu'on oublie trop souvent d'analyser. Notre section a toujours soutenu, qu'en dehors des problèmes corporatifs non négligeables, les questions qui la concernent sont des questions de syndicat général.

5. **Un service unique d'information, de psychologie et d'orientation**, mettant fin au cloisonnement et à la dispersion des services existants, dont la participation à la vie des établissements est prévue d'une manière institutionnelle, tout en conservant, par leur extériorité, une totale indépendance administrative et technique à leur égard. Il assure ainsi, par ses activités d'information et de consultation, la préparation de l'orientation scolaire et l'entrée dans la vie active, dans le cadre des établissements, mais aussi dans celui du centre local, largement ouvert au public. L'orientation ne s'arrête pas, intra muros, au seuil de l'école. Le Centre assure ainsi, la continuité du processus d'orientation, au niveau des personnes.

6. **La spécificité et l'unité de la fonction de conseiller** sans exclure une certaine spécialisation dans le cadre d'une formation commune.

7. **La séparation nécessaire entre la fonction dite de guidance et celle d'affectation**. La création d'une autorité de district de second cycle responsable des admissions, des affectations et des modifications de la carte scolaire permet de dépasser les politiques de recrutement des chefs d'établissement (cf. le projet de réforme administrative du S.G.E.N.).

## LES PROBLEMES DU PRESENT

Ce rappel un peu long n'est peut-être pas inutile au moment où l'on se trouve confronté à la mise en place des solutions concrètes (procédure d'orientation - réforme des services - statut du personnel - création de l'O.N.I.S.E.P.). On peut se demander si au niveau des projets des textes administratifs ne resurgit pas le même type de solution que le rejet du projet de 68 permettait de croire éliminé.

### A — Pas de réforme vraie sans une réforme d'ensemble

Seule la sortie concomitante des différents textes énumérés précédemment évitera que la réforme n'en reste, au stade très formel, des changements d'appellation. En particulier, si les difficultés au niveau du statut du personnel ne sont pas surmontées, et de ce fait, sa publication disjointe et retardée. C'est le point de vue que nous avons toujours défendu.

### B — L'affectation : vrai ou faux problème ?

Le texte concernant les mécanismes proprement dits est remis à l'étude, le système d'affectation proposé ne donnant pas satisfaction au Cabinet du Ministre. A ce sujet, nous ferions deux séries de remarques :

a) L'orientation ne doit pas être confondue avec la gestion des élèves des établissements scolaires en terme de flux, de stock. La tentation est grande de réunir par un biais ou un autre, l'information, le conseil et l'affectation. Pour les uns, c'est au nom d'une efficacité réaliste : une information bien conduite devrait permettre de résorber les distorsions entre les vœux spontanés des familles et les possibilités des structures d'accueil. Pour les autres, c'est l'espoir de donner au futur service d'orientation un poids, un pouvoir, une prise sur la réalité scolaire (indispensable utilité un jour ou l'autre moyennable). Nous dirions volontiers qu'il faut choisir, sans ambiguïté le rôle que nous voulons jouer, le statut social que nous voulons avoir, si ce choix n'avait déjà été fait et adopté lors des congrès antérieurs. Le rôle réel et partant l'efficacité d'un service de psychologie et d'orientation dépend de la manière dont il est perçu par l'usager. Toute ambiguïté ruinerait la confiance des parents et des adolescents jusques et y compris la valeur de l'information dont on attend beaucoup. Cette indépendance doit être sauvegardée non seulement au niveau du centre, mais aussi à celui de l'O.N.I.S.E.P. Pour qui travaillons-nous ? Pour l'adolescent, pour tel établissement, pour l'E.T., pour l'E.N. ? Et quelle réponse sollicitent trop souvent nos collègues enseignants. Mais que les choses soient claires ; nous avons tout à gagner à une meilleure connaissance de la réalité : d'une part, des situations scolaires, tout ce qui peut affiner notre connaissance des flux scolaires est un acquis positif, permettant une analyse plus poussée pour comprendre des phénomènes dont l'appréciation globale est sans grande signification (que veulent dire les 60.000 places vacantes dans les C.E.T. à la rentrée de 69) ; d'autre part, des emplois, des filières professionnelles et de la portée utile des prévisions en ce domaine.

Il est légitime de rechercher par des systèmes de pré-enquête, de simulation de rentrée, une liaison entre désir des familles, décisions des instances d'orientation, et modification de la carte scolaire. Le travail risque d'être disproportionné par rapport aux résultats, si les questions de fond ne sont pas traitées et réglées par ailleurs.

b) En effet, la régulation des flux scolaires ne se ramène-t-elle pas finalement à chercher à assurer un meilleur recrutement des sections d'enseignement général et celui des sections techniques conduisant aux bac de techniciens et aux B.E.P. Cette formulation est-elle si différente du but que se proposait l'ancien projet ? Ne veut-on pas faire endosser par une solution à la question irritante de l'affectation des élèves, une réponse à des questions plus fondamentales sous couvert de réalisme

devant une question de bon sens : la nécessité de donner à chaque élève avec un conseil d'orientation, il vaudrait mieux dire, un avis favorable d'admission, le ticket d'entrée portant le numéro de la place réservée comme dans les meilleurs théâtres. **L'affectation n'a pas à régler subrepticement l'impact sur l'orientation des élèves de l'organisation des sections de second cycle, le contenu de leur programme, la place de l'enseignement technique.** Ces questions primordiales et difficiles doivent être résolues pour elles-mêmes, ouvertement. Il est une manière de mettre l'accent sur l'organisation de l'affectation qui devient un alibi.

Ce sont vers les travaux de la commission socio-pédagogique qu'il nous faut nous tourner et attirer l'attention de nos collègues sur les conditions psycho-pédagogiques de l'orientation. Suivant la conception que l'on a de la démocratisation de l'enseignement, on aura une sélection progressive ou une orientation continue. Il ne suffit pas de proclamer son attachement à celle-ci, si on laisse les faits la démentir quotidiennement. Le refus de la sélection n'est pas un parti pris de laissez-faire et le rejet de toutes sanctions, critères, exigences. Il est dans une **réforme des filières scolaires et dans une approche plus serrée de ce que peut être l'éducation permanente.**

## STATUT ET FORMATION DES CONSEILLERS

Au sujet du statut du personnel (formation et carrière comparables à celles des certifiés), nous réaffirmons notre attachement à toute solution préconisant l'unification des personnels et des services existants. La question des spécialisations soulève des difficultés. Le principe est admis par la majorité, dans un souci de compétence qui se refuse à être celle de maître Jacques. La réalisation pratique est plus délicate en raison de l'hétérogénéité des formations et activités des personnels actuels, des effectifs en nombre restreint (rigidité au niveau des mutations, du poids de l'expérience passée, qui extrapole des habitudes professionnelles en option pour les vingt années à venir. La spécialisation proposée, définie d'une manière dichotomique (conseiller en observation et adaptation - conseiller en observation et information) n'a jamais reçu notre accord. Elle favorise la juxtaposition, faisant resurgir d'anciens clivages sans permettre une répartition fonctionnelle des tâches au sein du service. Le projet de formation que nous avons proposé comportait, à partir de trois grandes directions, huit matières à option supplémentaire approfondissant des domaines déjà abordés dans la formation commune.

Dans l'état actuel des choses, nous avons exprimé au ministère notre souhait de voir les options définies non pas au niveau du décret, mais par des arrêtés d'application. La question est insoluble si on ne l'envisage pas dans la perspective d'une formation permanente et de stages complémentaires. Une note technique vous sera envoyée sur ce point afin de réactualiser nos positions antérieures.

Enfin, il nous a paru utile de participer aux travaux de la Commission du statut du psychologue (dite Commission Auzieu). En accord avec les psychologues du Travail de la C.F.D.T., nous avons tenu à montrer que le psychologue n'était pas le seul clinicien ; qu'en particulier le développement des activités de conseil en matière de choix professionnel (orientation, reclassement, éducation permanente) justifiait à nos yeux, le souci d'aménager une fonction de praticien pouvant s'exercer dans des emplois divers et qui ne devait pas être exclue des garanties juridiques et morales offertes par un tel statut (déontologie - activités gardant au niveau des méthodes et des orientations les exigences scientifiques que seule peut garantir la liaison par la formation avec la recherche et l'enseignement universitaire). Il serait paradoxal qu'après

avoir créé ce nouveau service, le ministère de l'E.N. soit amené à faire appel à des psychologues de services privés ou appartenant à d'autres ministères.

Voilà bientôt dix ans que les projets de réforme de l'orientation se succèdent sans aboutir. Cette expectative a entraîné une stagnation des services d'O.S.P. et de la

situation du personnel, que seules une sortie rapide des textes et une politique donnant priorité au recrutement et à la formation peut tirer du marasme lié à l'incertitude de l'avenir, et à l'insuffisance des moyens qui leur sont accordés.

H. Angeville.

## Intendance universitaire

**N**OTRE section a, depuis le Congrès de 1968, poursuivi son ascension. Un rapport d'activité étant en fait un bilan, qu'avons-nous fait ?

- de nombreuses démarches pour les cas individuels
- obtenu de nombreuses audiences pour défendre les problèmes de catégorie
- participé à tous les groupes de travail organisés pour l'étude des diverses questions de l'Intendance ou se rapportant à l'Intendance
- refusé de participer à des mouvements de mécontentement sans efficacité et sans coordination intersyndicale
- informé chacun des résultats des promotions, titularisations, reclassements, mutations, affectations
- poursuivi l'information syndicale dans « S.U. » et le Bulletin de Liaison de l'Intendance
- mis à la disposition de tous des brochures professionnelles afin d'aider le corps de l'Intendance dans l'exécution de son métier.

A cette première partie de l'action menée sur le plan corporatif s'ajoute notre action dans le cadre d'un Syndicat Général :

- participation au Comité National
- rencontre Agents - Administration Universitaire - Intendance

— audiences communes.

Si nous analysons cet ensemble, nous constatons une intense et continue activité de notre catégorie, qui a été en particulier pensée, organisée, orientée, lors de la réunion annuelle à Paris de tous les Responsables Académiques et des militants parisiens.

Un bilan n'a de valeur que s'il tire des conclusions d'un passé et engage l'avenir. Nous dirons donc que ce bilan est positif, mais qu'il n'est pas encore satisfaisant, parce que le Syndicat, ce n'est pas une poignée de militants, mais l'ensemble des adhérents, et que chacun doit prendre conscience qu'il est responsable à son échelon de la marche du Syndicat auquel il paie sa cotisation. Pour cela des efforts sont à faire : réponses plus régulières aux enquêtes, participation aux réunions, acceptation de responsabilités qui, réparties, améliorent le rendement, enfin développement de l'Organisation Syndicale à l'échelon académique pour l'Intendance.

Ce court rapport d'activité peut vous donner satisfaction mais il est probablement critiquable, donc il aura atteint son but si vous formulez des critiques constructives, c'est ce que l'équipe nationale souhaite.

Le Responsable National :  
R. DARAGON.

### RETENEZ CES DATES

**Votre congrès académique a lieu :**

Le dimanche 15 février si vous enseignez dans l'Académie de ROUEN.

Le dimanche 1<sup>er</sup> mars si vous enseignez dans l'Académie d'AIX - BESANÇON - CAEN - CLERMONT - DIJON - LILLE - NANCY - NANTES - RENNES ou TOULOUSE.

Le dimanche 8 mars si vous enseignez dans l'Académie de BORDEAUX - GRENOBLE - LYON - POITIERS ou REIMS.

Le dimanche 15 mars si vous enseignez dans l'Académie de NICE.

### LILLE

#### CONGRES ACADEMIQUE

**Samedi 28 février (après-midi).**

**Dimanche 1<sup>er</sup> mars (toute la journée).**

## reproduction de cours

### croquis, énoncés et cartes.

Pour qui recherche l'économie, le procédé stencil est toujours le plus simple et le plus rapide. Gestetner a mis au point, ces dernières années, des perfectionnements dont vous devez profiter.

Renseignez-vous notamment sur les extraordinaires graveurs de stencils qui effectuent tous reports de textes, tracés, illustrations, extraits de revues, etc. et qui éliminent la frappe sur stencil.

A votre intention, Gestetner a réalisé une documentation très complète "le stencil au service de l'enseignement". Demandez-la à Gestetner - Service 145 - 71, rue Camille-Groult - 94-VITRY - Tél. 482-47-85.

# Personnels de service

**V** OILA deux ans que le Bureau National actuel est en place, puisqu'élu lors du congrès de Mulhouse en avril 1968. Depuis cette date, ce Bureau a conduit notre section nationale des Agents du S.G.E.N., chacun des membres faisant de son mieux, donnant le meilleur de lui-même. Il reste bien sûr beaucoup à faire, la tâche n'est pas terminée et nous sommes heureux de voir grossir le nombre des militants prêts à aider ou relever ceux qui ont mené l'action jusqu'à présent. Notre section s'est développée, s'est structurée ; de nombreux camarades de travail ont découvert le S.G.E.N., les raisons de lui faire confiance et nous nous en réjouissons. Le prochain congrès doit être pour nous, militants et adhérents, l'occasion de faire le point de ce qui a été fait et de définir les options à poursuivre. Ce n'est pas seulement l'affaire d'un nombre restreint de militants, chaque adhérent doit se sentir concerné, doit apporter son soutien, exposer ses idées et ceci par le canal des congrès académiques qui vont se tenir avant le congrès national de Tours.

Nous nous voulons et nous sommes une organisation démocratique, chacun a le droit et le devoir de s'exprimer librement ; même si ce qu'il apporte est déplaisant pour certains. Ce que nous voulons : de la critique constructive.

## UNE SECTION D'AGENTS DANS UN SYNDICAT GENERAL

Notre section appartient à un syndicat général : le S.G.E.N. Nous y travaillons en solidarité avec tous les personnels dépendant du Ministère de l'Education Nationale et nous pouvons dire à ceux qui doutent de notre existence réelle de section d'agents que nous sommes tout à fait à l'aise dans un syndicat regroupant enseignants et non-enseignants. Ce contact permanent est pour nous une force sûre et non pas une situation paternaliste telle qu'elle est dénoncée par nos détracteurs. Nous affirmons que la section des agents est majeure, qu'elle prend ses décisions et qu'elle mène son action dans un esprit d'orientation défini par le syndicat général. Nous participons démocratiquement à la définition de cette ligne d'orientation par nos votes et nos prises de position lors des congrès nationaux et académiques et des réunions du Comité national du Syndicat. Nécessité donc pour chaque adhérent de participer activement à la vie de son organisation, notamment en agissant lors des diverses assemblées d'établissement, départementales et académiques.

Nous nous devons d'insister sur le fait que la section est libre et responsable de ses faits et gestes et qu'elle n'a pas à dépendre de l'action d'une autre section. Chacune des sections du S.G.E.N. est appelée à collaborer sur un même plan d'égalité.

## LA SECTION DES AGENTS DU S.G.E.N. ET DE LA C.F.D.T.

Notre appartenance au S.G.E.N., syndicat général, est aussi une appartenance à un syndicat confédéré à la C.F.D.T. Notre action ne se situe pas uniquement à un ni-

veau corporatif, nous voulons être solidaires du Monde Ouvrier. Notre attachement à cette grande centrale démocratique ouvrière qu'est la C.F.D.T., nous désirons le manifester en toutes occasions. Nous voulons agir avec l'ensemble des fonctionnaires et des travailleurs du secteur privé, d'où notre présence à la Fédération Générale des Fonctionnaires C.F.D.T. et dans les Unions locales, départementales et régionales de la Confédération. Nous dénonçons et nous contestons comme incomplète l'action par secteur, par catégorie comme des autonomes. L'action catégorielle est nuisible au mouvement ouvrier. Limiter l'action à ce niveau, c'est profiter du travail et de l'effort des autres sans y participer d'une manière tant morale que financière.

LE COMBAT SYNDICAL POUR NOUS, ÇA SE VIT AVEC L'ENSEMBLE DES TRAVAILLEURS.

## ORIENTATION DE L'ACTION DE LA SECTION

L'action syndicale a pour but essentiel la défense et la promotion du travailleur. Il est donc de notre devoir de défendre les camarades qui nous ont accordé leur confiance. Ceci doit se concrétiser par l'action directe auprès de nos supérieurs hiérarchiques pour un cas isolé ou pour une cause collective. La recherche d'améliorations de nos conditions de travail et de vie doit être pour nous un souci constant dans l'intérêt de tous les agents. Cela, nous l'avons fait en maintes occasions, mais hélas notre tâche n'est pas terminée et reste toujours d'actualité. Cette lutte pour la défense de nos droits est longue et difficile. Il est donc nécessaire qu'à tous les niveaux : établissement, département, académie, des camarades se consacrent à cette tâche. Ceux qui ont accepté de le faire sont de plus en plus nombreux.

Bien que la défense de nos droits matériels soit importante, ne conviendrait-il pas de situer celle de nos droits moraux au premier plan ? La dignité et le respect de la personne humaine doivent rester pour nous un objectif prioritaire.

## INFORMATION DES ADHERENTS.

Un but également de l'action syndicale : l'information des camarades. Nous nous y sommes attachés en recherchant à améliorer la qualité et la quantité de notre presse syndicale. Vous trouvez chaque semaine dans « Syndicalisme Universitaire » les dernières informations ; à chaque événement une explication détaillée et objective des faits et lorsque cela est nécessaire des bulletins spéciaux sont adressés à tous les adhérents. Nous rappelons à nos collègues que les pages de nos bulletins sont ouvertes à ceux qui veulent faire part de leur expérience sur des problèmes précis. Nous souhaitons que de nombreux camarades participent à l'information. Cette presse corporative peut être complétée par l'hebdomadaire ou le magazine mensuel de la C.F.D.T. et aussi par le mensuel de la Fédération Générale des Fonctionnaires.

## PROPAGANDE ET COTISATIONS

Le développement sans cesse croissant de notre section prouve l'intérêt que portent nos camarades pour le S.G.E.N. Il est nécessaire que chacun se sente responsable de l'effort de propagande à continuer partout. Le Bureau National met et mettra à la disposition de tous, les moyens nécessaires au développement des sections d'établissement (bases du syndicat) et académiques, dans la mesure des possibilités financières.

Pour sauvegarder son indépendance, le S.G.E.N. ne vit pas des subventions mais seulement des cotisations des adhérents. Bien souvent, les militants usent de leur temps et de leur argent pour que vive la section syndicale ; ce n'est pas une solution et ce n'est pas possible pour tous. Pour certains collègues, la cotisation est un obstacle à l'adhésion, nous devons dépasser ce stade et faire réfléchir ces camarades sur le sens et les besoins de l'action. L'action véritable n'est pas possible si nous n'avons pas les moyens financiers de la mener. Il est vrai qu'un problème de cotisation est à voir et que notre Bureau National s'est penché sur ce problème.

## FORMATION SYNDICALE

La formation syndicale est indispensable à tous, adhérents de base ou militants. La section nationale a poursuivi son activité en ce domaine, comme en témoigne la tenue de la cinquième session de formation à St-Girons dans l'Ariège. Des camarades ont suivi cette session et exprimé leur satisfaction et leur souhait de voir la section poursuivre ce travail de formation intensive. C'est aussi le vœu du Responsable et du Bureau National.

## RELATIONS INTERSYNDICALES

Nos relations avec les autres syndicats d'agents ont fait l'objet de nos plus grandes préoccupations. Les rapports ont été corrects avec la C.G.T. ; ces camarades nous ont souvent proposé des rencontres au niveau national. Nous avons pu très souvent confronter nos points de vue. Nous avons cependant été surpris des motifs invoqués pour justifier le refus qui a été fait à notre proposition de listes communes pour les C.A.P. nationales. Ce refus a d'ailleurs été ressenti au niveau de certaines académies.

Avec le syndicat F.E.N. des agents, nos tentatives ont été assez hésitantes vu la froideur à notre égard de l'équipe dirigeante de cette section et en particulier de son chef de file. Nous pensons que ces rapports tendus entre nos sections sont surtout le fait des responsables nationaux autonomes et il est certain que les adhérents de ce syndicat ne sont pas toujours d'accord avec cette position, nous avons des exemples. Existe-t-il une démocratie au sein du syndicat autonome ? Quand ces camarades comprendront-ils que la cohésion est nécessaire ? Nous regrettons pour notre part ce manque de contact et parfois des positions différentes ou contradictoires exposées devant les responsables de notre ministère. Nous avons eu cependant le plaisir de voir le syndicat autonome reprendre à son compte des propositions concrètes de notre section.

Nous n'avons pas eu au niveau national des rapports satisfaisants avec Force Ouvrière.

Nous continuerons à rechercher, chaque fois que cela est possible, l'unité d'action avec les autres syndicats. Pas une unité d'action à TOUT PRIX, mais réalisée sur des POINTS PRECIS DISCUTES ET DEFINIS A L'AVANCE.

## ACTIVITES DE LA SECTION DEPUIS LE CONGRES DE 1968

La section des personnels techniques et de services partage avec la section d'Administration Universitaire le temps de service de notre permanent Roger PANIER. De ce fait, ce camarade a pu participer à toutes les audiences

qui ont été accordées par le Ministère à des délégations du S.G.E.N. Cela a permis d'exposer les problèmes propres à nos catégories de personnels. « Syndicalisme Universitaire » vous a rendu compte de toutes ces audiences auxquelles s'était généralement joint le Secrétaire national de la section : Ch. MACHINET.

Depuis notre dernier congrès, l'événement le plus important a été la période de mai et juin 1968, qui a ensuite entraîné des améliorations pour nos catégories, notamment un gain indiciaire uniforme de 15 points, puis la réforme des catégories C et D.

Lorsque la Commission Fonction Publique traitait des problèmes des personnels de l'Education Nationale, un représentant non-enseignant S.G.E.N. s'incorporait dans la délégation de notre Fédération Générale des Fonctionnaires C.F.D.T., afin d'apporter des renseignements précis sur la situation de nos personnels. Notons également qu'un représentant de notre section a constamment siégé à une autre commission Fonction Publique chargée des problèmes à caractères sociaux. Ce camarade ne représentait pas le S.G.E.N. mais l'ensemble des fonctionnaires C.F.D.T.

Notre action a aussi porté sur la reconnaissance de la section syndicale d'établissement. Lors de l'audience du 8 décembre 1969 à la Direction des Personnels Administratifs et sociaux, nous avons déposé un projet de texte reconnaissant cette section syndicale.

**Personnels de service.** Grâce à l'action de tous les fonctionnaires, nous avons obtenu la réduction du temps de travail d'une heure par semaine et un jour ouvrable de congé de plus par an.

Actuellement, notre action porte sur la réduction du temps de travail qui est pour le moment de 47 heures par semaine, de 40 heures pendant les vacances scolaires. Ces 47 heures étant obligatoirement réparties sur cinq jours et demi par semaine et les 40 heures sur cinq jours. Ceci ayant été obtenu à la suite des négociations « agents de service » au Ministère les 9 et 16 juillet 1968, négociations auxquelles notre section était représentée par GOUJON, MACHINET et PANIER.

Lors des audiences que nous avons, nous rappelons toujours notre vœu le plus cher qui consiste à voir remettre en place rapidement les Comités Techniques Paritaires. Ces organismes prévus par le Statut Général des Fonctionnaires sont les seuls organismes officiels de concertation entre les personnels et l'Administration.

Nous dénonçons la discrimination faite par suite de la réforme des catégories C et D aux agents chefs qui exercent actuellement dans des petits établissements et de ce fait classés en groupe IV.

Pour les concours d'ouvriers professionnels nous avons fait admettre notre position qui consistait à demander pour les ouvriers d'entretien de 3<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> catégorie une épreuve avec coefficient majoré.

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises sur l'insuffisance notoire de postes et nous avons demandé la révision du barème de dotation des établissements en personnels de service. Nous considérons en effet que l'amélioration des conditions de travail est nécessairement liée à la création de postes en nombre suffisant, c'est l'un des problèmes majeurs que nous avons évoqué lors de l'audience que nous a accordée le Ministre actuel de l'Education Nationale.

**Personnels de laboratoire.** Enfin, le statut commun est paru et nous attendons toujours la circulaire d'application. Le S.G.E.N. a déposé au Ministère un texte dans lequel il fixe la liste des points qu'il aimerait voir figurer dans cette circulaire.

Un problème qui n'est toujours pas réglé : le nettoyage. Pour le S.G.E.N., il est ridicule de confier des travaux d'entretien de salles de classe à des personnels qui ont une qualification professionnelle déterminée, aussi nous demandons pour les personnels de laboratoire la suppression des travaux de nettoyage de salles de cours. Parallèlement, nous demandons la création de postes de personnel de service pour effectuer ces travaux. Il est inconcevable de reti-

rer brutalement au personnel de labo ces travaux de nettoyage pour les voir confier au personnel de service actuellement en fonctions et qui croule déjà sous la quantité de travail qu'il a à fournir.

La réforme des catégories C et D va modifier les grades des personnels de labo par suite de la fusion des échelles ES1 et ES2, et ME1 et ME2. Il appartient maintenant à la Fonction Publique de prévoir un grade de débouché dans le nouveau groupe IV pour les personnels classés maintenant en groupe III.

**Personnel soignant.** Notre action a porté notamment sur le reclassement indiciaire des infirmières. Celles-ci sont recrutées au niveau du Bac (diplôme d'Etat d'infirmière) mais ne sont pas classées en cadre B, ce qui est illogique. Nous sommes donc intervenus tant auprès de la Fonction publique que de l'Education nationale pour obtenir le passage en cadre B.

Notre organisation a travaillé pour définir un programme pour le concours de recrutement de ces personnels. En effet, les infirmières doivent posséder obligatoirement le diplôme d'Etat pour se présenter au concours de titularisation. Ce concours porte sur le même programme que ce diplôme. Nous travaillons depuis plusieurs mois en collaboration avec ces personnels pour définir un programme en rapport avec les fonctions des infirmières des établissements scolaires.

Si chaque semaine, nous sommes reçus au ministère, nous rappelons les dates des audiences les plus importantes.

1968. — 4 et 5 juin : négociations Education nationale (Panier).

9 et 16 juillet : négociations personnels de service (Goujon, Machinet, Panier).

17, 23, 24, 30 juillet : commission ministérielle pour les Conseils d'administration (Panier).

11 décembre : audience à la Direction des Services administratifs et sociaux (Machinet, Panier).

1969. — 24 septembre : audience à la D.S.A.S. (Machinet, Panier).

26 septembre : audience au Bureau des examens et concours (Panier).

20 octobre : audience chez le ministre (Panier).

8 décembre : audience à la D.S.A.S. et chez le directeur du cabinet du ministre (Machinet, Panier).

Nous n'avons pas noté dans ce tableau des réunions Fonction publique auxquelles notre section a participé et qui portaient notamment sur la réforme des catégories C et D et les problèmes sociaux.

## ACTION REVENDICATIVE DANS LE CADRE DU SYNDICAT GENERAL

A Mulhouse, le congrès avait souligné l'intérêt pour la section nationale des agents, de pouvoir élargir le dialogue au niveau le plus élevé du syndicat, la nécessité d'avoir des contacts avec les autres catégories de l'Education nationale et de la Fonction publique. Ce qui a été fait depuis :

— au niveau de la Commission générale d'action revendicative du S.G.E.N., le travail n'a pu s'organiser comme prévu en raison des événements de mai-juin 1968 qui ont mobilisé les militants pour d'autres tâches ;

— au niveau de la Fédération générale des fonctionnaires C.F.D.T., participation du délégué de la section aux Comités nationaux et au Congrès de Dijon.

Le Congrès de Tours aura à définir des perspectives nouvelles pour situer l'action de la section des agents dans ces diverses instances syndicales, notamment dans le cadre du S.G.E.N. et au niveau de la Fédération générale.

## LA SECTION DES AGENTS DANS LA COMMISSION DEVELOPPEMENT, ORGANISATION, PROPAGANDE ET FINANCES DU SYNDICAT GENERAL

Le Congrès de 1968 avait décidé la participation de la section à la Commission D.O.P.F. vu l'importance des problèmes à y débattre. En effet, notre section se devait d'apporter son avis :

- dans l'élaboration du budget du syndicat ;
- sur les questions de propagande ;
- sur l'organisation de la vie syndicale interne.

Cette Commission s'est réunie à plusieurs reprises et nous avons pu y apporter notre point de vue. Nous avons particulièrement abordé le problème des cotisations qui soulève des difficultés à l'intérieur de l'organisation. Nous nous attachons au renouvellement constant des méthodes de propagande s'adaptant mieux à notre catégorie de personnel et sur ce point chacun des adhérents de la section est appelé à formuler son avis.

# Catégories C et D

La solution apportée aux problèmes du reclassement des catégories C et D est suffisamment récente pour qu'il soit inutile de revenir sur le détail. On se reportera aux informations publiées dans « Syndicalisme Universitaire », notamment dans les numéros 502 - 503 - 505 - 510 et 512.

Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique, réuni le 29 novembre en section syndicale et le 3 décembre 1969 en section plénière, était appelé à donner son avis sur un projet de décret relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C et D. Ce texte reprend les dispositions du contrat signé le 10 octobre par le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique et les Fédérations de Fonctionnaires, à l'exception de la C.G.T.

Devant la section syndicale, le représentant de la C.G.T. précisa la position de son organisation : « contrairement à ce que certains ne cessent d'affirmer, la C.G.T. n'est pas hostile au principe des négociations se concluant par un contrat ; les critiques de la C.G.T. portent sur les modalités d'applications et plus précisément sur les délais imposés pour la réalisation financière de la réforme. » En conséquence, il déposa un vœu demandant que le plan de reclassement... soit réalisé dès 1970 dans toutes ses dispositions. Ce vœu fut repoussé par 13 voix contre 3 (C.G.T.).

La délégation C.F.D.T., après avoir rappelé que le texte du contrat du 10 octobre mentionne expressément les réserves formulées par les organisations signataires quant aux délais d'application, présenta un vœu repris pour l'es-

sentiel — après une suspension de séance — par les autres organisations, sauf la C.G.T., qui fut adopté par 13 voix et 3 abstentions.

*Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique,*  
— prenant acte de l'engagement du gouvernement de réaliser la réforme des catégories C et D par tranches annuelles successives dont la dernière se situerait au 1<sup>er</sup> janvier 1974 et des dispositions budgétaires prévues pour cette réalisation ;

— considérant que ces dispositions, arrêtées le 10 octobre 1969 l'ont été dans le cadre d'une situation budgétaire constatée à cette date et présentant de ce fait le caractère de dispositions prévisionnelles minimales ;

— rappelle que les organisations syndicales signataires de l'accord du 10 octobre 1969 avaient proposé une réalisation plus rapide de la réforme et confirme cette déclaration.

En séance plénière, ce vœu recueilli 15 voix pour, 2 contre et 15 abstentions. Bien que par ce vote le Conseil Supérieur de la Fonction Publique n'ait pas donné son avis (majorité requise 17 voix), le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique répondit aux intervenants en indiquant que le gouvernement n'entendait pas « figer les délais » d'application de la réforme et qu'une concertation devrait avoir lieu avec les organisations syndicales pour la répartition de la masse salariale dégagée l'année prochaine, des propositions pouvant être faites en vue de définir l'ordre des priorités.

# Administration universitaire

L'ACTION de notre section n'a fait que croître depuis le dernier Congrès. De nombreuses audiences ont été accordées aux représentants du S.G.E.N. Il suffit de rappeler que les problèmes propres à l'Administration Universitaire ont été portés à la connaissance de tous les niveaux de notre administration et du Ministre lui-même. Nous sommes notamment intervenus pour rappeler que la question des nouveaux indices des attachés reste en souffrance depuis plus d'un an.

## REFORME DES CATEGORIES C ET D

Enfin la qualification de dactylographe est maintenant officiellement reconnue et les personnels qui ont cette qualification vont bénéficier à compter du 1-1-1970 d'un gain indiciaire supplémentaire.

Nous trouvons maintenant la hiérarchie suivante :

- agent de bureau
- dactylographe
- sténo
- commis
- agent administratif

Ces deux derniers grades fusionneront au 1-1-74 c'est pourquoi, en liaison avec notre Fédération Générale de Fonctionnaires, nous demandons à la Fonction Publique un grade de débouché en groupe VI qui correspondrait aux chefs de groupe des administrations centrales.

## PROMOTION INTERNE

Grâce à l'action menée en mai et juin 1968, outre le gain indiciaire, nous avons obtenu la transformation de 1.067 postes en postes de commis réservés pour l'avancement des personnels qui étaient en fonction au 1-1-68.

Notre section attache beaucoup d'importance à la formation initiale des personnels de l'Administration Universitaire ainsi qu'à la formation permanente. Actuellement, la formation nécessaire pour se présenter aux différents concours ne correspond pas aux connaissances qui sont indispensables pour occuper les emplois administratifs. Par exemple, le Ministère ne dispense aucune formation aux personnels qui travaillent sur les machines permettant l'application de la gestion type « plan comptable ». Une étude est actuellement entreprise par notre section et qui se situe notamment au niveau des I.U.T. Ces établissements pourraient notamment former les fonctionnaires de l'Administration Universitaire des cadres A et B. Cette étude est réalisée en liaison avec les professeurs S.G.E.N. de l'Enseignement Supérieur.

## INTEGRATION D'OFFICIERS

« Syndicalisme Universitaire » vous a relaté l'action que nous avons menée en liaison avec notre Fédération de Fonctionnaires contre cette éventuelle intégration d'officiers dans les cadres de l'Education Nationale. Nous savons par expérience que l'A.U. est particulièrement visée par cette mesure.

## INFORMATION DES ADHERENTS

Mis à part « Syndicalisme Universitaire » que vous recevez toutes les semaines et qui transmet toutes les informations urgentes, vous avez reçu des bulletins complémentaires propres aux problèmes de l'Administration Universitaire. Tous nos adhérents ont reçu les documents relatifs à la réforme des catégories C et D.

## RELATIONS INTERSYNDICALES

Le S.N.A.U. a lancé il y a peu de temps des circulaires académiques demandant aux personnels de l'Administration Universitaire d'adresser des télégrammes de protestation sur l'intégration d'officiers. Plusieurs de nos adhérents ont été contactés. Aussi, nous avons écrit au bureau national de ce syndicat pour lui faire savoir que nous approuvons cette action mais qu'il serait souhaitable que l'action ultérieure soit menée de front par le S.N.A.U. et le S.G.E.N. Le S.N.A.U. nous a répondu que si un mouvement était envisagé, il nous contacterait.

## VIE DE LA SECTION

Une réunion de nombreux militants s'est tenue à Paris le 31 mars 1969 afin d'examiner les problèmes qui se posent à toutes nos catégories de personnel. Un compte rendu de cette réunion a été donné dans le bulletin A.U. N° 14.

Mis à part les audiences que nous évoquons plus haut, un représentant de notre section se rend toutes les semaines dans les différents bureaux ministériels gérant les personnels d'A.U. afin de régler les cas particuliers.

## RESULTATS DE CONCOURS, D'EXAMENS, LISTES D'APTITUDE

Tous nos collègues qui nous avaient fait savoir qu'ils étaient candidats à un concours ou examen ou à l'inscription sur une liste d'aptitude ont été aussitôt informés de leur sort. Bien entendu ces résultats n'étaient communiqués qu'à titre officieux.

# Collèges d'enseignement technique

**C**E rapport de la section des C.E.T. du S.G.E.N. ne fera apparaître que l'activité et l'orientation spécifiques à notre section. En effet, la partie revendicative et pédagogique du rapport général, qui reprend ou tient compte de nos préoccupations, a été établie en liaison étroite avec le bureau national de notre section. Ces préoccupations s'inscrivent donc dans la politique globale du S.G.E.N. Il en est de même en ce qui concerne l'activité générale à laquelle nous avons participé depuis deux ans.

Deux aspects prédominent dans ce rapport : la défense des intérêts professionnels des personnels sur le lieu de travail ; la défense et la promotion de notre service. L'étroite dépendance de ces deux éléments sera particulièrement mise en relief, compte tenu du rôle et de la place que nous assignons à toute l'Education nationale, ceci visant à l'instauration d'une société socialiste et démocratique telle que la souhaite la C.F.D.T. et qui exige la mise en œuvre des moyens propres à sa réalisation. Parmi ceux-ci se placent, en priorité, nos propositions en matière d'éducation professionnelle et de formation des citoyens, avec leurs conséquences sur les structures, les méthodes et la place de nos personnels.

En conséquence, nous invitons les lecteurs à porter toute leur attention sur le rapport général (« S.U. » n° 513) et à se reporter à la collection du journal, en particulier depuis deux ans, pour tout ce qui concerne soit l'activité particulière, soit les prises de positions générales sur l'ensemble des problèmes.

## DE MULHOUSE A TOURS

Dans un peu plus de deux mois se tiendra le Congrès national du S.G.E.N. Depuis le précédent Congrès (Mulhouse, avril 1968), la situation a été profondément bouleversée par le puissant mouvement de mai 68 dont les conséquences et répercussions continuent à marquer l'activité syndicale. En tant que section de l'enseignement technique d'un syndicat général de l'Education nationale affilié lui-même à une confédération ouvrière, nous retiendrons deux aspects majeurs de l'évolution des deux dernières années.

Il s'agit, d'une part, d'une remise en cause de la société, de l'Université conduisant à celle des rapports entre les différents partenaires, tout aussi bien sur le plan syndical qu'au sein des établissements scolaires. Ainsi, la nature des relations entre organisations syndicales, entre personnels, entre personnels et élèves, entre personnels et administration, entre l'école et l'extérieur a été profondément affectée par le mouvement de mai.

Mais au-delà de cet aspect des rapports entre individus et catégories, c'est la finalité même de l'enseignement dans une société qui n'était pas encore « nouvelle » qui était et demeure mise en question.

Un nouveau vocabulaire est né : concertation, négociation, ouverture, rénovation, continuité. Ce dernier terme est d'ailleurs en contradiction avec le précédent. Il s'agit ef-

fectivement pour le S.G.E.N., et singulièrement pour notre section des C.E.T., de faire la distinction entre la concertation dans la continuité et la négociation pour la rénovation. La nuance est d'une importance capitale lorsqu'il s'agit de la formation professionnelle de 65 % de chaque classe d'âge.

D'autre part, mai 68 a eu le mérite de débloquer la situation revendicative et de permettre la reprise de discussions sur des problèmes pour lesquels l'action syndicale, conduite en permanence depuis plusieurs années, se heurtait au refus systématique de négocier.

L'essentiel est donc, dans un rapport d'activité et d'orientation, de souligner ces aspects essentiels et indissociables que sont le rôle et la place d'un service public de l'enseignement technique dans la nation et les conditions nécessaires afin de les assurer. Dans ce contexte, le recrutement, la formation, la situation des personnels, les moyens et les méthodes sont intimement liés.

## Mai 68 : une étape ?

La défense de nos établissements et de leurs personnels s'articule, pour la période inter-congrès, autour des négociations de juin 68. Rappelons simplement ici qu'une grève de 24 heures de l'ensemble des enseignants de second degré était prévue pour le 24 mai de cette année-là...

Rappelons aussi que, lors de l'ouverture des négociations, le 4 juin 1968, PIETRI, au nom de la délégation du S.G.E.N., intervenait afin que les problèmes aussi essentiels pour le S.G.E.N. que le droit syndical, l'organisation de la vie dans les établissements, la formation permanente, qui, dès le départ avaient été mis hors discussion, soient inclus dans les négociations, parallèlement aux conditions de service et créations d'emplois. (« S.U. » n° 464.)

Il faut aussi souligner l'intervention conjointe du S.G.E.N. et de la C.G.T. auprès du ministère, dès le 3 juin, afin que toutes les organisations syndicales représentatives participent simultanément aux négociations, faisant suite aux interventions du S.G.E.N. à ce sujet le 2 juin (« S.U. » cité).

L'insuffisance des résultats obtenus après 21 heures consécutives de négociations (service des P.E.G. et P.E.T.T. ramené à 21 heures ; aspect théorique de l'enseignement pratique fixé à 1/12 ; création de 2000 postes budgétaires) motivait de notre part une demande de poursuite des négociations sur le contentieux C.E.T., après concertation avec la C.G.T., dès le 6 juin, alors que les autonomes de la F.E.N., dont le S.N.E.T.A.A., avaient donné l'ordre de reprise du travail. Ce même jour, une délégation du S.G.E.N. intervenait auprès du ministre pour la continuation de la négociation sur les problèmes généraux (droit syndical, commissions d'étude, prolongation de l'effort budgétaire amorcé). Le 7 juin, intervention était faite auprès du secrétariat général de l'E.N. pour continuation de la négociation C.E.T. dans le cadre intersyndical, les contacts

étant maintenus avec la C.G.T. et F.O. Le 8 juin, à la suite de l'obtention d'une audience pour le mardi 11, les syndicats S.G.E.N., F.O. et C.G.T. lançaient un communiqué demandant la reprise du travail dans les C.E.T. pour le 10 juin.

## 11 et 12 juin 1968

Tout n'a pas été réglé au cours de ces deux réunions. Cependant elles ont eu le mérite, indépendamment des résultats positifs immédiats, de permettre l'engagement de négociations ultérieures. Ceci justifie, si besoin en était, notre attitude après le 5 juin.

**Auxiliaires** : simplification de l'épreuve du concours spécial ; association des élus aux C.A.P. nationales aux délibérations préalables des jurys d'admission (dans le cadre du droit syndical, nous avons demandé la participation des responsables syndicaux ès-qualité) ; ouverture à 50 % des postes vacants, des postes mis au concours ; ouverture du concours dans toutes les spécialités pour la seconde session ; consultation des C.A.P. académiques pour le renouvellement des délégations.

**Stagiaires d'E.N.N.A.** : allègement de l'épreuve du C.A.E.C.E.T. pour 68 ; attribution de l'indemnité de séjour aux alternés ; suppression du régime des stagiaires alternés (des annexes d'E.N.N.A. ont été créées) ; attribution de l'indemnité de séjour aux stagiaires d'origine extérieure à l'E.N. (texte paru le 16 octobre 69) ; développement des E.N.N.A. (trois constructions sont prévues).

**Surveillants généraux** : principe de l'accès aux fonctions de S.G. de lycée des S.G. de C.E.T. licenciés ; recherche de solutions permettant la nomination directe des licenciés et de nomination de non licenciés (10 % du corps) en qualité de S.G. de lycée. (Le projet de statut des conseillers d'éducation annule en fait ces propositions.)

**Directeurs** : statut (a été réglé depuis par intégration des directeurs de C.E.T. dans le statut global des chefs d'établissements, avec ses avantages et ses inconvénients : disparition de la notion de grade, en particulier, avec son incidence sur la rémunération) ; rappel de la nécessité de l'autonomie des C.E.T., à réaliser chaque fois que les conditions géographiques d'implantation le permettent (en fait, on assiste à des jumelages, créations de sections pratiques de lycées de plus en plus fréquents).

**Chefs de travaux** : la rémunération étant remise en cause, cette question était renvoyée « aux commissions spécialisées de la Fonction publique ». Un projet de circulaire relative au rôle des chefs de travaux devait être mis à l'étude (les réunions du 8 et 31 juillet 68 au cours desquelles ont été étudiées les services des chefs de travaux et des P.T.A. n'ont pas abouti à des propositions concrètes de la part de l'administration. Ce n'est qu'en juin 69, que sont parues la circulaire sur le service des chefs de travaux, notoirement insuffisante, et celle sur l'analyse de fabrication).

**C.E.T. d'application** : inclusion dans le maximum de service de deux heures de coordination pour les P.E.G. et de trois heures pour les P.T.A.

**Surveillance** : une solution devait être recherchée pour l'intégration des titulaires du C.A.F.E.

**P.T.A.** : mise à l'étude de la transformation de l'appellation... ; allègement de service du 1/12 jugé insuffisant et considéré comme première étape ; liberté de choix du lieu de préparation ; règlement favorable recherché pour les bonifications des techniciens (a été obtenu après de nombreuses interventions auprès des Finances) ; prise en compte des services accomplis avant 1945 (refusé par les Finances) ; affectation des P.T.A. et C.A. de secrétariat sur des postes de P.E.T.T. avec maximum de service de cette catégorie.

**Enfance inadaptée** : attribution de l'indemnité spéciale (décret paru le 5 juillet 1968) ; attribution de l'indemnité de séjour au cours du stage de formation spécialisée.

**Enseignement ménager** : rénovation et non suppression ; préservation des situations personnelles.

**Commissions paritaires et comités techniques paritaires** : problèmes renvoyés aux commissions spécialisées.

**Problèmes pédagogiques** : prolongation de la scolarité et S.E.P. : renvoi à une réunion ultérieure (s'est tenue le 27 juin, sans résultat appréciable).

## Commissions générales et commissions particulières

Connaître le sentiment des personnels sur les différents problèmes : telle a été la conception ministérielle au cours de l'année 68-69 au sujet des commissions dites « générales » auxquelles le S.G.E.N. a participé.

Commission « vie scolaire » de juillet 68 (vie des élèves en dehors de la classe ; fonctionnement de l'établissement ; relations humaines dans l'établissement et liens des élèves avec la vie pédagogique) d'où sont issus, en particulier, les textes sur les conseils d'établissement ; commission sur le travail des surveillants ayant débouché sur la circulaire du 1<sup>er</sup> octobre relative à leur service ; commission du 10 septembre sur la surveillance et l'éducation ; commission de rénovation pédagogique et commission « formation des maîtres ».

Ces deux dernières ne pouvaient valablement déboucher sur des conclusions constructives. En effet, dans la mesure où, concernant les structures, la situation était bloquée dans le cadre fixé par la réforme de 1959, il ne pouvait s'agir que de modifications mineures et les vœux qui en ont résulté (scolarisation totale en C.E.S. ; classes d'adaptation ; classes préprofessionnelles ; éducation technologique en premier cycle ; adaptation à l'emploi après le B.E.P.), (« S.U. » n° 482) ne peuvent valoir que par l'application qui en sera faite. Actuellement, à part une circulaire prévoyant la généralisation de la technologie dans le premier cycle et celle relative à la mise en place des sections préprofessionnelles et pour lesquelles une politique de moyens n'a pas été prévue, l'absence de progrès est évidente. L'accès aux classes de l'enseignement long par l'intermédiaire de classes d'adaptation restera du domaine des cas d'espèce.

En ce qui concerne le recrutement et la formation des professeurs de C.E.T., on a vu, de prime abord, l'administration proposer ce qu'elle entendait effectivement appliquer, à savoir les mesures transitoires relatives aux concours de 1969, et d'ailleurs simplement reconduites pour la session 1970 (« S.U. » n° 471 et 475). Tout ce qui est relatif à l'accroissement de la durée de formation est demeuré lettre morte. Tout cela ne nous apporte aucune satisfaction dans le sens d'une unification réelle du corps des enseignants de C.E.T. et encore moins vers celui d'une unification globale pour le second degré.

Les commissions particulières ont porté sur le service des P.T.A. et celui des chefs de travaux. Notre position quant au service des P.T.A. était déterminée par la motion du Congrès de Mulhouse : disparition de la distinction entre enseignement théorique et pratique, globalisation du service. En fait, les réunions du 7 novembre 68 (propositions de l'administration : 24 heures avec les élèves plus 6 heures non définies, et 21 heures plus 7) et du 28 janvier, compliquées par la discussion simultanée du service des P.T.A. de lycée technique, des propositions syndicales d'alignement théorique sur les enseignements généraux avec minoration des heures pratiques au lieu de la majoration actuelle des heures théoriques (reconduction inverse de la « cuisine » actuelle en la matière) conduisaient à une impasse, l'administration se limitant à faire chiffrer le coût de chaque proposition. Le 27 février, lors de la réunion relative au service des chefs de travaux, réalisée dans les mêmes conditions et avec le même résultat, les sections L.T. et C.E.T. du S.G.E.N. déposaient

une note rappelant et précisant leur position sur le service des P.T.A. : suppression de la distinction théorique-pratique ; globalisation (24 heures) ; diminution progressive vers l'unification des services (« S.U. » n° 488).

Hors de ce contexte, deux actions spécifiques ont été conduites pour deux catégories : surveillants généraux et chefs de travaux.

Au projet de statut des conseillers d'éducation, un contre-projet intersyndical avait été opposé en mars 69. Le projet ministériel, dans sa forme définitive, établi en mai, devait être promulgué avec effet de la rentrée 69-70. L'inertie du ministère conduisait à la grève de la rentrée, puis au refus des tâches non réglementaires par les intéressés, dans un cadre intersyndical élargi par la participation effective du S.N.E.S. Le refus manifesté par les Finances au sujet de l'intégration des actuels S.G. dans les nouveaux cadres fit l'objet de nouvelles négociations dont les conclusions, sans être totalement satisfaisantes, ont permis de suspendre le mouvement en cours. Toutefois, la plus grande vigilance demeure nécessaire tant que les textes ne seront pas officialisés.

La situation des chefs de travaux, étudiée intersyndicalement suite à l'absence de résultats en février 69, non réglée par la circulaire du 18 juin 69, a fait l'objet d'une nouvelle réunion avec l'administration le 17 novembre dernier. Une seconde réunion, initialement prévue, n'a pas eu lieu. De même, une réunion relative à la situation des auxiliaires, le 14 novembre, est demeurée sans suite.

### Concertation ou négociation ?

Nous avons précisé (« S.U. » n° 509) que désormais, compte tenu des nombreuses discussions, soit au sein des commissions ministérielles, soit dans les groupes de travail spécialisés, les situations sont suffisamment claires pour que s'ouvrent de réelles négociations. Il faut obtenir, d'une part, l'application et le respect des engagements de juin ; d'autre part, et en continuité, la solution aux problèmes posés, soit parce que non encore réglés, soit parce qu'ils résultent de l'évolution en cours.

Sans vouloir établir de catalogue exhaustif, il est bon de rappeler que nous insistons en particulier, en plus des situations signalées dans le cadre d'après mai-juin 68, sur : la définition d'effectifs par spécialité aux ateliers ; 25 élèves par classe ; la création de postes de bibliothécaires et agents de laboratoire ; le recyclage (maths modernes) ; l'examen de situations particulières (titulaires du C.A.F.E., P.E.T.T. dessin en lycée, S.G. de C.E.T. en lycée, personnel en éducation spécialisée...).

#### L'auxiliaire

Une mention particulière doit être faite en ce qui concerne à la fois les personnels et la situation créée par l'insuffisance du recrutement.

A la cadence actuelle de recrutement, il faudrait plus de six ans pour couvrir les postes vacants, sans tenir compte ni des départs en retraite, ni des pertes par démission, ou passage vers d'autres cadres, et en l'absence de nouvelles créations.

Il faut donc délibérément doubler le nombre de places annuellement-mises au concours et prendre des dispositions particulières et, il faut le dire, inhabituelles, l'Education nationale ignorant la promotion interne : mesures visant à la préparation des M.A. au concours normal ; à des conditions particulières d'admission au concours (bonification, nombre de places réservées, admission automatique avec la moyenne, plusieurs solutions sont possibles).

#### L'heure de la clarté

Nous considérons que désormais, la situation doit être clarifiée. Il ne peut plus être question de tergiverser, de remettre sur le tapis des problèmes dont tous les éléments ont été suffisamment débattus. Il faut en finir avec l'incohérence entre les déclarations optimistes que nous connaissons, leur contradiction avec la réalité des faits, avec l'exigence des situations et avec les perpétuelles remises en

cause, les modifications successives et l'absence de mesures permettant leur application. Il faut enfin que soient clairement précisées les intentions de l'administration sur les décisions qu'elle entend prendre pour résoudre les problèmes posés.

C'est ainsi que nous prendrons nos responsabilités, avec le soutien du personnel.

## LES ENSEIGNANTS

### Discrimination

La discrimination entre élèves n'a d'égale que celle constatée entre les enseignants. La valorisation du technique est inséparable de celle de ses maîtres. Cette valorisation exige une durée de formation identique des enseignants de second degré, un service équivalent, une rémunération égale. Dans une première étape, il faut uniformiser le corps des personnels de C.E.T. et faire disparaître la distinction entre théorique et pratique. Dans une seconde, l'uniformisation recherchée des formations peut être réalisée progressivement. Déjà, certaines de nos catégories sont recrutées après deux ans d'études supérieures. Deux années d'E.N.N.A. conduiraient à une formation en quatre ans, élément positif vers l'unification. Le projet soumis au Congrès de Mulhouse doit être repris et approfondi.

### Les E.N.N.A.

Ces établissements ont joué un rôle irremplaçable, à l'époque où la majorité des enseignants de second degré ne bénéficiait d'aucune formation professionnelle. En considération de la situation au niveau recrutement et formation (« S.U. » 511), les E.N.N.A. doivent être développées dans une perspective dynamique d'expansion de l'enseignement technique : aux besoins de formation initiale s'ajoutent ceux des actions d'adaptation et de recyclage des enseignants en exercice. Ces actions seront permanentes en raison de l'évolution des techniques et des moyens d'enseignement. Par ailleurs, la formation des personnels chargés d'enseignements parallèles, à vocation ou finalité professionnelle, appartient également aux E.N.N.A. (préprofessionnel, adaptation, éducation spécialisée...).

Les E.N.N.A. doivent devenir des établissements de recherche (technique, pédagogique, technologique) et amorcer un vaste mouvement de réflexion et d'étude : coopération des inspecteurs et enseignants, harmonisation et utilisation des expériences pédagogiques, réalisation de stages professionnels, information sur l'évolution technique.

### Les E.N.N.A. et les I.U.P.

Il serait anachronique, sous peine de perpétuer la discrimination actuelle, de laisser les E.N.N.A. hors des Instituts universitaires de pédagogie. Fortes de leur expérience indiscutable, de la nécessité impérieuse d'interdisciplinarité dans la formation des professeurs du technique, elles peuvent constituer au sein des I.U.P. un département particulier, dans une structure administrative d'ensemble, favorisant la connaissance réciproque entre enseignants qui fait cruellement défaut. Il ne s'agit ni de les étouffer dans une structure rigide, ni de perpétuer la sorte de « ghetto » dans lequel nous sommes actuellement isolés.

### Des maîtres adaptés

Dans notre conception de l'éducation professionnelle, il est indispensable que les enseignants aient une connaissance réelle du milieu de travail et des conditions d'exercice. Ce qui est impératif pour les techniciens est nécessaire pour les enseignements généraux, sous peine de voir s'accroître et se prolonger le déphasage entre l'école et le milieu de travail.

## Formation permanente

Notre enseignement doit être efficace et adapté à l'évolution des techniques pédagogiques et technologiques. La catastrophe est imminente en ce qui concerne les maths modernes ; l'animation de groupe souvent condamnée par les « autorités » ; l'audio-visuel laissé à l'initiative ou à l'inspiration de chacun. Il est urgent que les mesures nécessaires à l'adaptation pédagogique soient prévues et organisées immédiatement (cf. rôle des E.N.N.A.).

Malgré le danger d'une immixtion du secteur patronal dans le secteur public, les relations université-économie doivent être reconsidérées. Concernant en particulier l'adaptation et la promotion des techniciens, le projet de contrat (« S.U. » 433, supplément ronéoté 448) offre de grandes possibilités, fondées sur des bases sérieuses.

Le choix est clair : ouvrir l'E.T. ou le voir se scléroser. Cette ouverture est possible, en liaison avec tous les secteurs concernés de la C.F.D.T. et dans le cadre de sa politique de formation professionnelle et d'extension du droit syndical qui, jointe à celle d'une véritable éducation professionnelle, favorisera la transformation des mentalités nécessaire à une nouvelle conception des rapports entre utilisateurs et producteurs.

## Conditions de service et d'enseignement

Nous avons souvent mis en relief les conséquences des structures, méthodes et moyens sur l'efficacité de notre enseignement et ses exigences en matière d'adaptation ou de rénovation : lourdeur des programmes de B.E.P. (industriels en particulier) ; centralisation et rigidité des programmes qui conduit à la spécialisation excessive des enseignements professionnels et à l'atomisation de la formation générale ; modification de la nature du recrutement des élèves (niveau, hétérogénéité).

Parallèlement, la nature de certains enseignements a évolué et la frontière entre enseignement général et théorique ou entre théorique et professionnel s'est amenuisée ou a pratiquement disparu dans les faits (spécialisation des P.E.G., technicisation de certaines branches professionnelles).

Tout ceci milite en faveur de l'unification du corps, mais dans le cadre d'une nouvelle redéfinition des fonctions. Il faut éviter de créer de nouveaux clivages et en finir avec l'affrontement entre catégories, ainsi qu'avec la conception d'un enseignement « en miettes ».

Il faut ainsi créer des équipes pédagogiques, la totalité des enseignants s'adressant à une même classe portant la responsabilité globale éducative vis-à-vis d'elle. Et ceci est également vrai pour tout un établissement. C'est dans cet esprit que sont organisés les groupes de travail, aussi bien au niveau général qu'au niveau de notre section. C'est dans le même esprit que se situe pour nous la rénovation de l'inspection et de sa conception pédagogique, englobant à la fois une modification de la nature des relations entre les différents partenaires : professeurs, élèves, administration. Il est évident que cela ne peut être réalisé dans le cadre contraignant actuel, mais nous y attachons d'autant plus de prix qu'il s'agit en fait de la finalité d'une éducation professionnelle concernant deux jeunes sur trois.

## ROLE ET PLACE DES C.E.T.

Si nous avons conduit l'action revendicative particulière (amélioration des conditions d'exercice des personnels et conditions de rémunération), nous ne pouvons la dissocier de l'action nécessaire à la défense et au développement de nos établissements.

En effet et prioritairement, nos établissements existent en fonction du double rôle qui est le leur : formation de professionnels compétents, préparation à la vie civile

et sociale. Ceci conduit logiquement à conclure que le sort réservé aux personnels de C.E.T. dépend de l'efficacité et de la valeur de l'enseignement dispensé, cette valeur étant appréciée (ou dépréciée) au niveau technique et professionnel par une opinion publique dont font partie à des titres divers les parents, les élèves et les patrons.

Pour des raisons diverses, y compris et principalement les orientations du V<sup>e</sup> Plan, la discrimination jetée sur l'enseignement technique, les incohérences au niveau des examens (G.A.P.-B.E.P.), le manque d'information des familles, les réticences patronales à l'égard de certains diplômés, le déphasage total entre la spécificité de l'enseignement technique et les études antérieures, notre enseignement est de plus en plus remis en question et les discours officiels consolants ne cachent pas longtemps l'état de crise dans lequel nous sommes entrés.

## Insuffisance et incohérence

Différentes mesures sont intervenues : constructions nouvelles qui souvent d'ailleurs ne font que remplacer des constructions vétustes, création de postes budgétaires. Néanmoins, les capacités d'accueil ne se sont pas augmentées proportionnellement aux besoins réels. Paradoxalement, on constate, localement, des places vacantes, principalement pour les raisons signalées.

A ceci il faut ajouter le blocage des élèves en premier cycle, l'inadaptation de ce premier cycle à la préparation d'études techniques et professionnelles, les classes pratiques sans débouchés. Les C.A.P. en trois ans sont souvent demeurés statiques, les B.E.P. critiquables (inadaptés à l'emploi immédiat, non encore admis dans la profession). Entrée et sortie, nature de la formation conjuguent ainsi l'aspect défavorable.

Ce ne sont pas les palliatifs (S.E.P., C.E.P.) qui sont susceptibles de remédier à cet état de fait : le plus souvent, cela conduit à des transferts de population scolaire au lieu d'un accueil renforcé. Il en résulte un abaissement évident de la qualification professionnelle, qualitatif et quantitatif.

## Pour une formation professionnelle moderne

Il est indispensable que l'ensemble des actions de formation soit coordonné, depuis les C.E.T. jusqu'aux I.U.T. Il faut en finir avec l'amalgame de moyens qui atomisent la formation (S.E.P., C.E.P.) sans assurer une réelle possibilité de promotion. A cet effet, nous avons proposé la création d'un « office de coordination des enseignements technique et professionnel » (« S.U. » n° 479). Deux jeunes sur trois étant concernés par une formation professionnelle, l'incitation et l'information professionnelles doivent être réalisées dans le premier cycle. Une éducation technologique s'y impose indépendamment de l'enseignement de la technologie.

Il est urgent que soient prises certaines dispositions, face aux menaces de plus en plus précises, telles que les récentes déclarations d'un certain groupe politique de l'actuelle majorité (communiqué du S.G.E.N. du 22-12-69).

## Propositions immédiates

Nous proposons pour l'immédiat de maintenir le recrutement des sections en trois ans ouvert aux élèves issus des classes de cinquième de transition et des quatrièmes pratiques ; développer les classes préprofessionnelles à l'intention de tous les élèves nécessitant un approfondissement de leurs connaissances générales en même temps qu'une initiation professionnelle ; implanter ces sections dans les C.E.T. « milieu privilégié » seul susceptible de réunir les conditions indispensables à une préparation valable ; faire déboucher ces classes sur la première année de C.A.P. ; adapter la première année de C.A.P. afin qu'elle puisse

conduire à l'entrée en seconde de B.E.P. ; porter à trois ans la durée effective de formation au B.E.P., ceci permettant l'allègement des programmes, principalement dans les sections industrielles, et une redistribution entre l'enseignement général et technique et la partie pratique. On peut envisager une adaptation au poste de travail, soit sous forme alternante, soit sous forme de stage qui ne se situerait pas obligatoirement au cours de la troisième année, sous la responsabilité de l'E.N.

En tout état de cause, aucune discrimination ne devra être effectuée entre les B.E.P. des différents secteurs d'activité.

On peut également retenir la proposition de paliers d'acquisition (certificats) s'inscrivant dans un processus continu, permettant une progression certaine, même intermittente, dans la qualification professionnelle. Un tel système apparaît préférable à celui des C.E.P. pour lesquels la promotion est hors de cause.

Ce n'est que dans la mesure où le premier cycle sera renouvelé et professionnalisé qu'il sera possible de modifier la nature du recrutement à l'entrée des C.E.T. et de prévoir dans ces établissements des programmes permettant une réinsertion précoce dans le second cycle dit long.

### Formation permanente, formation continue

« Il s'agit pour le S.G.E.N. de faire des établissements techniques publics des foyers de culture permanente que concerneront la formation des jeunes, scolarisés ou non ; la promotion, le recyclage et l'adaptation des adultes ; la documentation du public sur l'évolution des techniques et des professions, l'orientation professionnelle à tous les niveaux. » (Paul Vignaux, « S.U. » 433.)

Il est évident que cette conception de l'E.T. public exige les moyens adéquats. Or, et nos camarades de la C.F.D.T. sont affrontés quotidiennement à ce problème, la formation dite permanente n'est possible qu'à partir de certaines conditions : formation initiale générale et technique suffisante, entretien des connaissances, mises à jour périodiques. C'est dire le rôle essentiel et primordial de toute l'Education nationale. C'est dire aussi qu'au-delà du principe de structures permanentes, celui d'une formation initiale doit être conçu en vue de l'éducation continue. Ce peut être la remise en cause des formations et de leur sanction, de leur durée et de leur contenu. Cela signifie aussi la possibilité de reprendre à une période quelconque un cycle d'études. Il s'agit donc de deux préoccupations convergentes : face aux besoins, assurer la première formation de tous ceux qui n'en ont pas bénéficié, conjointement aux actions de promotion de toute nature ; instaurer un dispositif d'éducation continue intégrant les moyens précédents, structures et personnels. Est-il logique, sous le seul aspect de l'efficacité, que les actions de promotion, cours professionnels et assimilés, soient effectuées en marge des actions de formation initiale et principalement par le système des heures supplémentaires ?

### Des établissements ouverts

L'indispensable ouverture des établissements ne pourra être réalisée que dans la mesure où une rénovation effective sera effectuée en leur sein. La modification des rapports entre enseignants et enseignés, principalement en ce qui concerne le travail d'équipe implique le droit à l'expérimentation pédagogique et la remise en cause de l'inspection telle qu'elle fonctionne (mal) actuellement. Le temps de coordination nécessaire peut être facilement compensé par une efficacité accrue de l'enseignement, principalement lorsque la somme de connaissances à dispenser, les méthodes employées, les moyens disponibles seront plus judicieusement utilisés. Il ne saurait s'agir, dans ce cadre, d'une absence de responsabilité, mais d'une nouvelle définition et d'un nouveau partage.

Il n'y aura pas de véritable ouverture tant que la fréquentation de nos C.E.T. sera ressentie par les élèves comme une contrainte, et tant qu'il n'y aura pas de contacts constructifs avec le public. Par là, nous comprenons élèves, parents, salariés et employeurs.

Il faut redonner confiance à tout cet ensemble, déclarait en septembre dernier la motion de la commission administrative de notre section. Les conseils d'établissements permettent, certes, une telle confrontation, mais trop souvent limitée à des problèmes étroits. Les foyers « socio-culturels » doivent confronter leurs expériences avec celles d'organismes voisins ou parfois « concurrents ».

Un large débat doit s'ouvrir sur les besoins, les débouchés, l'évolution de l'emploi, le développement local ou régional, les conditions de travail, de rémunération et, en résumé, sur la place des salariés dans la société. Travail de sensibilisation et d'information qui doit s'inscrire dans notre conception d'une laïcité ouverte et dynamique et que nous entendons poursuivre avec nos camarades salariés et cadres C.F.D.T. désignés dans les conseils, en liaison avec nos unions locales et départementales.

### Place des C.E.T.

Dans une perspective dynamique de développement de la formation professionnelle, permettant la formation et l'adaptation ultérieure, la formation permanente, il est évident que les C.E.T. doivent avoir une place prépondérante dans les structures de l'Education nationale. S'il est souhaitable, afin de permettre une réelle interpénétration des enseignements, de grouper les établissements, nous rappelons toutefois notre conception en la matière : un vaste second cycle structuré en districts géographiques englobant les enseignements appelés « courts » et « longs ». Compte tenu de leur spécificité, les C.E.T. bénéficieront d'une autonomie de fonctionnement au sein des unités pédagogiques.

Ceci condamne donc toute politique d'annexion et de création de sections pratiques. En effet, celles-ci, placées dans un contexte différent, ne peuvent que fausser à la fois et l'esprit des familles et celui des élèves.

Il est donc nécessaire de procéder à une restructuration des enseignements techniques et professionnels qui seule peut mettre fin à l'émiettement actuel et au clivage entre les différentes formations.

## ACTION INTERSYNDICALE

Les actions revendicatives ont été conduites de notre part avec un souci d'efficacité. Dans le contexte intersyndical que connaissent nos établissements, nos efforts ont porté sur la réalisation d'actions communes. Ceci n'a pas été effectué sans difficulté. En effet, des esprits imprégnés de vingt années d'exclusive à notre égard de la part de la F.E.N. ne se transforment pas du jour au lendemain. Toujours très « prudents » lorsqu'il s'agit d'action commune avec la C.G.T., nos camarades de F.O. ont montré certaines réticences, y compris à notre égard, provenant d'ailleurs plus de l'attitude de leur propre confédération vis-à-vis de la nôtre. Toutefois, l'alliance avec F.O. dans le cadre des élections aux C.A.P. a été maintenue. Toujours soucieuse d'avoir l'initiative en toute chose et en toute occasion, la C.G.T. a, de fait, créé des tensions que nous sommes efforcés de réduire.

### Unité syndicale

Un nouveau contexte a été créé depuis octobre dernier par l'offre de fusion faite au SNET.A.A. par la C.G.T. Cette dernière a depuis, dans ce but, lancé une vaste opération de propagande et, fidèle à elle-même, s'adresse à tout le personnel, y compris celui adhérent aux autres organisations.

Le SNET.A.A., après avoir fait, des années durant, de la formule « l'unité des enseignants se fera au sein de la F.E.N. » son slogan préféré, refuse la proposition qui lui est faite par la C.G.T.

En ce qui nous concerne, ayant été également invités par la C.G.T. à examiner la situation, notre B.N. a défini clairement sa position le 19 octobre (« S.U. » n° 506) et placé au-dessus et en dehors de toute polémique le souci de l'efficacité dans la conduite des actions revendicatives.

## NOUS SOMMES CONFEDERES

Une de nos raisons d'exister, raison majeure, est celle d'être affiliés, au sein d'une organisation professionnelle regroupant toutes les catégories de salariés de l'Éducation nationale, à la seconde confédération ouvrière française. Cette confédération se définit elle-même comme la première organisation démocratique de notre pays, non seulement en fonction de ses structures et de son fonctionnement, mais aussi compte tenu du rôle et de la place qu'elle s'assigne dans le syndicalisme français.

Ses buts, mis particulièrement en relief en mai 68, sont les nôtres : extension du droit syndical ; renforcement de l'action en faveur des catégories défavorisées ; liberté d'expression ; défense des libertés individuelles ; droit au travail, à l'éducation et à la formation professionnelle ; promotion d'une société socialiste et démocratique.

Dans ce concept, l'Éducation nationale et l'enseignement technique ont un rôle primordial à jouer, étant responsa-

bles de l'éducation et de la formation des citoyens. Ceci définit donc simplement notre place au S.G.E.N.-C.F.D.T. et justifie pleinement notre volonté d'y demeurer.

## Une action confédérale

C'est ainsi que, conscients de notre solidarité à l'égard de tous les salariés, nous sommes intervenus en février 1969 afin que les élèves de nos établissements puissent à la fois bénéficier des sessions de C.A.P. et de B.E.P., en considération de la situation exceptionnelle dans laquelle ils se trouvaient (« S.U. » n° 485 et 488).

Notre participation à l'activité confédérale en matière de formation professionnelle s'est manifestée tout au cours des deux années écoulées et à différents niveaux : commission confédérale spécialisée, groupes de travail du VI<sup>e</sup> Plan, comités régionaux de la formation professionnelle et de l'emploi en particulier.

En ce qui concerne les conseils d'établissements, l'effort a principalement porté sur l'information de nos camarades salariés et cadres et sur l'animation de groupes d'études dans le cadre des Unions départementales.

Ce travail doit être poursuivi et amplifié, rejoignant ainsi le souci manifesté par E. DESCAMPS, secrétaire général de la C.F.D.T. dans sa déclaration lors de l'ouverture des négociations de Grenelle le 25 mai 1968 : résoudre dans les plus brefs délais les problèmes posés par la démocratisation de l'Université et de l'enseignement, tâche que le S.G.E.N. a défini comme objectif prioritaire depuis sa création.

Bureau National C.E.T.

# C.E.T.

## Problèmes de la notation

### RESOLUTION DU B.N.C.E.T. DU 18 JANVIER

Dans l'état actuel des discussions avec le ministère, la section C.E.T. du S.G.E.N. refuse d'entrer dans le jeu du délire notateur. Il n'y a pas de notation parfaite et dans ce domaine, l'excès de justice aboutit à la pire injustice.

C'est pourquoi la section C.E.T. du S.G.E.N. craint un alignement pur et simple du système de notation en usage dans les C.E.T. sur l'actuel système des lycées, même si ce système est amélioré.

Dans cette perspective, nous rappelons que le S.G.E.N. a condamné depuis longtemps la procédure de l'avancement au choix, petit choix et ancienneté avec les pourcentages fixés par les finances et a

demandé le remplacement de cette procédure par un avancement égal pour tous. Le Congrès de Lyon en 1964 précisait en particulier :

« Les promotions au choix seraient supprimées : les promotions auraient lieu automatiquement selon les actuelles durées de séjour dans les échelons pour les promotions au grand choix. Dans certains cas exceptionnels, serait privé du bénéfice de cet avancement tout professeur qu'un conseil de discipline, après enquête, jugerait indigne d'un tel avancement. »

Ainsi le travail des inspecteurs pourrait-il trouver enfin toute sa valeur de conseil et d'animation pédagogiques.

Ce qui est essentiel en effet, c'est de favoriser au maximum tous les efforts accomplis par les enseignants pour rénover leur enseignement et surtout pour travailler en équipe.

Il importerait également de reconsidérer entièrement les problèmes de la promotion interne dans l'Éducation nationale. Il faut en finir avec un système cloisonné en castes qui ne permet de promotion que d'un degré d'enseignement à un autre degré considéré comme supérieur (fuite des instituteurs vers les C.F.G. des enseignants des collèges vers les lycées, des professeurs de lycées vers l'enseignement supérieur et les I.U.T., etc.).

# Informations urgentes

## Concours spéciaux

Les spécialités suivantes sont mises au concours pour la session de 1969 : P.E.T.T. vente ; P.T.A. ébénisterie (sculpteur sur bois), claviste-monotypiste, composition typo (option mécanique), impression offset (option conducteur), régulateur métiers filature, ourdissage, filature, musique accord, vêtement de peau, matière plastique, peinture décoration, caoutchouc, ferronnerie d'art, staff, exploitation forestière (option sciage, affûtage).

Les inscriptions sont reçues au service des examens des rectorats jusqu'au 26 janvier inclus.

## Premières affectations : E.N.N.A. et concours spécial

La direction des personnels sollicite l'établissement des fiches de vœux des stagiaires d'E.N.N.A. et de tous les

candidats au concours spécial, en vue de la préparation des affectations par ordinateur. Il ne sera ultérieurement retenu que les M.A. déclarés admis au concours. Les fiches spéciales doivent parvenir au ministère pour le 15 février. Si cette méthode se justifie en raison du nombre de candidats et de la nécessité d'une mise en place rapide des personnels, il s'agit en fait de vœux « aveugles » à formuler par les intéressés.

Notre routeur a pris du retard dans son travail de mise à jour du fichier servant à l'expédition de Syndicalisme Universitaire. Les camarades n'ayant pas reçu le précédent numéro de S.U. (513 du 15.1.70) contenant le rapport général sont priés de le demander à S.G.E.N. S.U., 5, rue Mayran, Paris (9<sup>e</sup>).

## Personnels techniques et administratifs du C.N.R.S.

### COMMISSIONS PARITAIRES 1970

DATES	HEURES	OBJET
Lundi 26 janvier	9h30 - 19h	Changements catégorie - A -
Mardi 27 janvier	14h - 19h	Echelons
Judi 29 janvier	9h30 - 19h	Changements catégorie - D -
Vendredi 30 janvier	9h30 - 19h	Fin changements catégorie - D - plus échelons
Lundi 2 février	14h - 19h	Changements catégorie Dessinateurs
Mardi 3 février	9h30 - 19h	Intergrroupe
Judi 5 février	9h30 - 19h	Echelons B
Vendredi 6 février	9h30 - 19h	Echelons B
Lundi 9 février	9h30 - 19h	Changements catégorie : 1B - 5B - 6B - 7B et 8B
Mardi 10 février	9h30 - 19h	Changements catégorie 3B
Mercredi 11 février	9h30 - 19h	Changements catégorie 3B
Vendredi 13 février	9h30 - 19h	Changements catégorie 2B
Lundi 16 février	9h30 - 19h	Changements catégorie 2B

Ces réunions auront lieu au C.N.R.S. 15 quai A. France  
Salle Jean Perrin (2<sup>e</sup>me étage) PARIS-7<sup>e</sup>

## VADE MECUM

des personnels des Lycées  
C. E. S., Ecoles normales, C. E. T.  
(à jour au 1<sup>er</sup> octobre 1969)  
**II F** (port compris)  
Toute commande  
doit être accompagnée d'un chèque.  
**S.G.E.N.**  
**C.C.P. - PARIS 8776-93**

**Syndicalisme Universitaire**  
Bulletin hebdomadaire du S.G.E.N.  
Directeur : Paul MARTINET

**Syndicat général  
de l'Education Nationale (C.F.D.T.)**

**Secrétariat national :**  
5, rue Mayran - PARIS (9<sup>e</sup>) - 526-72-31  
526-53-79 - 878-91-03 - 526-63-09  
Région parisienne :  
26, rue Montholon - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Bureau 723 - 824-84-62

### PUBLICITE UNIPRO

103, rue Lafayette - PARIS (10<sup>e</sup>)  
878-81-10 et 526-75-31  
S.A.I.E. MORIAME 61 FG POISSONNIERE PARIS